

VIEUX DOC

Quarante Ans

sur le bout

du Banc



Beauchemin

Quarante ans sur le bout du banc

DU MÊME AUTEUR:

EN GUETTANT LES OURS

Mémoires joyeux d'un médecin
des Laurentides

par

VIEUX DOC

(Dr Edmond Grignon)

Troisième édition revisée, corrigée, augmentée.
Trente illustrations de A. Bourgeois et
A. A. Labelle, de Montréal, et de Mat, de Paris.

Douzième mille.

Prix du volume: \$1.00 *franco*.

*En vente dans toutes les librairies et chez
l'auteur, le docteur E. Grignon, de
Sainte-Agathe-des-Monts.*

VIEUX DOC
Docteur E. GRIGNON

Quarante Ans

sur le bout

du Banc

Souvenirs joyeux d'un juge de paix des
Laurentides.

Quarante illustrations de Labelle et de Paquette, de Montréal,
et de Mat, de Paris.



LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
430, rue Saint-Gabriel,
MONTRÉAL

IL A ÉTÉ TIRÉ
DE CET OUVRAGE
DIX EXEMPLAIRES HORS COMMERCE
SUR PAPIER CHIFFON VERGÉ
NUMÉROTÉS DE I A X

*Droits réservés, Canada, 1932,
par docteur Edmond GRIGNON,
Sainte-Agathe-des-Monts.*

Copyright, U. S. A. 1932.

DÉDICACE

A tous ceux qui sont assis
sur le Grand
ou
le Petit Banc



Et nunc, intelligite et erudimini, Canes! (page 11)
Dessin de Mat.

PRÉFACE

Je n'ai jamais raffolé des préfaces. Souvent elles font injure aux lecteurs, en leur expliquant d'avance ce qui va suivre, comme si on les supposait trop peu intelligents pour le comprendre d'eux-mêmes.

Il y en a qui prétendent que cela donne une meilleure apparence à un volume, que cela habille mieux: que c'est comme la cravate ou le faux col. (J'en doute). Mais elles sont de nature à éviter des quiproquos dans le genre de celui-ci. Quand, il y a deux ans, je publiai EN GUETTANT LES OURS, j'oubliai de le préfacier. La presse lui fit un bienveillant accueil quand même, et en particulier LE PETIT JOURNAL lui décerna beaucoup d'éloges.

Quelques jours plus tard, son distingué directeur, M. Roger Maillet, recevait une lettre d'un habitant de l'Alberta, lui demandant l'adresse de Vieux Doc: "Je suis un chasseur d'ours, moi aussi, écrivait-il, et je voudrais me mettre en communication avec lui."

Comme vous le voyez, il y a ours et ours, comme il y a juges et juges. L'espèce d'ours ou de juges (prenez-le comme vous l'entendez), à laquelle j'appartiens n'est pas connue comme dangereuse: elle égratigne et mord à l'occasion, mais ne tue que bien rarement.

Cependant, elle se montre féroce parfois: puisque je dois être franc, je vous avoue que le petit juge que je suis eut à prononcer une triple condamnation à mort. Cela vous étonne? Voici les faits: Un jour, à St-Faustin, trois brutes, un irlandais et deux danois, se jetèrent comme des cannibales sur une pauvre vieille âgée de 90 ans, la mordirent cruellement et voulurent la dévorer.

Je les condamnai à mort tous les trois et, sans prendre la peine de mettre des gants, ni de coiffer le tricorne, c'est de gaieté de cœur que je rendis la sentence. Il y eut appel devant un tribunal supérieur, mais mon jugement ne fut pas renversé. Et les trois coupables durent subir la peine capitale.

Au lecteur curieux qui me demandera en vertu de quelle loi je prononçai cette condamnation, je répondrai que ce n'est certainement pas en conformité avec l'article 263 du Code Criminel concernant la punition du meurtre, mais en vertu de l'axiome bien connu sanc-

tionné par l'article 7355 des Statuts Refondus de cette province:

“Tout chien qui mord
Mérite la mort.”

En effet, les coupables étaient trois molosses, la propriété d'un Montréalais⁽¹⁾ en vil-légiature dans le Nord.

La leçon fut terrible pour la race canine. Désignant les corps des suppliciés suspendus au gibet, je m'exclamai:

Et nunc, intelligite et erudimini, Canes!

(Et maintenant, les chiens, ouvrez vos intelligences et apprenez à vivre).

Et pourquoi la rubrique: “QUARANTE ANS SUR LE BOUT DU BANC?” Voici: plusieurs fois durant ma vie j'ai lu, ou plutôt, j'ai vu sur les comptoirs des librairies, de gros volumes portant ces titres imposants: “Vingt-cinq ans sur le banc”, mémoires d'un juge de la Cour supérieure, ou “Trente ans” et même “Trente-cinq ans sur le banc”, par un juge de la Cour suprême; mais jamais “Quarante ans”, et sur ce point je crois bien détenir le record des performances judiciaires du genre de la mienne.

(1) Un pharmacien du nom de J. E. Quipp, ayant com-me avocat Maître A. Jasmin.

Oh! me disais-je, qu'il doit y avoir des choses affreuses là-dedans! récits de vols, meurtres, pendaisons, crimes des plus révoltants! Et moi qui suis déplorablement doué d'une nature sensible et joviale, je passais tout droit.

Mais quand j'eus accompli mes quarante ans de jugerie, je réfléchis: Pourquoi n'écrirais-je pas, moi aussi, ma vie de magistrature?

Assis sur le petit bout du banc seulement, je fus peut-être mieux placé pour voir les choses drôles et terre à terre que ceux qui siègent sur les sommets et ne regardent que de loin. Et je décidai de relater les petites comédies humaines, laissant à mes confrères du haut du banc les affaires sérieuses et les grandes tragédies.

Et je déteste les avant-propos autant que les préfaces: mais que voulez-vous? Je n'écris pas pour moi et je connais des gens qui aiment à voir ce titre au commencement d'un volume.

Je me rappelle toujours un vieux cousin que j'ai connu dans mon enfance, un homme de six pieds, très fort, un maître-charpentier doué de beaucoup plus de prétention que d'instruction: il savait à peine lire et écrire quelques mots. Tous les dimanches après vêpres, il s'amenait à l'auberge de mon père, drapé

dans un grand frac noir et coiffé d'un tuyau de castor, qui le rehaussait encore. On aurait dit un lieutenant-gouverneur, ou pour le moins, un juge de la Cour suprême.

Il entre un jour dans le salon de la famille et trouve ma mère et mes sœurs occupées à lire. Après les saluts d'usage, il prend lui aussi un volume sur la table, l'ouvre à la première page et lit d'une voix solennelle: "Avant-propos!" puis il ajoute en connaisseur: "Ah! cartes, un beau livre!"

Donc, pour ceux qui aiment les avant-propos, j'en ai fait un. J'espère que le lecteur ne le trouvera pas trop long, et qu'il pourra s'écrier, lui aussi, comme mon cousin: "Avant-propos! Ah! certes, un beau livre!"

AVANT - PROPOS

Saint Louis, roi de France, rendait la justice à l'ombre des chênes, nous enseigne l'histoire.

Au portique des Laurentides, le beau pays où je suis né, où croît avec tant de vigueur et d'abondance l'arbre qui porte la feuille-emblème de la nationalité canadienne-française, les juges siégeaient à l'ombre des érables, comme je devais moi-même, plus tard, assis sur le BOUT DU BANC, au creux des montagnes, prononcer mes arrêts à l'ombre des épinettes.

Ainsi, ce livre comprendra deux parties:

Dans la première: LA JUSTICE À L'OMBRE DES ÉRABLES, le lecteur pourra admirer de belles figures du passé et démêler leurs influences sur ma carrière judiciaire. La seconde, intitulée: "LA JUSTICE À L'OMBRE DES ÉPINETTES", sera le sommaire non moins véridique de plus de quarante années passées sur le BOUT DU BANC.

PREMIÈRE PARTIE

**La justice
à l'ombre des érables**

L'APPRENTISSAGE

MON PÈRE ET MES PRÉCEPTEURS

Dans mon enfance, un jour que nous sortions d'une distribution de prix d'où je remportais deux accessits, mon père me dit tout bas à l'oreille: "Toi, mon petit Édmond, quand tu seras grand, tu seras juge!"

Muni d'une instruction élémentaire, il témoignait quand même une profonde admiration et un respect presque religieux aux membres de la magistrature. Le souvenir de l'honorable juge Auguste Norbert Morin le hantait constamment comme un bel idéal. M. Morin, avant de monter sur le banc, honorait de son amitié l'auteur de mes jours, dont le plus beau rêve semblait être de voir un de ses sept fils suivre les traces de ce grand homme. Son désir devait se réaliser, en partie du moins,

puisque trois de ses rejetons sont montés sur le banc, mais sur..... *le bout seulement*⁽¹⁾.

De ses nombreux amis d'enfance, mon père affectionnait tout particulièrement les de Montigny, trois beaux hommes, trois frères, à l'allure martiale, d'un commerce très agréable.

Pierre, le plus grand et le plus gros des trois, réellement imposant, possédait de vastes terres: il fut longtemps le préfet du comté.

Charles, taillé en hercule lui aussi, portait une longue moustache noire, parlait très fort et ressemblait à un général; de fait il remplit pendant bien des années dans l'armée *pacifique canadienne*, le rôle de capitaine, puis de major: le major Chs Testard de Montigny, du 85ième bataillon. De plus, avocat de renom, il était considéré comme la terreur du prétoire.

Le troisième, Benjamin, qui devint plus tard, recorder de la ville de Montréal, plus raffiné et plus lettré que ses frères, brillait lui aussi au barreau, et faisait honneur à son pays.

Les trois de Montigny venaient souvent à l'Hôtel du Peuple, tenu par mon père, causer entre deux verres de vin et faire raconter à

(1) Le frère aîné de l'auteur, le docteur Wilfrid Grignon, de Sainte-Adèle, fut également juge de paix et son frère cadet, le docteur Eugène Grignon, de Menominee, fut pendant bien des années juge de la Cour des Tutelles dans le Michigan.

l'aubergiste, connu comme le narrateur le plus spirituel à trente lieues à la ronde, les histoires du passé et les moindres incidents de sa vie, auxquels il savait toujours donner un cachet de gaieté inattendue.

Et naturellement on se tutoyait :

— Te rappelles-tu, mon cher Charles?

— Te souviens-tu, mon cher Benjamin? — Mon cher Pierre? — Mon cher Médard?...

Benjamin arrivait d'Europe, où il s'était distingué parmi les zouaves de l'armée pontificale.

— Il paraît, mon cher Médard, que pendant mon absence, tu as hérité avec mon petit frère Charles, d'une mine d'or? que vous avez été millionnaires tous les deux pendant un certain temps, mais que ça n'a pas duré? Raconte-moi donc cela.

Charles se lève indigné :

— Je te défends, Médard, de parler de cette affaire, ou je m'en vais et tu ne me reverras plus jamais dans ta maison.

Pierre et Benjamin, amusés par la colère de Charles, se mirent à rire et à insister :

— Oui, oui! raconte-nous ça, Médard, raconte-nous ça!

Comme mon père commençait à dévoiler à Benjamin, l'histoire de la mine Tourangeau, que Pierre connaissait déjà, Charles, furieux, sortit en faisant claquer la porte.

LA MINE D'OR

“Vous savez qu’à deux lieues de notre village, sur la route qui conduit à Saint-Hippolyte, s’étend un territoire inculte, tellement rocheux et *pointé* de cailloux qu’on y voit à peine quelques brins d’herbe. Un jour que je passais par là, je demandai à un pauvre habitant comment il pouvait vivre sur ce sol misérable.

— On n’y vit pas mon cher monsieur, soupira-t-il, on y crève tout simplement.

J’aperçus un grand chat noir, très maigre, qui filait en ligne droite, à travers les champs rocailleux avec une rapidité étonnante, j’interrogeai de nouveau le colon :

— Qu’a donc ce chat à courir si vite ?

— Ah ! mon cher monsieur, qu’il me chuchote à l’oreille, en souriant d’un air triste, il faut ben qu’y s’dépêche, le pauvre animal, car il a un gros mille à faire avant de trouver assez de terre pour couvrir son *tas*.

Eh bien ! il y a quelques années, crevait là petit à petit un vieux colon du nom de Baptistette Tourangeau. Un matin il arrive chez moi, à pied, (trop pauvre évidemment pour posséder une monture), et demande à me parler en cachette. Je l’amène dans un coin retiré.

Il développe avec beaucoup de précaution une vieille boîte à sardines rouillée, puis tout bas :

— Pourriez-vous me dire, Monsieur Gri-



“Y faut ben qu’y s’dépêche, le pauvre animal...” (p. 19)
Dessin de Labelle.

gnon, ce que c’est que ça? Ça serait-y du cuire ou de l’or, par hasard?

— Où avez-vous pris ces petits cailloux, père Tourangeau?

— Sus ma terre, au pied d'une grosse roche.

Je courus chercher une bouteille et un verre que je déposai devant lui.

— Assoyez-vous, père Tourangeau, et prenez un bon verre de vin, tandis que je vais courir chez mon ami Magloire Duchesneau⁽¹⁾; il n'y a pas longtemps qu'il est arrivé de Californie; il va me dire, lui, ce que c'est, ces pierres-là.

Après avoir examiné et soupesé les cailloux, Magloire s'écria :

— Mais, où as-tu pris cela, Médard?

Je lui racontai l'histoire de Baptissette Tourangeau.

— Ton vieux Baptissette est un menteur, c'est de l'or, de l'or pur comme celui de la Californie; mais je vais aller le voir quand même, et l'interroger.

Comme nous passions à grand pas, en face de la demeure de votre frère Charles, celui-ci sortit, une serviette blanche autour du cou: (vous savez que c'est une fameuse fourchette et qu'il passe la moitié de son temps à table). Il nous cria :

(1) Magloire Duchesneau, marchand de Saint-Jérôme, fut le père d'Edmond Duchesneau, le fondateur de la maison Duchesneau & Duchesneau de la rue Saint-Paul, à Montréal.

— Mais où allez-vous donc d'un pas si pressé? Entrez! Entrez! J'ai un bon petit vin de Bordeaux à vous faire goûter.

— Nous n'avons pas le temps, mon cher Charles, une autre fois.

— Attendez, attendez un peu! Qu'est-ce qu'il y a donc de si grave? Est-ce un accident? Le feu a-t-il pris quelque part?

Je dis à Magloire:

— Charles est un de nos meilleurs amis; de plus, bon avocat, il pourrait peut-être nous rendre de grands services; pourquoi ne pas lui raconter l'affaire?

— Oui, oui, dis-lui tout, répond Magloire. Je mets Charles au courant.

— Un instant! insiste-t-il, je vous suis.

Il arrache la serviette de son cou, boit le reste de son verre, endosse un habit, oublie son chapeau et emboîte le pas.

Nous fîmes raconter au vieux colon l'histoire de sa découverte. Magloire soupçonnant un truc, lui demande:

— Pensez-vous, père, que vous pourriez en trouver encore de ces cailloux-là?

— J'cré qu'oui, répond le vieillard.

— Eh bien! Messieurs, leur dis-je, nous allons tous ensemble immédiatement voir ce qu'il en est.

Je donne l'ordre d'atteler mes chevaux et

nous partons au grand galop pour le pays de la misère, devenu tout à coup le pays de l'or.

En arrivant chez lui, le vieux colon prend une bêche et nous conduit au pied du rocher dont il me parlait. Puis d'une voix mystérieuse, il nous déclare :

“Tenez, mes amis, j'ai trouvé ça là.” Et il nous désigne un petit amas de terre fraîchement remuée : “j'vas regarder à côté s'y en a encore.”

Il enfonce sa bêche profondément dans la tourbe vierge, en retire quelques pelletées et dit :

— Cherchez là-dedans !

Agenouillés tous les trois sur le sol humide, nous fouillons la terre de nos mains, l'arrachons, la palpons, la secouons et l'émiettons. Magloire s'écrie tout à coup :

— J'en ai une !

— Moi aussi ! beugle Charles.

— Moi aussi ! que je rugis.

Nous avons trouvé trois pépites d'or pur, toutes pareilles aux premières.

— Creusez encore, père Tourangeau, supplie Charles.

— Attendez, mes amis, vous n'êtes pas pour prendre tout mon or comme ça.

— Ce n'est que du cuivre, riposte Magloire.

— En cas que ce serait de l'or, reprend le

vieux colon, j'veux pus que vous en preniez à moins d'acheter ma mine.

— Et combien demanderiez-vous? s'enquiert Charles.

— Ah! comme vous êtes du bon monde et de mes amis, j'vous vendrais toute ma terre pour six cents piastres seulement. C'est-y trop?

— Topez-là, père! lui dit Magloire. Et il lui donna la main, en même temps qu'il nous faufilait un clin d'œil: "Venez avec nous au village, pour conclure le marché."

De retour à l'auberge, je demandai mon ami le notaire J.-B. de Villemure et enfermés à clef, tous les cinq, nous passâmes un contrat avec le père Tourangeau. Puis nous fîmes, mes compagnons et moi, un pacte par lequel nous devions encourir, à parts égales, les dépenses et diviser de même les bénéfices.

— Mais, suppliait le notaire, ne croyez-vous pas, messieurs, que je pourrais vous rendre de grands services si je devenais votre associé? Je verrais à la comptabilité, aux transactions, etc.

— Oui, oui, notaire, on en parlera plus tard. Aujourd'hui, nous sommes trop pressés, lui répondit Charles.

Le vieux vendeur parut hésiter à prendre les six cents dollars qui, pour lui cependant, devaient représenter une petite fortune.

— J'cré que je me suis 'fait jouer, remarqua-t-il, tout en enfouissant le magot au plus

profond d'une vieille bourse de peau de chat. Je le regardai sortir. Quand il fut sur le trottoir, il couvrit sa tête grise de sa vieille tuque de laine et il éclata de rire.

— Tiens! me dis-je, pourquoi ricane-t-il ainsi? Et je restai songeur.

Il était bien entendu que nous ne devions souffler mot à personne de notre découverte. Il n'en fallait pas plus pour que tout le monde l'apprit.

Le premier informé, notre nouveau curé, M. Labelle, qui s'intéresse beaucoup à la colonisation et aux mines, arrive chez moi comme une bombe.

— Où est Médard? Où est Médard?

Enfermé dans une chambre en tête-à-tête avec mes associés, les deux autres millionnaires, je tenais un conciliabule.

Le curé Labelle entre sans frapper et nous apostrophe:

— Est-ce vrai que vous avez trouvé une mine d'or?

— Oui, M. le curé, c'est bien vrai.

— Où ça?

Et les questions se précipitaient.

— J'espère, mes amis, que vous n'oublierez pas votre curé. Notre église a bien besoin de réparations, le couvent aussi; il nous faudrait un collègue pour les garçons, un peu d'argent pour mes colons, etc., etc.

— Oui! Oui! M. le curé, répondis-je, vous aurez tout cela. Bien plus nous prenons à nos charges, dès aujourd'hui, tous les pauvres de la paroisse.

Nous étions justement à nous partager le territoire en trois lots, quand vous êtes entré. Il n'y aura plus de misère désormais dans Saint-Jérôme.

— Mais au fait, Messieurs, reprit le curé, devenu songeur, êtes-vous bien sûrs que c'est de l'or que vous avez trouvé?

— Sans doute, M. le curé, répond Magloire, vous savez que j'ai prospecté durant des années en Californie; c'est de l'or aussi pur que celui de là-bas.

— Ne seriez-vous pas encore plus rassurés, insinua le curé, si vous consultiez un spécialiste, un ingénieur des mines?

— Nous n'en connaissons pas, Monsieur Labelle.

— Allez voir notre nouveau député, monsieur Chapleau, à Montréal. Il va vous conduire chez un bon minéralogiste.

— Tiens! c'est une idée ça. Merci, Monsieur le curé.

— Mais qui va y aller? demanda Charles.

— Moi! que je répondis. Il est trop tard ce soir; demain matin, je partirai au petit jour.

— Et quand seras-tu de retour?

— Sept heures plus tard. Il y a douze lieues

d'ici à Montréal: Bayard est capable d'abattre quatre lieues à l'heure. Trois heures pour me rendre, une heure pour le laisser reposer pendant que je ferai mes affaires, trois heures pour revenir: j'en ai assez.

Et j'appelai mon homme de cour:

— Isaïe, soigne bien Bayard, et tu l'atteleras sur le sulky demain matin, au lever du jour.

A l'heure dite, Bayard, fringant, piaffait d'impatience à la porte.

Je recommandai à mes associés, qui assistaient à mon départ:

— N'oubliez pas de mettre immédiatement des gardiens armés autour de la mine, afin d'empêcher les prospecteurs de s'emparer de notre terrain et de voler notre or. Et je sautai dans la voiturette.

Bayard dévorait l'espace: La Chapelle, Sainte-Marie, Saint-Janvier parurent et disparurent en un rien de temps.

Je passai comme une trombe à travers le village de Sainte-Thérèse. J'aperçus bientôt le clocher de Sainte-Rose et j'enfilai le pont Bélair, sans acquitter le droit de péage.

— Arrêtez! arrêtez! criait le gardien, vous allez payer l'amende!

— Je n'ai pas le temps, lui répondis-je, je vous donnerai une part dans ma mine.

Mon cheval, comme enragé, jetait l'écume

par la bouche, les naseaux et tous les pores de sa peau. Les fermiers, étonnés, suspendaient leurs travaux, quelques-uns même se signaient,



“Bayard dévorait l'espace...” (page 27)

Dessin de Labelle.

pensant peut-être voir le Cavalier de l'Apocalypse, qui doit venir à la fin des temps.

J'entends des cris: “Il est fou! Il va faire

mourir son cheval". Ces paroles me ramènent à la réalité et je ralentis l'allure de Bayard, dont je n'aurais pas voulu la mort pour tout l'or du monde.

Je ne l'arrêtai cependant qu'à la porte du bureau de notre député, à côté de l'église Notre-Dame. M. Chapleau s'empressa, s'informa de la raison d'une course aussi précipitée et me conduisit sur-le-champ chez un de ses amis, ingénieur des mines.

Celui-ci examina les pépites avec grand soin, au moyen d'une loupe, les pesa dans une petite balance et me dit :

— Mon cher monsieur, vous n'avez pas trouvé ce minerai dans les Laurentides, c'est impossible : c'est de l'or semblable à celui de Californie.

— Oui, monsieur, je l'ai arraché moi-même des entrailles de la terre.

“Dans ce cas, Monsieur Grignon, je vous félicite, vous êtes millionnaire.” Et il me serra la main à me la briser. “Si vous avez besoin d'un bon ingénieur (et il vous en faudra un certainement), je suis à votre disposition. Je pourrais même partir immédiatement pour aller prendre la direction des travaux.”

— Merci beaucoup, mon cher monsieur, donnez-moi votre adresse : je vais consulter mes associés et, si nous avons besoin de vos services, nous vous écrirons.

Monsieur le député me félicita affectueu-

sement, lui aussi, et me posant une main sur l'épaule, il murmura tout bas : "J'espère, mon cher ami, que vous ne m'oublierez pas dans mes prochaines élections."

Après que mon cheval eut été pansé à l'hôtel Meunier, en haut de la rue Saint-Laurent, je repris la route de Saint-Jérôme, et naturellement, je n'oubliai pas, cette fois, d'acquiescer les droits de péage du pont Bélair, la somme exigée étant bien minime en regard d'une part dans une mine d'or.

J'arrêtai un instant au collège Sainte-Thérèse pour annoncer la grande nouvelle à mon fils Wilfrid, qui, vous le savez, fait là ses études classiques. Wilfrid s'empresse de raconter la chose à l'un de ses compagnons qui passe; celui-ci court l'apprendre à son maître de classe, qui la répète aux autres professeurs : en un rien de temps je suis entouré de prêtres qui veulent voir les précieuses pépites. M. de Repentigny, professeur de chimie et de minéralogie, les examine attentivement et déclare :

— Il n'y a pas à en douter, c'est de l'or pur.

Alors tout le personnel me serre la main, et me félicite chaleureusement et le nouveau supérieur, M. A. Nantel⁽¹⁾, que je connais bien, me dit de sa voix la plus flûtée :

(1) Le révérend M. Nantel, frère des honorables Alphonse et Bruno Nantel, de Saint-Jérôme fut élu supérieur, à 30 ans, en 1870, et remplit cette charge, pendant près de cinquante ans. Il mourut en odeur de sainteté, à 90 ans.

— Eh bien! mon cher Monsieur Grignon, je suis très heureux de la bonne fortune qui vous arrive; j'espère que vous saurez en user avec sagesse et discrétion.

Puis, il ajouta, d'un ton confidentiel:

— Il ne faudra pas oublier notre séminaire. Il va falloir agrandir bientôt et je compte sur votre générosité.

Puis mettant une main sur l'épaule de mon fils, il dit encore:

— Vous avez là un bon enfant, qui a beaucoup de talent, nous allons le développer et prendre bien soin de lui.

Wilfrid m'apprit plus tard, qu'en effet, on prit soin de lui comme du fils d'un millionnaire, mais que ça ne dura pas longtemps.

Mes associés et une foule de gens, le curé Labelle en tête, m'attendaient avec anxiété. Quand je leur fis part de mes entretiens avec M. Chapleau, avec l'ingénieur des mines, avec M. de Repentigny, ce furent des enthousiasmes et des hourras à n'en plus finir. Combien nous avons fait d'amis depuis vingt-quatre heures et comme ils nous étaient dévoués!

Tous mettaient leurs biens à notre disposition: les plus riches nous offraient mille, deux mille, jusqu'à cinq mille piastres pour un petit lopin de terre: d'autres, moins fortunés, nous suppliaient d'accepter toutes leurs économies

pour un morceau de terrain pas plus grand que la main.

— Impossible! Impossible! Mes amis, nous avons décidé de ne pas vendre de claim à moins de vingt-cinq mille dollars.

Le lendemain matin, quinze hommes sous la direction de Magloire, notre spécialiste, minaient le gros rocher et fouillaient la terre dans toutes les directions. Charles, à cause de ses allures militaires, commandait la police du camp: cinq hommes armés de fusils à pierre et à plaque, maintenaient l'ordre, chassaient les intrus, et après la journée finie, fouillaient les travailleurs, tout comme dans les mines de diamants, afin que personne n'emportât de notre précieux métal.

Moi, je voyais à l'administration générale, à l'approvisionnement du camp, etc.

Le premier soir, nous n'avions rien trouvé. On pouvait s'y attendre: les pépites d'or, ça ne pousse pas comme des pissenlits dans les champs.

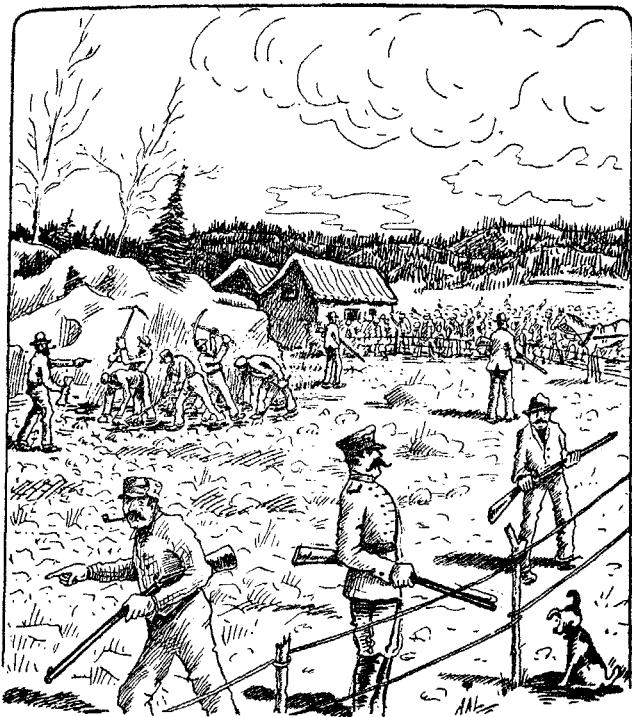
Le deuxième soir, rien: le troisième, rien.

— Tout cela Messieurs, répétait Magloire, peut arriver dans les meilleures familles, ... pardon! dans les meilleures mines.

A la fin de la première semaine, rien de rien.

Le visage nous allongeait tellement que ça nous aurait coûté plus du double pour nous faire raser. Heureusement que nous ne pen-

sions pas à nous faire enlever la barbe, tant la convoitise de notre trésor occupait nos jours et nos nuits.



Cinq hommes armés de fusils à pierre. . . (page 32)

Dessin de Labelle.

— 'Travaillons encore huit jours, insistait Magloire, j'ai de bons indices que nous allons frapper bientôt un riche filon.

A la fin de la deuxième semaine, nous avions la figure et la barbe tellement longues que l'on aurait pu nous prendre pour Sem, Cham et Japhet, sortant de l'arche de Noé.

Le dernier soir, Charles, si bel homme d'ordinaire, nous aborde avec une *mine* déconfite, qui fait pitié à voir :

— Mes pauvres amis, articule-t-il d'une voix basse et lamentable, j'ai une bien triste nouvelle à vous apprendre.

— Qu'est-ce que c'est ?

— Nous avons été joués.

— Comment cela ?

— Mon beau-frère, le docteur Larocque, qui, vous le savez, a prospecté durant bien des années dans la Californie, m'écrit pour me mettre en garde contre le *truc de l'or semé*, qui consiste à semer des grains de ce métal au moyen d'un fusil, que l'on décharge à un endroit choisi dans le sol, à travers l'herbe et la tourbe, de sorte que rien n'y paraît. Puis le mineur qui veut se débarrasser d'un *claim* sans valeur, n'a qu'à creuser le sol en présence de ses victimes, qui se laissent presque toujours prendre.

Voilà ce qui nous est arrivé ! En effet, j'apprends qu'un neveu du vieux Tourangeau, est venu du pays de l'or, tout dernièrement. Touché par la profonde misère de son oncle, il lui a remis quelques pépites et lui a conseillé,

afin de se débarrasser de sa terre de roches, de pratiquer le *truc de l'or semé*, ce qu'on appelle encore : *saler une mine*.

— Voilà, ajouta mon père, l'histoire de la mine d'or Tourangeau.

— Et Benjamin et Pierre riaient aux éclats.

— Et vos amis? demanda Benjamin, que disent-ils?

— Ah! nos amis! tous ceux qui nous offraient leurs services, tous ceux qui imploreraient nos secours, tous ceux qui nous suppliaient à genoux d'accepter leur argent en échange d'une parcelle de terre, (et pourquoi ne l'avons-nous pas accepté cet argent?) ne pensaient plus qu'à se moquer de nous et à se répéter entre eux :

— Ah, je savais bien, moi, qu'ils allaient se faire jouer, qu'il n'y avait pas d'or, là!

— Moi aussi, je le savais!

— C'était évident! Moi aussi!

— Moi aussi.

Mon père, doué d'un riche tempérament, se rangeait toujours du côté des rieurs et répétait :

— Ce qui me console c'est que bien des gens plus intelligents que moi se font rouler tous les jours.

MONSIEUR LE JUGE

Benjamin pratiquait le droit à Montréal; il venait souvent revoir sa petite patrie et ne manquait jamais d'aller saluer son vieil ami, l'hôtelier.

Un jour, on annonce une grande nouvelle: l'un des enfants les plus distingués de Saint-Jérôme, Benjamin Testard de Montigny est élevé à la magistrature et revient habiter sa ville natale.

A son arrivée, tous les citoyens s'empres- sent de le saluer. Mon père s'incline profon- dément et lui dit :

— Toutes mes félicitations, Monsieur le juge. Vous faites grand honneur à vos amis.

— Quoi? Mon cher Médard, reprend gaiement Benjamin, vas-tu me porter le respect maintenant, toi, un compagnon d'enfance, un vieux copain?

— Impossible de faire autrement, Mon- sieur le juge, tant que vous serez sur le banc, je ne pourrai jamais vous tutoyer.

Le bon magistrat venait souvent causer avec mon père, dont il admirait l'esprit... et le vin pétillants. Il me souvient qu'un soir,

après avoir passé, avec ses frères Pierre et Charles, une couple d'heures dans un petit salon de l'auberge, à causer avec l'hôtelier, le juge se dirigea vers sa résidence, sise au milieu d'un bocage, sur la rive opposée de la ri-



Un bon vieux pochard, dont la poche était pleine. (p. 38)
Dessin de Mat.

vière du Nord. En passant sur le pont Rouge, il aperçut une forme humaine étendue en dessous d'un garde-fou. Il s'approche du dormeur, le secoue et reconnaît le père Ouellette,

un bon vieux pochard, dont la *poche* est pleine.

Il l'aide à se lever, l'amène à l'auberge, et explique à mon père :

— Je viens de trouver le père Ouellette couché sur le bord du pont. Il aurait pu tomber à l'eau et se noyer. Prends-en bien soin, je te paierai demain.

— Très bien, Monsieur le juge, je vais en prendre bien soin.

— Encore "Monsieur le juge?" reprit le magistrat en riant; vraiment tu es incorrigible, Médard. Et il voulut repartir, mais le bonhomme Ouellette, un peu dégrisé, l'avait reconnu.

— Monsieur le juge! Monsieur le juge! criait-il, en se pendant aux basques de son habit. Je vous remercie ben et si jamais la même chose vous arrive, j'serai ben aise de vous rendre le même sarvice.

*
* *
*

La période de 1873 à 1880, alors que siégèrent, à l'ombre des érables, les juges de Montigny, Bélanger, Wurtele et Johnson, semble avoir été l'âge d'or de la magistrature du district de Terrebonne.

Une pléiade d'avocats brillants: Maîtres de Laronde, Mathieu, Wilfrid Prévost, MacKay, Alphonse Nantel, Chs de Montigny et Joseph Boisseau; ces deux derniers surtout faisaient résonner les voûtes du prétoire de leurs accents parfois pathétiques, d'autres fois acerbes et sarcastiques. Maître Boisseau, avocat retors, très instruit, très spirituel, mais de taille petite et de physionomie peu engageante, conservait de ses quelques années passées dans les ordres, un air monastique et une voix traînante de prédicateur, qui contrastaient avec les allures martiales et le verbe tonitruant de son confrère, l'avocat de Montigny.

Celui-ci ne manquait jamais l'occasion de le lui rappeler.

— Mon révérend père, disait-il, prétend que.....

— Le savant prédicateur... (Oh pardon, votre Honneur!) Mon savant confrère voudrait-il m'expliquer...?

— Le bouillant militaire, retorqueait maître Boisseau, d'une voix languissante,

*Qui s'est immortalisé
Sur des champs de guerre
Où l'on ne se bat guère,
A St-Jean, aux Trois-Rivières...*

— Oh pardon! Monsieur le juge... Mon digne confrère voudrait-il me dire comment il se fait que son client...

Et l'assistance riait aux éclats.

— Voyons! Messieurs, voyons! leur faisait remarquer le président du tribunal, veuillez vous rappeler que vous n'êtes pas ici sur un champ de bataille, pas plus d'ailleurs que dans un monastère. Vous êtes chargés d'éclairer la justice, qui est aveugle, paraît-il. Oh! qu'elle souhaiterait parfois d'être sourde, ajoutait-il, en souriant malicieusement à maître de Montigny. C'est une tâche belle et grande que la vôtre, Messieurs. Veuillez donc vous exprimer en termes plus convenables, plus courtois et procéder dans les limites de la légalité.

A PROPOS DE BOTTES

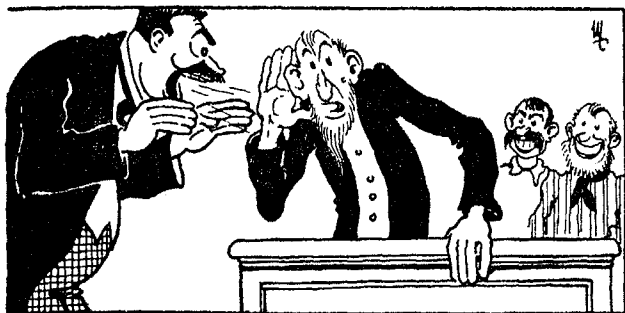
Mon père, qui caressait toujours l'espoir de me voir juge un jour, me répétait souvent durant les vacances:

— Mais, va donc à la cour, mon cher enfant, tu vas voir comme c'est intéressant, comme messieurs les juges parlent bien, comme les

avocats plaident admirablement, et cela l'instruira.

Je préférerais m'amuser avec mes camarades, pêcher le long des ruisseaux, aller en pique-niques dans le "Domaine", à la "Grosse Érable", où souvent nous montions des procès pour rire.

Un matin, cependant, sollicité de nouveau



"Témoin, taisez-vous!... et répondez!"...

Dessin de Mat.

par mon père, et pour lui faire plaisir, j'entrai à l'audience dans le vieux palais de justice aux colonnes de bois, qu'on appelait, il y a soixante ans, "l'Institut".

J'entendis une voix qui tonnait comme un canon, faisant vibrer tous les carreaux :

— Témoin, taisez-vous!... et répondez...

Et des éclats de rire, aussitôt réprimés par

le vieux constable Milan Valiquette, qui beuglait aussi fort que l'avocat :

— Silence ! Silence !

Puis une voix grave et solennelle s'éleva, semblable à une oraison, du fond d'un sanctuaire :

— Comment voulez-vous, votre Honneur, que le témoin puisse répondre, quand le bouillant capitaine lui intime à pleins poumons l'ordre de se taire ?

— Je n'ai pas de leçon à recevoir du saint prédicateur, . . . pardon ! votre Honneur ! . . . de l'avocat du défendeur. Ce témoin est horriblement sourd, il faut bien que je parle fort.

En effet, j'aperçus dans la *cage* aux témoins, un homme de grande taille, voûté, qui se tenait la main en forme d'entonnoir, derrière l'oreille. Il s'agissait dans ce procès, d'une chicane entre voisins, deux bons amis jusque là, qui s'étaient querellés à propos de bottes ; eh bien oui ! *de vraies bottes*.

Pierrot Lauzon en avait prêté une paire à Baptiste Poirier, qui les lui rapporta plus tard toutes déchirées. On commença par se dire des gros mots, des injures, puis on finit par des taloches et des horions. Baptiste, le vaincu, fit arrêter Pierrot, le vainqueur, pour voies de fait graves.

Mtre de Montigny représentait la victime, et l'avocat Boisseau, l'agresseur.

Regimbal, le sourd, dans le moment rendait son témoignage. Étant l'ami et le voisin des deux plaideurs, il se montrait récalcitrant. En plus, comme il arrive parfois chez ceux qui sont affectés de surdité, il ne pouvait s'entendre parler lui-même, ni maîtriser sa voix, qui sortait parfois en notes aiguës, perçantes, et d'autres fois en sons très graves, en gros *mot-tens*, comme disait ma voisine. Après lui avoir crié :

— Témoin, taisez-vous... et répondez ! l'avocat voulut continuer son interrogatoire. Il se rapprocha de lui et vociféra :

— Témoin, étiez-vous présent à la querelle entre l'accusé et le plaignant ?

— Pétez ? fit le sourd, d'une voix de soprano.

L'avocat, gonflant ses poumons d'air, comme aux jours de grandes revues, explose encore plus fort :

— Témoin, étiez-vous présent à la bataille entre Pierrot Lauzon et Baptiste Poirier ?

— Oui ! répond le témoin d'une voix perçante comme une vrille.

— Avez-vous vu l'accusé frapper le plaignant ?

— Non, réplique le sourd, d'une voix caverneuse. Et les assistants éclatent de rire, pendant que le vieux Milan clame :

— Silence! Silence!

L'avocat, furieux, questionne encore le témoin :

— Est-ce que vous ne pourriez pas parler d'une voix plus uniforme? Parfois on dirait que ça sort fin comme une paille, et d'autres fois que ça dégorge gros comme un tonneau.

Et le pauvre infirme de répondre par des notes suraiguës de piccolo :

“Qu'est-ce que ça vous fait ça, à vous?” pour finir par les ronflements d'une contrebasse : “D'abord que j'dirai la vérité?”

Tout le monde rit de nouveau, le constable fulmine en vain, et l'avocat indigné, s'adresse au tribunal :

— Votre Honneur, est-ce que vous ne pourriez pas faire *entendre* raison à ce rétif?

— Que voulez-vous que j'y fasse? réplique le juge. Ce malheureux souffre d'infirmité que la loi n'atteint pas.

— Dans ce cas-là, reprend l'avocat, je ne veux plus l'interroger.

Et il crie à Regimbal: Retirez-vous!

— Pétez? interroge le témoin.

— Allez-vous-en! *Sacrez* votre camp! hurle l'avocat, au désespoir.

Une petite vieille bossue, la tête enfoncée entre les épaules, est appelée. C'est le témoin suivant.

L'avocat, habitué maintenant à parler fort, l'interroge sur le même ton :

— Madame, crie-t-il de sa voix de tonnerre, étiez-vous présente à la querelle en question ?

Pas de réponse.

— Madame, vocifère de nouveau maître Charles, étiez-vous présente à cette chicane ? Répondez !

Elle ne bouge pas.

— Mais à la fin, fait-il remarquer au tribunal, est-ce assez ennuyeux cette épidémie de témoins sourds qui nous arrivent ce matin ?

Et remplissant d'air ses vastes poumons, il foudroie la petite vieille de la même apostrophe. Elle sursaute, mais reste coite.

— Laissez-moi faire, suggère le juge. Et il questionne le témoin d'une voix calme et plutôt basse :

— Dites-moi, Madame Roture, êtes-vous réellement aussi sourde que vous en avez l'air ?

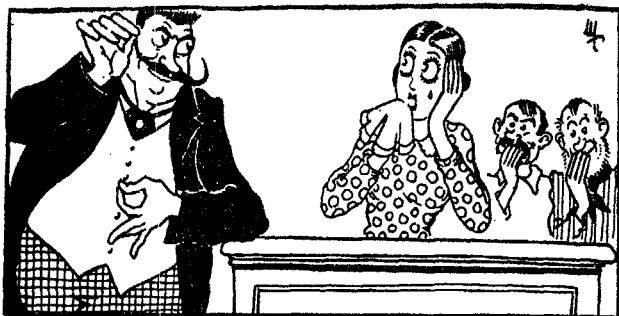
— J'sus pas sourde pan toute, pan toute, monsieur le juge.

— Mais alors, pourquoi ne répondez-vous pas aux questions de l'avocat ?

— C'est parce qu'y crie trop fort ! ça passe tout drette et j'comprends rien.

On appelle un autre témoin. Cette fois

c'est une jeune campagnarde très belle, mais d'une grande timidité. Effrayée par les éclats de voix du bouillant procureur, c'est en pleurant et en tremblant qu'elle s'apprête à témoigner. Mais à la vue de ce chef-d'œuvre de Dieu, le fougueux capitaine, dont la galanterie est bien connue, s'adoucit comme le murmure d'un ruisseau coulant sur la mousse. Re-



“Voyons! mon enfant, ma belle enfant...”

Dessin de Mat.

levant et tire-bouchonnant ses longues moustaches, il prend un air câlin :

— Voyons! mon enfant, ma belle enfant, ne pleurez pas! Je ne suis pas méchant, surtout quand je suis en présence d'une jeune fille aussi charmante que vous l'êtes.

L'avocat Boisseau se lève, rempli d'une profonde indignation, et s'adresse au président :

— Je proteste de toutes mes forces contre les manières d'agir de mon confrère, qui, il y a un instant, rugissait comme un lion, et essayait de terroriser les témoins, et maintenant, se fait don Juan pour flirter en pleine cour avec les dames.

— Votre Honneur, rétorque son confrère, je n'ai pas de leçon à recevoir de ce saint homme: qu'il les garde pour ses pénitentes.

Le juge reprend:

— Messieurs, je regrette beaucoup vos manières de parler et de procéder depuis quelque temps, et je dirai à l'avocat de la poursuite que s'il n'a pas de leçon à recevoir de son confrère, il pourrait bien en attendre une du tribunal! Vous savez que personne n'a le droit d'influencer les témoins, soit par des menaces, soit par des promesses, soit même par des flatteries. Ainsi, Monsieur de Montigny, je vous prie de mettre une sourdine à vos transports.

— Très bien! répondit l'avocat. Je m'incline devant la décision du tribunal. Mais la belle compagne était déjà conquise par les compliments et les accroche-cœur du galant capitaine, qui put lui faire dire tout ce qu'il attendait d'elle.

Après les témoignages, les avocats prononcèrent leurs plaidoyers.

Je ne rappellerai que la péroraison du procureur de Montigny:

“Oui, votre Honneur, tonne l’avocat, l’accusé a frappé le plaignant, sans aucune provocation, et lui a asséné un terrible coup de poing en pleine figure.” Mais se souvenant soudain que son client a reçu deux coups de poing et ne voulant pas avoir l’air de se reprendre, il continue sur le même ton : “Non seulement, votre Honneur, l’accusé lui a donné un coup de poing, mais il lui a donné encore un autre coup de poing. Puis il bondit comme un tigre furieux et, de ses deux mains, il lui arrache les deux oreilles... de son casque.

D’après la preuve, qui est évidente, je demande que l’accusé soit condamné à l’amende, et aux frais prévus par le code criminel en pareil cas.”

Le juge n’ajouta que quelques mots. Arborant son sourire des beaux jours, il dit :

— Messieurs, je vais ajourner mon jugement à huitaine. Ét comme il ne s’agit que d’une querelle à *propos de bottes*, de voies de fait simples, sans blessures, je prie les parties en cette cause, qui ont toujours été de bons amis, de régler ce petit différend à l’amiable, hors de cours et de renouer les liens de leur vieille amitié.

De retour à la maison, je racontais à mon père, qui riait aux larmes, les incidents les plus drôles du procès, quand je vis entrer les deux

avocats et les deux plaideurs, qui s'enfermèrent dans un des petits salons de l'auberge.

Après une couple de consommations, les avocats se lèvent et j'entends M. de Montigny répéter en sortant :

— Eh bien ! c'est convenu : chaque partie paiera ses frais, et, puisque vous ne vous entendez pas au sujet des chaussures, je vais régler le cas. J'ai chez moi une paire de bottes militaires, mes bottes de capitaine, presque neuves, qui sont trop petites pour moi. J'en fais présent à Pierrot Lauzon qui, lui, remettra les siennes à Baptiste Poirier, qui les a déchirées.

“Bravo ! Bravo ! Monsieur le capitaine !”

Deux heures plus tard, j'aperçus les deux plaideurs assis, seuls, dans la chambrette, se tenant par le cou et pleurant dans leurs gilets. En face d'eux, sur la table, au milieu des verres et des bouteilles vides, on voyait debout, deux énormes bottes bien astiquées et reluisantes. La paix était conclue. Il ne restait plus qu'à la sceller.

— Emporte-les chez vous, les chaussures du capitaine, mon cher Baptiste, braillait Pierrot, je t'les donne. Moé j'vas garder les miennes. Tu sais, y sont pas aussi déchirées qu'on disait.

— Non! Non! reprenait Baptiste tout en larmes, le capitaine te les as données, garde-les pour toé, qu'es marguiller: pense donc comme tu vas être faraud avec ces belles bottes-là quand tu porteras le dais à la procession; tu vas avoir l'air d'un vrai *mir-li-tai-re!*

— Non! Non! insistait Pierrot, je n'en veux pas; gardes-les: songe donc, mon Baptiste, toé qu'es conseiller, ça ne te prendra pas de temps avec des belles chaussures comme ça pour que tu sois maire. A part de ça, mon Baptiste, et baissant la voix, il lui murmura à l'oreille: Je te les donne pour quand tu iras voir ta grosse Margotton, au Lac Rond.

— Et moi je te les laisse, susurra l'autre, pour quand tu iras voir ta petite Lizette, aux Trois-Épinettes.

Et les deux poivrots s'esclaffent d'un gros rire gras, en se donnant des bourrades amicales.

— Parle pas de ça, mon crapaud!

— Toé non plus, mon crapoussin!

— Tiens, déclara Pierrot, j'ai une idée. Pour en finir, on va prendre encore un coup, le dernier, par exemple, et on va l'emporter chacun une botte comme souvenir. On est voisin: quand on voudra les mettre pour les grandes occasions, on s'empruntera l'autre.

— Hourra pour toé! cria Baptiste.

Ils enfilent leur dernier verre et s'en vont bras-dessus, bras-dessous, emportant chacun une botte et chantant :

*Gauche! Droite! Tire à côté!
Vive la jolie jardinière!
Gauche! Droite! Tire à côté!
La jardinière du curé.*

Devant le bureau de leur bienfaiteur, ils s'arrêtent pour le saluer :

— Merci ben! Merci ben! Monsieur Montigny, et à la re-voy-ure! crie Pierrot.

— Soyez pas inquiet, on va en prendre ben soin de vos belles grandes bottes *mirlitaires*.

LE P'TIT MICHEL HUPPÉ

MM. les avocats de Montigny et Boisseau fraternisaient beaucoup avec les jeunes gens, surtout avec les étudiants. Pendant les vacances, ils nous aidaient à préparer des soirées littéraires et dramatiques, et souvent ils y prenaient part comme acteurs.

Parfois, ils montaient des semblants de procès, où ils officiaient comme juges; et les étudiants remplissaient les rôles d'avocats ou de témoins.

Je n'oublierai jamais le simulacre d'instance que présida un jour maître Boisseau, dans l'une des salles de l'ancien palais de justice.

Un vieux biberon de la campagne, du nom de Jean-Jean Liboitout, se promenait, une cruche de whisky à la main, et faisait du tapage dans les rues de la ville. Personne n'en avait peur; il était tout petit comme un puceron.

Les gens le désignaient sous le sobriquet de *P'tit Michel Huppé*, car, lorsqu'il était ivre, il s'écriait à tout instant en se frappant les mains: "Youg! Youg! Youg! J'sus pas un p'tit Michel Huppé, moé!"

Vêtu de grosse étoffe du pays, il se perdait dans ses habits, et le fond de sa culotte, privée de bretelles, retombait jusque sur ses jarrets.

Le vieux bailli Milan Valiquette voulait l'appréhender et le conduire au poste. L'avocat Boisseau, qui causait avec des étudiants devant le palais, lui dit:

— C'est bien! arrêtez-le et amenez-le à la cour; on va entendre sa cause tout de suite.

Messieurs, proposa-t-il aux étudiants, comme c'est un vieux pochard inoffensif, nous

allons lui faire, si vous voulez, un procès pour rire.

Le père Liboitout entra bientôt, suivi du bailli, qui portait sa cruche, et se mit à crier :

— Youg! Youg! Youg! J'sus pas un p'tit Michel Huppé, moé!

— Silence! lui ordonna le constable.

Apercevant le tribunal où siégeait, avec un air grave et solennel, l'avocat Boisseau, le petit vieux balbutia, en enlevant sa tuque de laine :

— Estusez-moé, j'savais pas qu'y avait de la Cour aujourd'hui.

Le juge dit à Ephraïm Gauthier, un jeune disciple de Thémis :

— Vous représentez la ville qui est plaignante, n'est-ce pas, Maître Gauthier?

— Oui, votre Honneur.

Puis s'adressant à mon frère Joseph, étudiant en droit :

— Et vous, je vous nomme d'office le défenseur de l'accusé, qui n'en a pas.

Le magistrat fait mine de lire sur un papier blanc l'acte d'accusation :

—Écoutez bien, Jean-Jean Liboitout, la lecture de la plainte portée contre vous :

“Vous êtes accusé d'avoir aujourd'hui même, dans les rues de la ville de Saint-Jérôme,

troublé la paix publique, en étant ivre, en incommodant les passant, et notamment, en scandalisant les dames par les dimensions démesurées de votre fessier de culotte, et ainsi d'avoir commis une infraction à la loi (art. 189 du Code Criminel).”

Qu'avez-vous à répondre, accusé? Plaidez-vous coupable ou non coupable?

Son défenseur se lève :

— Qu'il plaise à la cour! Mon client n'est pas en état de répondre, car il n'est pas encore sorti des vignes du Seigneur. Je plaide pour lui: “Non coupable!”

— Ça, c'est correct!, mon vieux! s'écrie le pochard. Youg! Youg! Youg! J'sus pas un p'tit Michel Huppé, moé.

— Silence! lui intime le constable, ou je vous mène au cachot.

— Êtes-vous prêts à procéder? demande le juge aux procureurs.

— Oui, votre Honneur.

— C'est bien! Maître Gauthier, faites votre preuve.

Plusieurs témoins simulent de prêter serment sur un code pénal, et témoignent que l'accusé a troublé la paix publique en étant

ivre, en criant, en chantant dans les rues de la ville.

Reste l'imputation du scandale à éclaircir.

Louis Perrot, un vieux tailleur bien connu, est appelé à se prononcer. Il prend son galon et son cahier de notes, ajuste ses lunettes, et mesure consciencieusement les dimensions du corps du délit, tandis que le bonhomme se démène comme un diable et demande à grands cris ce qu'on lui veut. Mais deux ro-



... et mesure consciencieusement les dimensions du corps de délit.

Dessin de Mat.

bustes étudiants en médecine, Eugène Grignon et Zoulou Lesage le tiennent en place.

Puis le tailleur, ses notes à la main, donne à la cour les proportions du *fessier* incriminé.

— Sont-ce là des dimensions d'un fond de culotte normal? interroge maître Gauthier.

— Pas tout à fait, répond le tailleur: il n'est pas à la dernière mode.

— Est-il scabreux? tonne le défenseur de l'accusé. A-t-il pu scandaliser les dames qu'il a rencontrées dans la rue?

— Je ne le crois pas, mais tout dépend du point de vue où l'on se place. Quand on rencontre des gens, ordinairement, c'est en face, et ils ne sont pas sensés voir ce qui se passe en arrière: d'ailleurs, les dames n'ont-elles pas bien d'autres panoramas plus beaux à contempler dans Saint-Jérôme que le derrière du bonhomme Liboitout?

L'avocat de la défense commence son plaidoyer:

— Qu'il plaise à la cour! On a accusé mon client, Monsieur Jean-Jean Liboitout, un citoyen des plus respectables, d'avoir troublé la paix publique...

— C'est pas vrai! clame l'accusé.

— D'avoir chanté et crié dans la rue...

— T'as menti! reprend le petit vieux.

— Écoutez! accusé, lui fait remarquer le juge, maître Grignon est votre avocat, c'est lui qui vous défend, soyez poli!

— J'm'en sacre! J'ai pas besoin d'avocat. J'sus pas un P'tit Michel Huppé, moé! Youg! Youg! Youg!

— On l'accuse, continue son procureur, d'avoir scandalisé les dames par les proportions gigantesques de son fond de culotte.

— T'as menti, p'tit avocat de crotte!

— Monsieur le juge, puisque mon client est si grossier pour son procureur, je me crois en droit d'abandonner les fonctions que la Cour m'a confiées.

Et se tournant du côté du vieux pochard, il lui lance, au milieu des rires de l'assistance, les apostrophes suivantes, interrompues par l'accusé: — Vieux paralytique! — T'as menti! — Vieux rachitique! — T'as menti! — Vieux lubrique! — T'as menti! — Vieux bronchitique! — T'as menti! — Vieille mosaïque! — T'as menti! — Vieille relique! — T'as menti! — Vieil impudique! — T'as menti! — Vieux sadique! — T'as menti! — Vieil alcoolique! — T'as menti! — Vieil enfant de...chique! — T'as menti! — Vieux satyrique! — T'as menti! — Vieux cynique! — T'as menti! — Puisse-tu crever de la colique! — T'as menti!

— Je prie instamment la Cour de condamner l'accusé à un mois de soue ou de poulailler, à moins qu'il ne quitte cette ville immédiatement, et de confisquer sa cruche de whisky au profit des avocats et des témoins, pour leurs honoraires.

— T'as...

— Accordé! répond le juge en riant; et il ordonne à l'accusé de s'en retourner chez lui

illico, s'il ne veut pas aller coucher en prison. Le vieux Jean-Jean se hâte de fuir et crie en se tapant les mains :

— Youg! Youg! Youg! J'sus pas un p'tit Michel Huppé, moé!

CRIMINALISTES

Il ne faut pas vous imaginer, lecteurs, que les avocats plaidant à l'ombre des érables, ne faisaient entendre leurs voix qu'à propos d'affaires triviales. Non, au contraire, les petites causes à *propos de bottes* étaient rares.

Maître Charles de Montigny, et F.-X. Mathieu, entre autres, avaient la réputation de brillants criminalistes. Qu'il suffise de citer les procès retentissants de Labelle, fermier de Saint-Jérôme, accusé du meurtre de son père, vers 1870, et de Narbonne, d'Arundel, inculpé de fratricide, dix ans plus tard. Bien que les preuves de circonstances fussent accablantes contre Labelle, maître de Montigny sut, par son éloquence, créer dans l'esprit des jurés un doute favorable au prévenu, qui échappa à la potence.

Déclaré innocent par ses pairs, Labelle aurait pu relever la tête, marcher le front haut et répéter :

— Personne n'a le droit de m'accuser.

Combien n'y en a-t-il pas de nos jours, même dans les classes privilégiées qui, inculpés de crimes infâmant, sous les plus graves soupçons, continuent, une fois libérés, à défier l'opinion publique?

Mais Labelle, bien que solidement bâti, n'avait qu'un caractère faible et craintif. Il lui semblait que la haine des hommes le poursuivait partout, et il menait une existence très malheureuse.

Après avoir fui la civilisation, et vécu dans le fond des forêts laurentiennes une grande partie de sa vie, il revint, il y a vingt-cinq ans, détraqué et accablé par les infirmités de la vieillesse, finir ses jours, au milieu des siens, dans un village du Nord. Dans un moment d'aliénation mentale, il s'empoisonna. Je l'ai bien connu, ainsi que ses enfants et ses petits-enfants, tous de braves citoyens. Et si le proverbe est vrai : "Tel père, tels fils", il faudrait conclure que c'est probablement un innocent que l'avocat de Montigny sauva de la potence.

*

* *

Narbonne, qui vivait il y a cinquante-cinq ans, au milieu des bois d'Arundel, dans une maison isolée, sans voisins, avait à l'âge de dix-neuf ans, sous les yeux de ses parents qui l'encourageaient, déchargé une arme à feu sur son demi-frère, endormi dans son lit, pour lui ravir son argent.

Le blessé, un colosse, se leva inondé de sang, et le père cria au meurtrier :

— Achève-le avec la crosse de ton fusil ! Ce qu'il fit.

Après avoir enlevé la somme de sept cents dollars à la victime, les trois complices lui mirent une corde au cou et le trainèrent dans leur champ, où ils l'enterrèrent.

Quelques jours plus tard, les parents, riches maintenant, envoyèrent leur jeune fils à Sainte-Agathe, pour y faire sa première communion, être confirmé et se marier : car le meurtrier était amoureux.

Les anciens de cette ville se rappellent encore ce géant imberbe, dépourvu d'éducation et se roulant le torse vers la sainte table au milieu des petits enfants.

Moralement, Narbonne ne révélait pas quatorze ans, et on ne pend pas à cet âge.

C'est probablement pourquoi il ne gravit pas les degrés de l'échafaud.

Cinq ans après son crime, le meurtrier, en

état d'ivresse, désigna à quelqu'un l'endroit où gisait le corps de son frère. Les autorités prévenues, firent exhumer le cadavre; on ne trouva que des ossements. Narbonne et ses parents furent arrêtés, et leur procès eut lieu à Sainte-Scholastique en février 1880. Maître F.-X. Mathieu se chargea de les défendre; mais la preuve était si complète, qu'en dépit de son éloquence, il ne put les sauver d'un verdict de culpabilité. Toutefois, le dévoué procureur réussit à faire commuer la sentence de mort en arrêt d'emprisonnement pour la vie. Le père et la mère, très âgés, moururent en prison peu de temps après, mais leur fils fut interné pour la vie dans un pénitencier.

Il y a six ans, un grand vieillard courbaturé, à la barbe blanche et en broussaille, vêtu de haillons misérables, et marchant péniblement, vint demander au chef de police Bergeron, de Sainte-Agathe, un abri pour la nuit.

Une affreuse tempête de neige sévissait et le chemineau tremblait, transi par le froid.

Le policier le questionne, mais le loqueteux n'aime pas à causer. Ses regards fuient vers les coins du parquet. Cependant, il finit par avouer qu'il est Narbonne, le meurtrier de son frère, qui vient d'obtenir son pardon. Il recherche sa femme et ses deux enfants, qu'il n'a pas revus depuis cinquante ans, et il ne peut les trouver. Toutes les portes où

il va frapper, dit-il, se referment impitoyablement quand on apprend qui il est.

— Et où allez-vous maintenant? interroge le chef de police.

Et de sa voix chevrotante, Narbonne dit:

— Je m'en retourne au pénitencier, pour voir si on va me reprendre ou me laisser mourir sur la route.

Pauvre malheureux! n'a-t-il pas payé assez cher sa dette à la société? Oh! que la justice la plus équitable a d'impitoyables châtiements!

J'avais promis dans la préface de ce livre de ne parler que de choses gaies: mais j'ai cru devoir rappeler ces incidents de la vie de deux criminalistes, qui furent parmi mes zélés précepteurs dans le domaine judiciaire, et rendre hommage, en particulier, à maître Chs de Montigny, l'ami intime de mon père et l'un des hommes que j'ai le plus aimés durant ma vie.

DEUXIÈME PARTIE

**La justice
à l'ombre des épinettes**

L'IMPORTANCE DU PETIT BANC

LA COUR DES COMMISSAIRES

DE 1861 A 1885

La Cour des commissaires, pour la décision sommaire des causes de moins de vingt-cinq piastres, (il en existe encore dans bien des campagnes canadiennes) est une cour d'équité pour les humbles, pour les pauvres. Les avocats n'y entrent pas. Ce n'est pas qu'on leur ferme la porte au nez, mais ils n'ont pas le droit de percevoir d'honoraires: cela revient au même. C'est, avec le tribunal des juges de paix, le seul foyer de la chicane offert aux descendants des vieux Normands qui sont trop miséreux pour se payer le luxe de grands prétoires.

Si l'on exige certaines qualifications de la part du juge de paix, qui doit posséder des propriétés d'une valeur d'au moins six cents piastres⁽¹⁾... celles que l'on demande aux

(1) Les juges de paix sont tenus de donner une garantie, parce qu'ils sont responsables de leurs erreurs, tandis que les juges des juridictions supérieures ont le privilège de se tromper sans être inquiétés: ils sont tabous.

membres de la Cour des commissaires, n'ont rien d'exagéré. Pourvu qu'un homme ait un



"On lui a livré deux petits cochons crevés..." (page 70)
Dessin de Mat.

peu d'instruction et un assez bon jugement, fût-il pauvre comme Job, il peut s'asseoir sur le petit banc.

C'est ainsi qu'à mon arrivée à Sainte-Agathe, en 1887, bien que n'ayant pas un sou en poche, je fus invité à y monter, à titre de président.

Malheureusement, ou heureusement peut-être, les avocats des villes fourraient leur nez dans les archives de Sainte-Agathe et, au moyen d'engins judiciaires appelés *certiorari*, éludaient nos vieux juges, qui manquaient de science juridique, il est vrai, mais non d'équité et de jugement, ce qui importe le plus.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques procès de cette époque que j'appellerai *préhistorique* parce qu'elle remonte aux premiers temps de la colonie de Sainte-Agathe, et que les documents s'y rapportant sont très rares. C'est auprès des vieux colons que j'ai connus il y a près d'un demi-siècle que j'ai pu obtenir ces renseignements.

Cette époque s'étend de l'année 1861 à 1885.

Puis je parlerai de la Cour des commissaires, à l'époque où j'en fis partie de 1887 à 1927

LE CASUEL DU BEDEAU

Séance de la Cour des commissaires tenue à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 juin 1863.

Présents: MM. les commissaires Procule Pénard et Antoine Godin.

Il s'agit d'une poursuite d'Évariste Chénier, bedeau, contre trois francs-tenanciers, qui refusent de lui payer son casuel de trois shillings, environ 60 sous, que tout paroissien doit lui remettre chaque année et c'est là tout son salaire. La cause entendue, la Cour rend son jugement.

— Nésanmoins! Nésanmoins! Nésanmoins! Écoutez bien! Messieurs les plaideurs, tonnait le juge Procule Pénard, un véritable hercule, haut de six pieds et trois pouces, qui accompagnait les éclats de sa voix de coups de poing formidables assenés sur une petite table en bois mou. La table geignait et se tordait en tous sens, tandis que le greffier, apeuré, tenait dans ses mains l'encrier de grès et la vieille plume d'oie, qu'il s'était hâté d'enlever avant que l'orage éclatât.

“Écoutez bien! La Cour va rendre son jugement: Dès lorsque Varice Chaignier, le demandeur, a prouvé qu'il a eu droit de tout temps, et j'oserai dire même, de toute *étarnité*, pour son casuel de bedeau, à la somme de trois shillings par année de la part de tous les francs-tenanciers de cette paroisse: Dès lorsque il a été prouvé que Louis Dupras, Michel Maheu et Abraham Jolicœur, les défendeurs en cette cause, ont refusé de payer le dit casuel au dit bedeau: Alorss! . . .

... La cour accorde jugement au dit Chaignier pour la dite somme de trois shellings contre chacun des défendeurs et les dits frais.

Puis, se tournant vers l'autre commissaire, le père Antoine Godin, blanc comme un agneau et pas beaucoup plus haut que son fauteuil, il l'interroge :

— N'est-ce pas votre opinion, vous aussi, juge Godin ?

— Oui, sapré mille gueux ! reprend le petit juge, en frappant lui aussi, de son petit poing la petite table, qui ne s'en plaint pas trop. C'est mon *ardon*, et les ceusses qui seront pas contents, y pourront aller se faire juger ailleurs.

Puis les commissaires apposèrent leurs marques au bas de leur jugement, et le greffier signa comme témoin ; car ils ne savaient ni lire ni écrire, les pauvres juges !

LES DEUX GORETS

*Séance de la cour des Commissaires tenue le
3 juin 1870, à 10 heures du matin.*

Présents: MM. les commissaires Antoine Godin, Procule Pénard et Pit Guénard.

— Silence! ôtez vos chapeau et serrez vos pipes! clame l'huissier Moineau.

— Oyez! Oyez! Oyez! La Cour des commissaires pour la décision sommaire des petites causes est ouverte. Tous ceux qui seront appelés devront répondre à leur nom! Vive la Reine!

Et le greffier annonce:

ADOLPHE MARIER, maître-meunier,
demandeur,
versus

JACQUES alias JACQUETTE BRIÈRE,
défendeur.

Le maître-meunier, élancé, bien mis, regard franc, air distingué, s'incline profondément devant le tribunal:

— Présent! MM. les juges.

Jacquette Brière, gros, court, mal peigné, malpropre, "dur à cuire", se plante effrontément devant la cour, en criant:

— Me v'là!

Le greffier lit au défendeur l'état de compte du demandeur, qui réclame la somme de deux louis, cinq shellings et six deniers pour divers effets vendus au dit Brière, à différen-

tes dates, depuis cinq ans, entre autres: un quintal de farine de sarrasin noir, deux quintaux de moulée, deux jeunes gorets à la tette, et vingt-cinq livres de lard salé.

Jacquette répond qu'il ne doit rien au meunier, et demande à être entendu sous serment.

Il jure qu'on lui a livré deux petits cochons crevés et, par conséquent, d'aucune utilité; qu'on lui a remis de la moulée sale, pleine de crottes de poules et de rats et que ses animaux n'en ont pas voulu: que le lard goûtait le rance et qu'il en a fait du savon. Quant à la fleur de sarrasin, elle lui a été donnée par M. Marier pour son vote lors de l'élection de Chapleau, il y a deux ans.

— Vous vous rappelez pas, père Marier, quand vous êtes venu me chercher avec votre grand cheval jaune qui trottait comme un démon et jetait l'écume de partout, et que vous m'avez crié: "Oh! Vite! Vite! Jacquette, embarque dans ma voiture et viens voter pour Chapleau".

Je vous ai répondu: "J'sus rouge et j'veux pas voter de c'côté-là."

Vous m'avez dit alors: "Viens quand même, t'auras pas de chagrin. J'sais qu't'es pauvre, je vas t'donner ane poche de fleur de

sarrasin et pour ce que tu m'dois, j't'attendrai encore un an."

Je vous ai fait remarquer : "C'est pas assez ane poche de fleur de sarrasin pour faire changer le poil à un vieux rouge comme moé", et vous m'avez répondu : "Embarque ! embarque ! j't'en donnerai deux".

Quand on est arrivé à la salle de votation, vous m'avez poussé en dedans et je vous ai entendu crier aux gens qui se tenaient dehors et qui riaient comme des fous : "Encore une barbe dans mon canot ! J'vas aller en qu'ri une autre !

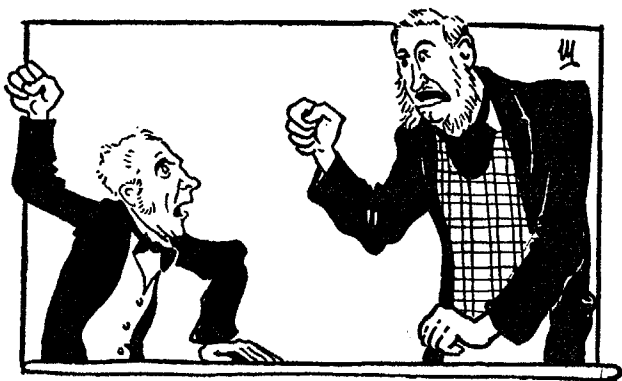
Vous m'avez planté là, et vous êtes reparti à l'épouvante. J'ai été obligé de m'en retourner à pied.

Deux sacs de fleur pour un affront pareil, c'est pas trop. J'demande que l'action soit renvoyée et que le bonhomme Marier paie ses frais."

Le maître-meunier, dont la franchise et l'honnêteté étaient proverbiales, (sauf en temps d'élections, peut-être ; qui peut se vanter d'être absolument intègre quand la vertu est en exil ?) prouve par ses livres que le défendeur a réellement reçu tous les effets mentionnés dans la facture et que le jour même de l'élection, il

lui a été remis un sac de farine de sarrasin, pour l'indemniser du temps qu'il a perdu en allant voter. Et il réclame du défendeur le plein montant de la dette et les frais.

La cause entendue, le greffier se hâte d'enlever l'encrier et le grand juge, un vieux rou-



Non! sapré mille gueux!..." (page 73)

Dessin de Mat.

ge, lève le poing en l'air par trois fois et le rabat sur la table, en tonnant comme Jupiter Olympien :

— Nésanmoins ! Nésanmoins ! Nésanmoins ! Messieurs les plaideurs, la Cour va rendre son jugement.

“Dès lorsque..... le demandeur a prouvé

que les effets mentionnés dans l'action ont été livrés au défendeur; Dès lorsque..... le défendeur a prouvé sous son serment que les effets étaient en mauvais état, excepté la farine de sarrasin qui lui a été donnée pour acheter son vote, contrairement à la loi;

Dès lorsque..... le demandeur n'a pas prouvé le contraire;

Alors! la Cour renvoie la poursuite avec dépens."

Et se tournant du côté de ses collègues il leur demande :

— N'est-ce pas votre opinion, Messieurs les juges Godin et Guénard?

— Non! sapré mille gueux! répond le petit juge Godin, un vieux bleu, frappant la petite table de son petit poing. C'est pas mon *ardon*: Jacqueline a eu les effets que lui réclame le demandeur. Pourquoi a-t-il attendu cinq ans pour se plaindre qu'ils n'étaient pas en bon état?

De plus, il a été payé comptant pour son vote, monsieur Marier l'a prouvé.

Alors!. j'accorde jugement pour le montant complet et les frais en faveur du demandeur.

Le commissaire Guénard partage l'opinion du commissaire Godin, et la décision du *grand* juge est renversée. Les deux premiers font leur marque, en présence du greffier, qui appose son nom comme témoin.

— Je refuse de signer ce jugement, déclare le *plus haut* membre du tribunal et plus que ça, j'veis donner ma démission. Et il assène un dernier coup de poing sur la petite table de sapin.

Mais il n'en fit rien. Être membre de la Cour des petites causes sommaires, ça ne rapporte pas grand chose.⁽¹⁾ Mais pensez-y : se faire appeler "Monsieur le juge!"

(1) Il n'y a absolument aucun émolument accordé aux membres de cette cour. L'honneur suffit!

LA COUR DES COMMISSAIRES

DE 1887 À 1927.

LE PLAT DE RAGOÛT

Les séances de cet humble tribunal, où je siégeai pendant près de quarante ans, avaient lieu dans le magasin de mon ami, Donat Godon, le greffier des commissaires. Nous nous y amusions beaucoup, surtout quand venaient plaider Issac Mouron, Ti-Charles Monette, Elie Latour, Ti-Gas Papineau, le vieux Jobber Jolifou et son frère, le vieux Nigré, Toto Laporte, le tribun populaire Ludovic Chartrand, Benjamin Chamberlin, et bien d'autres. Souvent, nous nous entendions entre juges pour donner libre cours aux plaidoieries des vieux *Chicaneau*, dont quelques-uns ne manquaient pas d'esprit.

Pour indiquer l'importance des causes que nous entendions, laissez-moi vous rapporter encore quelques-uns de ces joyeux procès.

Après avoir réglé quelques disputes insignifiantes, je dis au greffier :

Passez à la cause suivante :

MAURICE LATENDRESSE,
demandeur,
versus

JOSEPH, alias TOTO LAPORTE,
défendeur.

Et le greffier crie leurs noms par trois fois.

Un grand vieillard maigre s'approche et dit : "Me v'là !" C'est le demandeur.

Un petit vieux court, barbu, à l'air timide, s'avance en balbutiant : "Moé itou !" C'est le défendeur.

Aux côtés de celui-ci se tient une femme vieillotte, attifée d'un mantelet d'indienne, d'un jupon de flanelle rouge, et d'un grand tablier à carreaux blancs et bleus, et coiffée d'une grande capeline jaune, au fond de laquelle on peut distinguer, à la place du nez et des yeux, quelque chose comme une lame de couteau, entre deux escarboucles.

Au moment où j'ouvrais la bouche pour interroger le défendeur sur ce qu'il avait à répondre à la demande de Maurice Latendresse, la mégère accrocha Toto par un pan de son habit et le projeta avec force en arrière, en disant :

— Fârne ta gueule, Toto, c'est moé qui plaide aujourd'hui !

— Eh bien, madame Laporte, qu'avez-vous à répondre à la demande de Maurice Latendresse, qui vous réclame la somme de cinquante sous pour un sac de pommes de terre?

La vieille plaideuse, relevant les deux coins



"T'es venu emprunter mon chaudron de ragoût..." (p. 78)
Dessin de Mat.

de son tablier et saluant profondément, commença :

— Messieurs les juges, à vos Honneurs! (nous étions bien trois juges tassés sur le petit banc). J'ai à dire ça, que monsieur Maurice Latendresse, notre voisin depuis trente ans, nous avoir poursuivis pour une poche de péta-

ques, sans nous avertir, j'ai trouvé ça pas mal sarpent! D'abord, y nous doit plus qu'ça, lui.

— Qu'est-ce que je vous dois, la mère? questionna son adversaire.

— Comment, écœurant? Faut avoir un front de beu, comme toé, pour demander ça! Tu te rappelles pas qu'y aura quatre ans aux prunes, t'avais pas de quoi manger et que t'es venu emprunter chez nous un plat de ragoût de boulettes et une tourquière à la viande pour recevoir monsieur le curé et le marguillier en charge, qui passaient pour la quête de l'Enfant Jésus?

— Ah! ça, la mère, c'est un p'tit sarvice, on parle pas d'ça.

— Effronté! Nous autres aussi, c'est un p'tit sarvice que tu nous rendais quand tu nous a vendu tes pétaques. On est quitte!

Comme la discussion menaçait de s'éterniser sur la valeur des objets en litige, la Cour nomma des experts qui rendirent leur décision, séance tenante, évaluant le ragoût et le pâté à 45 sous, de sorte qu'il revenait cinq sous au demandeur.

Il est dit dans la loi: Lorsque le montant adjugé est moins qu'une piastre, la Cour, si elle le juge à propos, peut n'accorder qu'une somme équivalente pour les frais. Nous rendîmes un jugement à la Salomon et condam-

nâmes Toto Laporte à payer cinq sous pour la dette et cinq sous pour les frais.

La vieille plaideuse, prenant dix sous dans



“Quiens! les v’la tes copes, crève-la-faim!...”

Dessin de Labelle.

le coin de son mouchoir, les lança à la figure de son adversaire, en criant :

— Quiens! les voilà tes coppes, crève-la-faim! Viens-y encore charcher de mes boulettes; j’te les ferai avaler par le mauvais bout.

LA FACTURE EN RÉBUS

Séance du 4 mai 1887.

Présents: MM. les commissaires E. Grig,
A. Bel-Oeil, Isaac Coursolles.

Après que la séance fut ouverte, le greffier annonça, la première cause inscrite sur le rôle:

FREDDY WILSON, marchand,
demandeur,

versus

BARNABÉ MASSÉ, journalier,
défendeur.

Un petit vieux, à la barbe grisonnante, s'avance, un cornet acoustique à l'oreille: c'est le demandeur.

Le défendeur fait défaut de comparaître.

MM. les juges, explique le greffier, voici un document que je ne comprends pas du tout:

Et il présente un papier, qui ressemble à toute autre chose qu'une facture (voir la copie reproduite à la page 82).

Impossible de déchiffrer ce document!

M'adressant au demandeur, je crie dans l'entonnoir qu'il dirige vers moi :

— Expliquez-nous ce qu'il y a là-dessus.

— C'est ben facile, répond-t-il d'un air vexé; un enfant de six ans comprendrait ça. C'est un compte qui m'est dû par Barnabé Massé.

Lisez la deuxième ligne :

Une barre, n, a, na, pis un B, ça fait Barnabé. Un mat, un C, est-ce que ça fait pas Massé? Un journal, un lit, pis un E, ça doit faire *Journalier*, rien de plus simple.

Ensuite, en bas de la grande barre: 1 pot de sirop de canne, 1 shelling et 10 deniers. Voyez la canne et le pot; est-ce qu'y sont pas corrects?

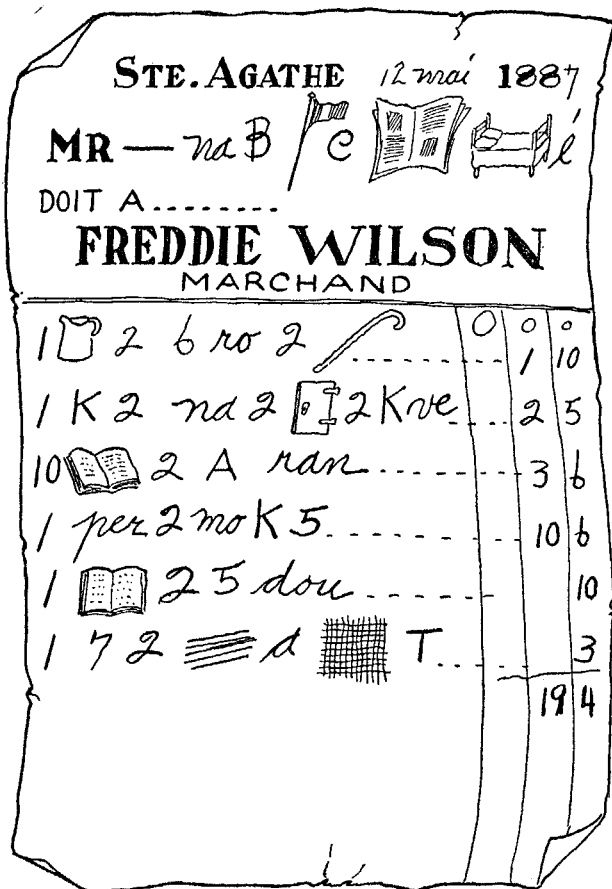
La ligne suivante: 1 cadenas de porte de cave, est-ce que je n'ai pas ben dépeint ma porte?

Et puis: 10 livres de hareng, 3 shellings; vous voyez comme moé que c'est un livre que j'ai dessiné.

Une paire de mocassins, 10 shellings; vous connaissez ça des mocassins? C'est des bottes sauvages; celles-là étaient en peau d'original.

1 livre de saindoux, dix deniers; c'est clair comme de l'eau de roche.

La dernière ligne: 1 set de broches à tricoter, trois deniers; ça crève les yeux; les pe-



"Un enfant de six ans comprendrait ça" (page 81)
Dessin de Labelle.

tites barres, c'est les broches et le carreautage c'est l'tricot.

Y m'semble que c'est pas nécessaire d'avoir fait un cours d'études pour comprendre ça, n'importe quel individu qui a fait un cours d'eau en viendrait à bout.

— Et les petits ronds en haut des colonnes, qu'est-ce que c'est?

— Ah ça? reprend le sourd qui lève les épaules, en signe de mépris pour mon ignorance, c'est la monnaie: les grands ronds, c'est les louis, les moyens, les shellings; et les petits, les deniers. Rien de plus clair.

— Mais, tout de même, c'est un compte en rébus, que vous avez là.

— Non, Monsieur le juge, ne m'insultez pas, par exemple! C'est pas des rebuts que j'y'ai vendus, c'est toute de la marchandise de première qualité.

Je fis remarquer à mes collègues, en souriant:

— Il aurait fallu Champollion pour déchiffrer ça.

— Y s'appelle pas Poléon, riposte le vieux sourd, il s'appelle Barnabé, Barnabé Massé. On a pas besoin de lui: ça fait deux fois que la cause est ajournée et y s'rend pas. Il est à la veille de ficher son camp aux États, j'veux pas l'attendre plus longtemps.

Un de mes collègues me demande:

— Qu'en pensez-vous, M. le président? Ne croyez-vous pas que, si on lui donne jugement sur un compte comme celui-là, les hommes de loi ne puissent revenir contre nous avec un certiorari? Les avocats de nos jours, vous le savez, sont si.....

Il n'acheva pas sa phrase, s'étant rappelé tout à coup que j'avais un frère dans la confrérie de Saint Yves.

— Voici mon opinion, Messieurs, leur expliquai-je, si le demandeur présentait cette facture à la Cour supérieure, je pense bien qu'on la renverrait, sauf pour lui, à se pourvoir de nouveau, bien entendu. Mais un tribunal d'équité comme le nôtre, du moment que le demandeur explique bien son compte et le certifie sous serment, ne doit pas hésiter à lui accorder jugement. Tout de même, je crois que vous n'avez pas tout à fait tort, juge Bel-Oeil; la crainte des avocats est le commencement de la sagesse. Par mesure de précaution, je prie le greffier de dresser une copie de cette facture, non pas en hiéroglyphes ni en rébus, mais en caractères ordinaires, et de l'inclure au dossier.

Jugement pour la somme demandée et les frais.

LA COUR DES JUGES DE PAIX

UN AUTRE PETIT BANC

LA PLAINTÉ DE MADAME PHILBO

En 1890, le gouvernement provincial, sous prétexte que j'étais un des rares habitants de ma contrée sachant lire et écrire un peu, me nomma Juge... de Paix!

Je m'empressai d'apprendre cette nouvelle à mon père, qui faillit en mourir de joie!

Mais comme je n'étais le titulaire que d'une petite juridiction, on me fit asseoir sur un autre *petit banc*.

Sainte-Agathe et les endroits environnants, grâce à la colonisation enragée du roi du Nord, le curé Labelle, prenait tous les jours de l'importance.

Nous étions à trente milles du premier centre judiciaire, Saint-Jérôme, où il existait une cour de circuit, un banc pas beaucoup plus haut que les miens.

Et si la charge ne me profitait guère, au

point de vue des ressources personnelles, le salaire équivalant à zéro,⁽¹⁾ elle n'était pas pour cela une sinécure; je siégeai pendant quarante ans et j'eus à entendre jusqu'à cent soixante causes par année.

Ce long règne de magistrature me procura l'honneur de voir défilier devant mon *petit banc* un grand nombre d'avocats, dont les uns très distingués. Je cite au hasard: Maîtres C. de Martigny, T. Maréchal, T. Rinfret, J. Drouin, R. L. Calder, W. M. Cooper, J. C. Walsh, J. D. St-Jacques, Chs E. Marchand, U. Tétrault, Philippe Monette, Alban Germain, Jean Prévost, Adolphe Bazin, J. Décarie, J. L. Archambault, Robert Bourassa, Athanase David, G. Rochon, Chs de Montigny, J. Jacob, S. Lavery, M. Demers, A. Jasmin, Gaston et Roméo Gibault, Sinaïe Lamarre, H. Barrette, J. Bélaïr, Pierre Ledieu, J. Beaulieu, Léopold Nantel, et bien d'autres!

Ayant étudié à fond le code criminel et le code municipal, c'est-à-dire les deux statuts qu'il m'importait le plus de connaître, j'étais assez renseigné sur la loi. Les avocats semblaient toujours étonnés de mes réponses à leurs objections. Du reste, comme juge, je finissais toujours par avoir raison!

(1) Le juge de paix n'a pas de salaire, mais il a droit à une indemnité de 50 sous chaque fois qu'il siége. Si la séance se prolonge plus d'une heure, il peut exiger un autre montant égal. Ce n'est pas le Pérou!

Quand ces messieurs s'inclinaient devant moi en disant: "Votre Honneur!" je vous avoue franchement que je me sentais flatté. Mais si parfois ils m'appelaient: "Votre Seigneurie!" je trouvais la dose un peu forte et



"Quand vous la mariâtes, vous jurâtes..."
"— Oh ma rate!" cria quelqu'un... (page 89)

Dessin de Labolle.

je grimaçais de telle sorte qu'ils n'avaient plus envie de recommencer.

Souvent aussi, pour singer certains grands juges que j'avais vus siéger, pendant que les savants avocats s'escrimaient à qui mieux mieux, je rédigeais mon jugement, et s'ils s'ar-

rétaient, étonnés, pour me regarder écrire, je leur disais : “Je vous en prie, messieurs, je vous en prie, continuez, vous ne me dérangez pas !”

D'autres fois encore, dans les causes peu importantes et de nature cocasse, je laissais libre cours à l'imagination des disciples de Thémis, et je n'oublierai jamais la *grandiloquence* de mon jeune ami, Athanase David, maître célèbre, plaidant la cause de madame Philbo, en présence de messieurs Edouard Montpetit, Jos. Archambault, de plusieurs jeunes dames et autres membres distingués de la jeunesse montréalaise.

Madame Philbo était venue déposer une plainte contre son mari, pour voies de fait avec blessures.

Je dis à deux jeunes avocats en villégiature : “Messieurs, j'ai une cause à entendre, qui prête assez à la comédie, et si vous voulez occuper pour les parties, je vous laisserai le champ libre. Vous plaidez à votre guise. — “Très bien,” répondirent-ils.

Le soir, on instruisait le procès devant *mon petit banc*. Maître Athanase David représentait la plaignante, maître Joseph Beaulieu, l'accusé, qui plaidait *justification*. L'avocat prétendait que son client avait surpris sa femme en flagrant délit de flirtage avec Cléophas Binette, un homme court, très laid et très sourd. Les témoignages furent des plus désopilants.

Puis Mtre David, dans une envolée superbe, s'écria : — "Accusé, vous êtes un lâche ! Vous avez frappé une femme, une frêle créature du bon Dieu (elle était énorme) ; et quand vous la frappâtes, une goutte de sang vermeil perla sur ses lèvres roses. Et pourtant ! Philbo, quand, un jour, vous épousâtes cette femme, quand vous vous mariâtes, vous jurâtes... "Oh ! ma rate," cria quelqu'un dans l'audience. Je regardai : c'était Edouard Montpetit, que je n'avais jamais vu rire auparavant, qui se tordait en se tenant les côtes à deux mains. Je le rappelai à l'ordre... Et après avoir tancé vertement l'accusé, je m'adressai à la plaignante. Je lui parlai de sa plus tendre enfance, des jours heureux où je l'avais connue, alors que sa mère était servante chez mon père et que nous, enfants, nous prenions nos ébats ensemble ; puis de ses quinze ans, époque où elle se maria à l'accusé. Et je m'exclamai en faisant vibrer ma voix de la plus vive émotion :

"Ce que vous étiez belle alors, ô Marie ! Vos cheveux blonds flottant sur un col de cygne, vos yeux bleus reflétant l'azur du ciel, votre teint de rose trémière, votre taille de nymphe auraient tenté le pinceau d'un Rembrandt ou d'un Titien.

Mais, hélas! dirai-je avec le poète de l'Énéide:

"Quantum mutata ab illa!"⁽¹⁾

A ces paroles, qu'elle prit, sans doute, pour le plus beau des compliments, elle se mit à sangloter. J'en profitai pour implorer d'elle le pardon de son mari et demander à ce dernier l'oubli du passé, ce qu'ils acceptèrent de bonne grâce.

Et j'ordonnai: "Maintenant, embrassez-vous et donnez-vous la main, tandis que Monsieur le curé de Saint-Janvier, qui nous honore de sa présence ce soir, (et je désignai la figure douce et monacale du jeune avocat Archambault), va rebénir votre union.

"Quant à vous, Cléophas Binette", criai-je au témoin sourd, vous don Juan grotesque, burlesque et simiesque, démon tentateur, qui avez voulu brouiller ce ménage, je vous condamne à payer les frais dans cette cause.

Cléophas, qui ne comprenait rien à mes paroles, se contentait d'opiner du bonnet, mais en voyant pleurer son amie, Madame Philbo, il ouvrit, lui aussi, ses écluses et mêla ses larmes de crocodile à celles des époux réconciliés.

(1) Comme vous êtes changée!

LE COUP DE POING

PROCÈS POUR RIRE

Un soir de novembre 1900, quelques amis étaient à s'amuser dans l'auberge tenue à Ste-Agathe, par le père Isaac Guindon, quand un nommé Addidou Labine arriva passablement éméché et se mit à insulter Martin Aubé qui, lui aussi, avait son petit pompon.

Aubé, en courroux, frappa Labine en pleine face; celui-ci fit la culbute et Aubé lui-même tomba à la renverse. On les releva et quelqu'un reconduisit Labine chez lui.

Aubé, mince, maigre et doué d'une force bien en dessous de la moyenne, était tout glorieux de son exploit. Cependant on l'avertit qu'il avait brisé la mâchoire de son adversaire, (qui, en réalité, n'avait aucun mal) et qu'il allait probablement être mis sous arrêt.

— "C'est bon pour lui! s'exclama-t-il, ça va lui montrer à venir m'insulter! Qu'on m'arrête! Y a longtemps que les gens du village se moquent de moé; j'vas leur montrer ce que Martin Aubé peut faire avec son poing."

Le lendemain, afin de faire une bonne peur au vieux pochard, qui se balladait encore dans les vignes du Seigneur, en se vantant de sa force et de son adresse de pugiliste, l'huissier Moineau s'en fut l'appréhender et le conduisit au poste de police. Puis il alla racoler les témoins et prévenir le magistrat.

Plus de deux cents spectateurs se pressaient dans le prétoire, quand le juge Grig, au ventre rebondi, entra d'un pas grave et majestueux.

Il se prêtait à cette fantaisie extra judiciaire, comme au meilleur moyen de corriger un ivrogne inoffensif.

On remarquait dans les premiers rangs les rentiers du village, parmi lesquels les vieilles barbes de Jean-Jean Parabole, J.-Bte Beusa-loir, Baptistette Gauthier, Pierrot Champoux, Garli Paquette tous gens fort économes et friands de spectacles à bon marché. Ils ignoraient complètement, de même que la majorité des auditeurs, que c'était un procès pour rire.

Sur un signe du juge, le chef policier vocifère: "Silence! Tout le monde debout! Otez vos chapeaux et serrez vos pipes! Oyez! Oyez! Oyez! Une session spéciale de la Cour des juges de paix va commencer. Tous ceux qui seront appelés devront répondre à leurs noms. Vive la Reine!"

en lui fracturant la mâchoire en éclats, avec votre poing. . . .”

Le procureur de l'accusé se lève et demande au juge: “La Cour voudrait-elle me faire connaître en vertu de quelle loi mon client est arrêté?”

Le juge, s'efforçant de garder son sérieux, répond: “Mais c'est en vertu de la fameuse loi “*Quiconque*”! Tout le monde sait cela, et le savant procureur ne devrait pas l'ignorer: “*Quiconque* commet des voies de fait avec blessures. . . *Quiconque* commet un meurtre. C'est la loi la plus importante et presque l'unique loi qui compte dans le Code criminel.”

H.-A. Belœil se rasseoit en disant: “Merci, M. le juge.”

— Accusé, interroge le magistrat, plaidez-vous *coupable* ou *non-coupable*?

— Non-coupable, articule le prisonnier, entre deux hoquets.

— Êtes-vous prêts à procéder, MM. les avocats, s'enquiert le juge.

— Oui, Votre Honneur, répondent ensemble les deux procureurs.

— Appelez les témoins.

Le greffier appelle: Elie Goodluck, restaurateur — Isaac Guindon, aubergiste — Joe Morin Flât, marchand de ferronnerie — Ti-Pit Courteau, garçon boucher — Godfrey Grenett, maître charretier — Julius Queinstoében, menuisier.

Le juge présente le dos d'un dictionnaire aux témoins, leur dit de mettre chacun un doigt dessus, et ajoute à mi-voix, de manière à ne pas être entendu de l'accusé, ni de l'audience :

“Faites semblant de dire la vérité, toute la vérité, pas autre chose que la vérité, dans une cause dans laquelle Addidou Labine est le plaignant et Martin Aubé l'accusé. Ainsi que Dieu vous soit en aide! Baisez le derrière du petit Larousse.”

Les témoins s'éclatent de rire en baisant le dictionnaire et l'officier de police Bennett leur crie: “Silence!”

Elie Goodluck dépose qu'il a vu l'accusé frapper le plaignant avec un morceau de fer à la main.

Protestations véhémentes d'Aubé, qui est rappelé à l'ordre par Bennett.

Isaac Guindon et Joe Morin Flat déclarent qu'ils ne sont pas sûrs de lui avoir vu une arme dans les mains, mais ils opinent qu'il devait avoir quelque chose, vu qu'un homme de sa taille ne peut casser une mâchoire d'un coup de poing.

Ici le juge demande à examiner le poing du prisonnier, qui étend le bras en disant: “Excusez-le, M. le juge, y est sale et un peu *graisseux*.” Ce que la Cour, en effet, put constater. Godfrey Grenett témoigne à son

tour qu'il a vu une fois le prisonnier armé d'un revolver et cherchant à soulever des querelles.

Ti-Pit Courteau soutient ensuite qu'il a vu l'accusé, armé d'un *long poignard*, courant après quelqu'un pour le darder.



Et tandis que les savants procureurs... (page 99)
Dessin de Paquette.

Le juge demande au témoin comment c'est fait un poignard, et le témoin ne peut répondre, à la grande joie de l'accusé, qui s'écrie: "Vous voyez ben, M. le juge, que c'est encore

des menteries: Ti-Pit en a jamais vu de sa vie, des poignards.”

Julius Queinstoében affirme que le prisonnier a frappé à poing nu, et Aubé lui dit: “Marci ben, mon Jules: toé, au moins, t’es franc!”

Durant ces diverses dépositions, certains témoins ayant fait du bruit et des remarques intempestives, le juge ordonne au constable de les lui amener, en condamne un à payer *la menthe* (c’était à l’époque où l’on buvait beaucoup de menthe glacée) et dit aux autres qu’il se souviendra d’eux dans son jugement.

Appelé à témoigner dans sa propre cause, Aubé raconte les faits, avec force gesticulations:

— Addidou Labine m’a provoqué, y m’a insulté, Votre Honneur.

— Quelles insultes a-t-il proférées? s’enquiert le juge.

— Y m’a traité de voyou, de *magabond*: y m’a dit qu’il avait plus d’esprit dans un de ses petits doigts que j’en ai dans ma creuse cervelle, et qu’il avait plus de force dans une seule main que moé dans toute ma sale *corporation*. J’y ai prouvé qu’y avait menti et j’y ai cassé la gueule avec mon poing.”

Pressé par les questions serrées de l’avocat du plaignant, il avoue qu’il a été poussé à com-

mettre ce délit par le juge de paix H.-A. Béloeil, son défenseur aujourd'hui.

— La main sur la conscience, interroge le juge, en se tapant la bedaine, avez-vous frappé le plaignant à poing nu?

— La main sur la conscience, répond le prisonnier en se cognant le creux de l'estomac, je l'ai frappé à main nue.

— Très bien! conclut le juge. Maintenant, messieurs les avocats, pendant que vous ferez vos plaidoyers je vais rédiger mon jugement, comme c'est l'usage dans bien des Cours aujourd'hui.

Et tandis que les *savants* procureurs s'escriment à qui mieux mieux, le juge Grig écrit d'une main, qui paraît énervée, faisant force ratures et *barbots* (taches d'encre), se servant tantôt du manche, tantôt de la plume, au grand scandale de la gent rentière, qui ne comprend plus rien à ce manège.

“Continuez! Continuez! crie-t-il de temps en temps aux criminalistes: vous ne me dérangez pas, messieurs!”

Finalement, le juge renverse l'encrier au bas de son jugement: “Ah! ce n'est rien, remarque-t-il; ce sera le sceau de la Cour.”

Les plaidoeries terminées, il lit aussitôt son jugement, d'une voix imposante.

JUGEMENT

Attendu 1° Que l'accusé Martin Aubé a illégalement, subrepticement et patibulairement, le 13 novembre au soir, frappé un nommé Addidou Labine dans le but avoué de venger une injure gratuite et personnelle, sortie de la bouche dudit Labine;

Attendu 2° Que l'accusé a fracturé avec son poing, le maxillaire inférieur attenant à la dite bouche, ce qui est cause que le dit Labine a souffert des délabrements considérables;

Attendu 3° Que ledit Martin Aubé a été provoqué par les paroles injurieuses du dit Labine;

Attendu 4° Que l'accusé ne connaît pas la force de son bras, et qu'en dépit de ses formes grêles, esthétiques, et je dirai même poétiques, il est doué d'une force herculéenne, et qu'il serait dangereux pour la société de le laisser user de cette force à l'avenir;

Attendu 5° Qu'il a été prouvé au cours des débats, qu'un honorable juge de paix, le sieur H.-A. Belœil, oubliant ses devoirs de magistrat et de citoyen, a poussé l'accusé à commettre ce délit, ce qui est *abominable*, et même regrettable;

Attendu 6° Que la plupart des témoins se sont montrés nuageux, irrévérencieux et turbulents et qu'ils méritent une punition exemplaire;

La Cour, après avoir mûrement délibéré, ordonne et décrète, comme suit:

- 1° L'accusé devra fournir une garantie personnelle de vingt-cinq dollars, qu'il gardera la paix envers le plaignant et tous les loyaux sujets de Sa Majesté durant l'espace d'une année, ou, à défaut, il devra passer un mois en prison aux travaux forcés;
- 2° Il sera interdit à l'accusé de frapper à poing nu, à l'avenir; il pourra, lorsqu'il aura à se défendre, frapper à main ouverte seulement, et ce, d'une façon très modérée;
- 3° Le juge de paix H.-A. Belœil est condamné à garder la paix toute sa vie et à payer une consommation à tous les intéressés en cette cause, dont le plus grand nombre, la Cour regrette de le constater, semblent altérés de tout autre chose que de justice;
- 4° Enfin, les témoins, à cause de leur conduite inconvenante et pour plusieurs raisons qui ne les regardent pas, sont condamnés à payer les frais. (Trente-six barbots rayés sont nuls, vingt-cinq renvois

en marge ne sont pas bons, et le reste ne vaut rien.)

(Signé) Grig, juge de paix.

Le juge ajoute d'une voix sévère :

— Martin Aubé, vous êtes libre, mais faites attention à votre poing !

Aubé pleure de joie et court après le juge pour l'embrasser. Celui-ci se dérobe en lui disant : "Embrassez plutôt votre ami Ti-Pit Courteau !"

— Ah ! mon petit mardi ! profère Aubé, le juge m'a défendu le poing, mais y m'a pas défendu le pied ; j'vas te le mettre dans le . . ."

Tout le monde crie : "Sauve-toi, Ti-Pit, ou t'es mort !"

Et tandis que Martin Aubé poursuit sa nouvelle victime et que le juge, le greffier, les procureurs, le constable, l'huissier et tous les témoins se dirigent à la queue leu leu du côté de l'auberge, le père Jean-Jean Parabole, en conciliabule, dans un coin de la salle avec les autres rentiers, commente la sentence de sa voix monotone et grasseyante : "J'ai vu bien des prrrocès durrrant ma vie, mais les témoins condamnés aux frrrrais, jamais !"

*

* * *

Trente années se sont écoulées depuis cet incident, dont je garantis l'authenticité ; d'ail-

leurs, bien des survivants de cette époque se le rappellent. Ils ont peut-être oublié les noms de quelques-uns des acteurs de cette comédie: le juge Grig n'était autre que l'auteur lui-même; les procureurs étaient MM. E.-D. Godon et



"Ah! mon petit m..., profère Aubé,..." (page 101)
 Dessin de Paquette.

H.-A. Bélisle, juges de paix et anciens maires; Bennett, un nommé Benoit, chef de police formant la brigade à lui tout seul; Elie Goodluck, Elie Lachance, un beau grand garçon, aujourd'hui dans la police de Montréal; le greffier

F.-X. des Epines, le notaire F.-X. Desrosiers, mort depuis longtemps; Godfrey Grenett, Godefroy Grenier, maître charretier; Isaac Guindon, hôtelier, le meilleur garçon du monde; l'huissier Moineau, Ferdinand Loiseau, qui fut bailli pendant quarante ans (ces deux derniers sont disparus depuis longtemps); Jos Morin Flat, M. Joseph Morin, inspecteur de notre ville aujourd'hui (il est loin d'être mort celui-là); Julius Queinstoében, c'était M. Jules St-Aubin, l'un de nos meilleurs ouvriers; Ti-Pit Courteau est encore jeune et vit à Ripon; il a laissé parmi nous un souvenir de bien franche gaieté.

Quant aux deux autres personnages, Addidou Labine et Martin Aubé, je vais attendre encore trente ans pour dévoiler leur identité, bien qu'ils soient allés depuis longtemps régler leurs comptes devant un tribunal beaucoup plus imposant que le mien. Ils appartenaient à de braves familles et je ne voudrais pas froisser leurs descendants. Labine ne nous pardonna jamais d'avoir mêlé son nom à cette comédie; il ne parlait rien moins que de prendre des actions en dommages contre les instigateurs du conflit. Souvent il faisait des scènes à son ami d'enfance, M. Godon: "Quelle affaire avais-tu à plaider pour moi et à dire à la Cour que j'avais la mâchoire brisée, quand je n'avais pas eu un brin de mal, et que j'étais occupé à

réparer la toiture de la maison de mon voisin. Tu vas me payer ça !”

Martin Aubé, lui, a toujours cru que *c'était arrivé*. Il en était tout glorieux. Il vint chez moi un jour et me demanda :

“J'pourrais-t-y avoir une copie de votre jugement dans ma cause avec Labine ?” Je demeurai songeur : que voulait-il faire ? Me poursuivre en dommages ? je l'avais bien mérité et je ne conseillerais à personne, à notre époque où les gens sont si chatouilleux et les hommes de loi si nombreux (en 1900 il n'y avait pas un seul avocat à trente milles à la ronde), de tenter semblable aventure.

— Pourquoi, interrogeai-je, voulez-vous avoir une copie de mon jugement ? Il est passablement long et ça va coûter cher.

— Non, non, fit-il, donnez-moé seulement ce qui regarde la défense que vous m'avez faite de me servir de mon poing. J'm'en vas me promener en Haut-Canada ; j'ai bien des parents par là, des gens de chanquiers, quasiment tous des hommes de six pieds ; y ont toujours ri de moé : y m'appelaient la *guernouille* à Tin-Tin. Je vas leur montrer ce qu'ane *guernouille* (grenouille) en colère peut faire avec sa patte.”

Les anciens, mon grand-père, Jean-Jean entre autres, quand ils parlaient des hommes

forts, des *boulés*, des batailleurs dépareillés, comme Joe Montferrant, de si grande renommée, de Xavier Grignon, surnommé *l'ours blanc* de St-Eustache, un cousin germain de mon aïeul, ne trouveraient rien de plus significatif que cette expression: "La Cour lui a défendu le poing." Aubé savait cela et c'est pourquoi il tenait tant à avoir une copie de son jugement.

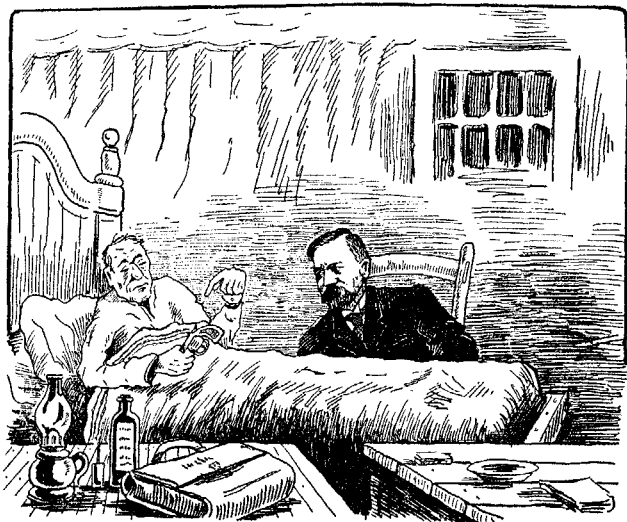
Je lui préparai un certificat, dans lequel j'attestais que la Cour l'avais mis sous caution pour avoir cassé, avec son poing nu, la mâchoire d'un homme, et qu'il lui était défendu, à l'avenir, sous peine d'emprisonnement, de frapper à main fermée. Je signai en abrégé: *Juge Grig*, j'apposai un grand sceau rouge, agrémenté de nombreux paraphes.

Il passa trois mois dans la province d'Ontario, à exhiber son certificat. "Il y avait des gens qui voulaient pas me crèr, me racontait-il à son retour. Y en avait même qui voulaient m'essayer et me faisaient l'appel. Ah! que je leu disais, si la Cour m'avait pas défendu le poing et si je n'avais pas peur d'aller en prison, j'vous montrerais un p'tit homme qui *s'garroche!*"

Aubé me témoigna toujours par la suite une amitié et une admiration profondes, jusqu'au

jour (ô jour néfaste!) où ces sentiments se changèrent en une haine implacable.

Pendant une séance de la Cour, où je siégeais dans un procès beaucoup plus important et plus sérieux que celui que je viens de racon-



“Prenez-le, j’vous le donne de grand coeur” (page 108)
Dessin de Mat.

ter, quelqu’un accourut et me fit dire par le constable: “La femme de Martin Aubé se meurt; son mari vous requiert sans faute.”

Je me levai et déclarai que j’allais ajourner la cause. Les avocats, venus de soixante mil-

les, et les témoins venus de très loin aussi, protestèrent et ne voulurent jamais consentir. "Il y a d'autres médecins, objectaient-ils: qu'on les envoie chercher."

La femme d'Aubé mourut dans la nuit, d'une hémorragie cérébrale, après avoir reçu les soins requis d'un bon médecin, mais Martin prétendait que si j'avais traité sa femme, elle ne serait pas partie et il concluait, comme bien des gens font d'ailleurs en de semblables circonstances, que j'étais la cause de sa mort.

Un de ses fils vint me voir et m'avertit: "Docteur, prenez garde à vous! Vous savez que mon père boit beaucoup depuis le départ de ma mère; il dit que c'est votre faute si elle est morte. Il porte constamment un revolver sur lui et il dit qu'il veut vous tuer."

Je ne suis pas peureux, d'habitude, mais, franchement, j'aimerais mieux rencontrer un ours au fond d'un bois qu'un homme armé, le corps plein de whisky et le cœur débordant de vengeance. J'essayais de l'éviter, mais le pauvre Martin but tant et tant qu'il finit par noyer et sa haine et son chagrin.

Un soir, il me fit mander. Je m'empressai d'aller le voir: il était bien malade et je vis que la mort le guettait.

"Docteur, me dit-il, j vous doé déjà beau-

coup et j'peux pas vous payer. Ayez soin de moé et j'vous récompenserai ben."

Pendant un mois je lui prodiguai mes visites et mes soins, sans espoir d'être jamais indemnisé: je me trompais bien. La veille de sa mort, il me murmura à l'oreille:

"Docteur, vous savez que j'suis ben pauvre et j'ai pas d'argent à vous donner; mais vous ne perdrez pas tout: j'vas vous faire un beau cadeau."

Et passant avec peine sa main sous son oreiller, il en retira un vieux revolver tout rouillé: "Prenez-le, ajouta-t-il, j'vous le donne de grand cœur." Et il me remit l'arme avec laquelle il avait voulu me tuer.

LES ERGOTS DE COCHON

PETITE SCÈNE POLICIÈRE ET UN PEU.....

POLISSONNE

PERSONNAGES :

LE JUGE GRIG, *ventripotent*, air réjoui et bien payé.

JEAN LARIBOTE, *journalier*, œil clair, intelligent, cheveux en broussaille, mise négligée.

JOSETTE LABACQUÈSE, *sa femme*, grosse toune, à la mine renfrognée.

JOLIMAIN, *greffier*.

MOINEAU, *huissier*.

Nombreuse assistance.

La scène se passe dans la salle municipale d'un gros village des Laurentides : tribune élevée pour le juge, table pour le greffier, *stalle* pour les témoins, des bancs pour les assistants.

Le juge fait son entrée, et l'huissier crie :

— Silence! tout le monde debout! Otez vos chapeaux et serrez vos pipes!

Oyez! Oyez! Oyez! Une séance spéciale de la Cour des juges de paix, est ouverte. Tous ceux qui sont intéressés devront répondre à leurs noms. Vive le roi!

LE JUGE AU GREFFIER. — Appelez la première cause inscrite sur le rôle.

LE GREFFIER. — Il n'y en a qu'une, votre Honneur.

LE JUGE, *avec satisfaction*. — Allons, tant mieux! tant mieux!

(*bas au greffier*)

On me demande pour aller guetter les ours dans le rang de la Corniche, au lac Ouareau.

LE GREFFIER *lit*:

JOSETTE LABACQUÈSE, plaignante,

versus

JEAN LARIBOTÉ, accusé.

L'HUISSIER *appelle*: Josette Labacquèse, Josette Labacquèse, Josette Labacquèse. Jean Laribote, Jean Laribote, Jean Laribote.

JOSETTE *s'avance*. — Me v'là!

LARIBOTÉ *répond poliment*: Présent, votre Honneur.

LE JUGE (à *Laribote*). — Accusé, écoutez bien la lecture de la plainte portée contre vous par Josette Labacquèse, votre épouse :

“L’information et plainte de Josette Labacquèse, ménagère du village de Sainte-Agathe, prise ce quinzième jour d’octobre, en l’année mil-neuf-cent. La dite Josette Labacquèse, plaignante, ayant prêté le serment requis, dépose et dit :

Que plusieurs fois depuis un an son mari, Jean Laribote, journalier, du dit village, a commis des voies de fait sur sa personne et qu’en particulier, le treizième jour du mois courant, il l’a frappée avec son pied, dans la partie inférieure de la colonne vertébrale, dans l’endroit communément appelé *derrière*, et qu’il lui a ainsi causé des blessures corporelles, le tout contrairement à la loi (art. 295 du Code criminel). En conséquence, demande justice. Et ce qui précède lui ayant été lu, elle déclare que cela contient la vérité et signe : Josette Labacquèse. Plainte assermentée devant :

E. Grig, J.P.”

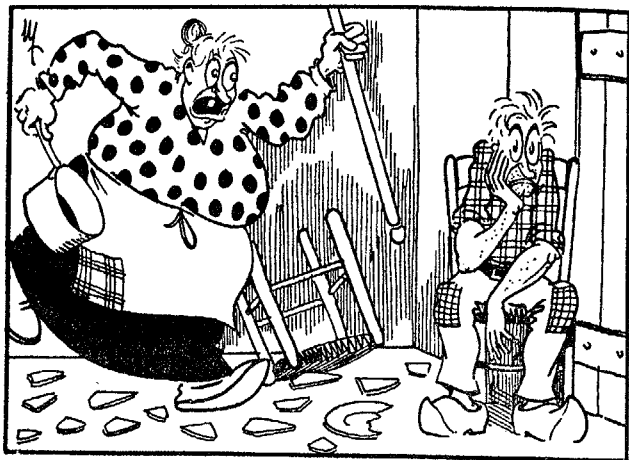
“Accusé, vous avez compris, n’est-ce pas ? Votre femme prétend que vous la battez souvent, et qu’en particulier, le treizième jour du mois courant. (le juge jette un coup d’œil sur le calendrier suspendu au mur . . .)

LARIBOTE, *l’interrompant* : Jour double-

ment néfaste, votre Honneur: c'est un vendredi et un treize. (Rires).

L'HUISSIER, *crie*: Silence!

LE JUGE, *continuant sans faire attention à la remarque de l'accusé*: — Vous lui auriez donné un coup de pied dans un endroit qu'on



"Mon foyer est un véritable enfer..." (page 116)

Dessin de Mat.

ne nomme pas en honnête compagnie, mais que la loi nous oblige cependant de désigner par son nom.

Accusé, qu'avez-vous à répondre? Plaidez-vous coupable ou non coupable?

LARIBOTÉ, *d'une voix forte*: — Non coupable, votre Honneur.

JOSETTE, *en colère*. — Comment, infâme menteur, tu ne m'as pas donné un coup de sabot que j'peux pu m'toucher l'oumignon tant qu'il est sensible?

Vaurien! Batteur de femme! lâche! va!

LE JUGE, *avec mansuétude*. — Voyons! calmez-vous, Madame, nous allons instruire la cause et ensuite nous déciderons qui a raison. D'abord, Madame, par votre plainte vous l'accusez de vous avoir causé des blessures: croyez-vous en avoir?

JOSETTE. — Vous comprenez, M. le Juge, que c'est pas une place facile à voir. Vous êtes docteur, si vous vouliez regarder vous-même. (Rires).

L'HUISSIER. — Silence!

LE JUGE. — Pas ici! Madame, pas ici; ce n'est pas l'endroit convenable. De plus, je ne puis agir en même temps comme juge et médecin, comme juge et témoin! Vous auriez dû en consulter un autre. Mais il est trop tard; nous allons procéder sur une accusation de voies de fait simples.

(à Laribote)

Allons, accusé, répondez franchement, avez-vous battu votre femme, oui ou non?

LARIBOTE, *conciliant*. — Oui! Oui! Votre Seigneurie, je l'ai battue.

LE JUGE. — Dites: Votre Honneur, cela suffit.

LARIBOTE, *sur le même ton.* — Oui! Oui! Votre Honneur, je l'ai battue.

LE JUGE, *souriant.* — A la bonne heure! A la bonne heure!

JOSETTE, *piquée.* — Comment? A la bonne heure! A la bonne heure! Prétendez-vous qu'il a ben fait de me battre?

LE JUGE, *cajoiant.* — Mais non! Mais non! Madame, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire: je voulais tout simplement exprimer ma satisfaction en face des aveux faits par votre mari. Cela va beaucoup simplifier les choses: la cause est tout entendue et je pourrai aller *guetter les ours.* Je n'ai plus qu'à rédiger la sentence (il prend une plume et se dispose à écrire).

(*A Laribote*)

Ainsi, accusé, vous plaidez coupable à la plainte portée contre vous, telle que modifiée: c'est-à-dire coupable de voies de faits simples. (Art. 295 du code criminel).

LARIBOTE. — Pardon! M. le juge. J'ai confessé avoir frappé ma femme, mais je plaide justification. Je prétends qu'il y a eu provocation suffisante pour motiver l'assaut.

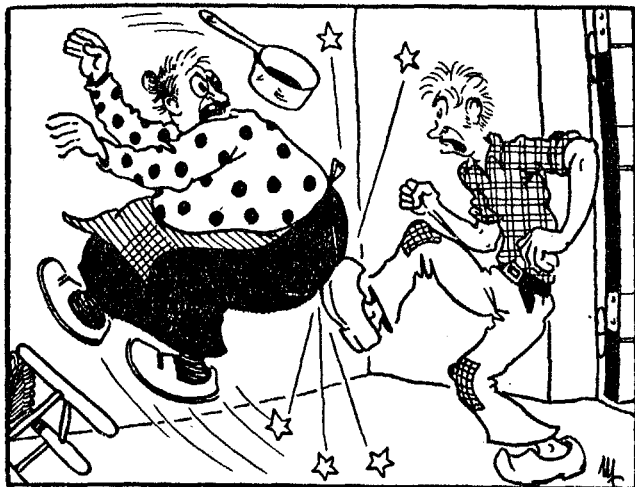
LE JUGE, *déconcerté.* — Expliquez-vous alors. Avec quoi l'avez-vous frappée?

LARIBOTE. — Avec mon pied, votre Honneur.

LE JUGE. — Dans quel endroit?

LARIBOTE. — Dans la cuisine, votre Honneur.

LE JUGE. — Non! Non! Ce n'est pas cela. A quel endroit de sa personne?



"J'ai effleuré de mon sabot son petit os mignon" (p. 118)
Dessin de Mat.

LARIBOTE. — Ah! ça revient au même. Je lui ai donné un coup de pied dans le

LE JUGE. — Et pourquoi?

LARIBOTE. — Pour lui farmer la gueule, votre Honneur! (Rires).

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

LE JUGE, *distrain, regardant sa montre.* — Très bien! très bien! continuez!

JOSETTE, *repiquée.* — Comment “très bien”! et vous lui dites de continuer?

LE JUGE, *cajolant.* — Non! Non! ma bonne dame! Ce n'est pas cela! ce n'est pas cela! J'admire sa franchise seulement, et je lui dis de continuer ses explications: voilà tout. Je ne l'excuse pas, au contraire.

(à l'accusé)

Dites-moi quels sont les motifs qui vous ont poussé à commettre ce délit.

LARIBOTE. — Avec plaisir, M. le Juge. Depuis quinze ans, que j'ai enchaîné ma vie à celle de cette femme acariâtre, je n'ai pas eu un instant de repos. Elle chicane et tempête tout le temps: mon foyer est un véritable enfer.

JOSETTE. — C'est faux! M. le Juge. Dans les commencements de notre ménage, tant qu'il n'a pas bu, on a vécu heureux, et si.....

LARIBOTE, *l'interrompant.* — Pardon! ma femme. Excusez! Votre Honneur. En effet, je me trompe. Notre lune de miel! Je l'oubliais.

LE JUGE *réjoui.* — Oui, oui, parlez-nous de votre lune de miel; ce sera plus intéressant.

LARIBOTE. — O les jours de bonheur! Je n'ai pas épousé une femme instruite, comme votre Seigneurie a dû le constater. Ce n'est pas de sa faute, elle a été élevée dans les bois

de *La Renouche*. Mais elle était belle et caressante. Elle m'appelait : *mon chien* par ici, *mon chat*, par là, *mon loup*, *mon rat!* (Imitant la voix de sa femme) "Veux-tu un beignet, mon chéri? Un morceau de sucre à la crème, mon *ti-cien-cien* à moé toute seule" Et quand venait le soir et qu'elle m'appelait dans son beau lit blanc, tout garni de dentelles et parfumé à l'eau de javelle, (Josette essuie une larme du coin de son tablier) et que je me couchais auprès d'elle, ma bonne Josette gazouillait tout bas à mon oreille : (Il tousse, crache et reprend d'une voix, qui semble étranglée par l'émotion) "Rapproche-toé de moé et mets *tes belles petites orteils* de velours sur les *miennes*, mon loup-loup" (Labacquèse éclate en sanglots : Laribote fait mine de pleurer et suspend son récit).

LE JUGE, *ému, lui aussi*. — Ne pleurez pas, ma chère dame, ne pleurez pas, tout va s'arranger pour le mieux, vous allez voir.

(*avec bonté, à l'accusé*). — Combien de temps, mon ami, ont duré ces jours de bonheur?

LARIBOTE, *ému*. — Hélas! Monsieur le Juge, ils ont duré ce que durent les roses et les fleurs de pissenlits, le printemps. Un mois s'était à peine écoulé, que voulant un soir, coller mes *petites orteils* de velours, sur ceux de mon épouse, elle s'écria, enragée : "Tu peux

les décoller d'sus moé tes vlimeux d'argots de cochon!" (Rires prolongés.)

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

JOSETTE, *reniflant toutes ses larmes d'un coup sec.* — Y ment, Monsieur le Juge, j'ai jamais dit ça.

LE JUGE, *de plus en plus enclin à la clémence, et souriant.* — Voyons! Voyons! du calme! Je vous connais tous les deux; vous êtes deux cœurs d'or. Malheureusement, vous formez partie de cette catégorie, si nombreuse aujourd'hui, de ménages qui ne s'entendent pas par incompatibilité de caractères. Pourtant, quand on le veut, on peut toujours se supporter mutuellement.

Mais, accusé, pour quelle raison, enfin, avez-vous frappé votre femme?

LARIBOTE. — C'est parce qu'elle m'insultait en présence et au grand scandale de mes enfants: elle m'appelait vaurien, ivrogne, cou-railleux, fainéant et m'abreuvait d'une foule d'autres invectives; alors, à bout de patience, j'ai effleuré du bout de mon sabot son petit os mignon, son *loumignon*, comme elle dit dans son langage vulgaire.

LE JUGE. — Accusé, n'est-il pas vrai que vous étiez ivre quand vous avez frappé votre femme?

LARIBOTE. — Pour dire la vérité, Votre Sei-

gneurie, je venais, en compagnie d'un ami, d'étrangler un petit John de Kuyper.

LE JUGE. — Eh bien! finissons-en. Si votre femme retire sa plainte, promettez-vous de ne plus boire?

LARIBOTE. — Oui, Votre Honneur, si ma femme consent à retirer l'accusation qu'elle a portée contre moi, demain matin, dès l'aurore, j'irai m'agenouiller aux pieds des saints autels et prononcer des vœux solennels de tempérance.

LE JUGE, à *Josette*. — Vous entendez, Madame, consentez-vous à retirer votre plainte?

LABACQUÈSE. — Oui, je consens, monsieur le Juge, mais à condition qu'y fasse pas comme d'habitude, et qu'y les tienne ses promesses. Je veux aussi qu'y rétracte ce qu'y a dit pour les ergots de cochon, c'est lui qui a inventé ça.

LE JUGE, à *l'accusé*. — Rétractez-vous?

LARIBOTE. — Oui, votre Honneur, puisque ma femme retire sa plainte, moi, je retire mes ergots de cochon.

LE JUGE, *se levant*. — C'est bien! Allez en paix, et ne péchez plus. (Au greffier) Plainte renvoyée sans frais. (Plus bas, souriant aux officiers de la cour) et sans honoraires pour personne.

L'HUISSIER, *souriant, lui aussi*. — Oyez! Oyez! La séance est levée. Vive le Roi!

LA MITRAILLEUSE

SCÈNE POLICIÈRE ET AUSSI..... POLISSONNE
QUE LA PRÉCÉDENTE.

PERSONNAGES : *les mêmes.*

Scène, *la même*⁽¹⁾.

LE JUGE GRIG, *prenant son siège, à l'huis-*
sier. — Ouvrez la Cour!

L'HUISSIER, *beuglant.* — Silence! ôtez vos
chapeaux! Serrez vos pipes!

Oyez! Oyez! Oyez! Une session spéciale
de la Cour des juges de paix est ouverte. Vive
le Roi!

LE JUGE, *au greffier.* — Appelez la pre-
mière cause sur le rôle.

LE GREFFIER. — Il n'y en a qu'une, votre
Honneur.

(1) Cette scène se passe deux semaines après la précé-
dente et peut servir de deuxième acte.

LE JUGE, *souriant*. — Allons ! tant mieux !
(bas au greffier) : Je pars dans une heure pour
la pêche. (haut) Appelez cette cause.

LE GREFFIER, *lisant* :

JOSETTE LABACQUÈSE, plaignante,

versus

JEAN LARIBOTE, accusé.

LE JUGE. — Mais, comment ? Encore les
mêmes ; ils ont comparu il y a à peine quinze
jours.

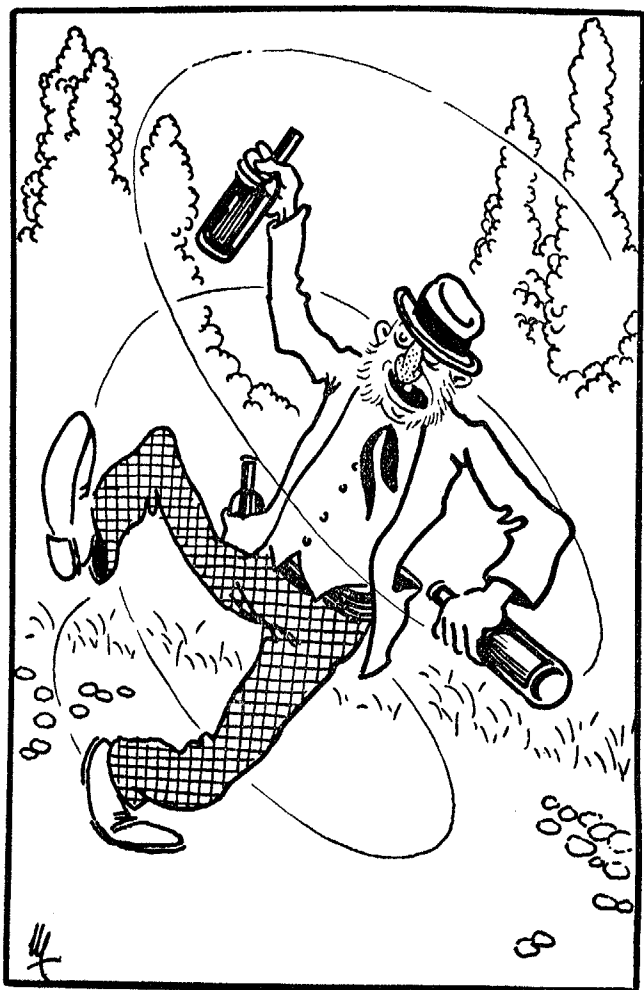
LARIBOTE, *d'un air piteux*. — Oui, votre
Honneur, l'esprit est prompt mais la chair est
faible, et si ma femme veut bien retirer sa
plainte, j'irai demain matin, dès l'aurore, m'a-
genouiller aux pieds des saints autels.....

LE JUGE, *l'interrompant*. — Et pro-
noncer des vœux solennels de tempérance...
Nous la connaissons cette histoire-là. Qu'avez-
vous fait des serments prêtés il y a à peine
deux semaines ?

LARIBOTE. — Hélas ! votre Seigneurie !

LE JUGE. — Votre Honneur ! cela suffit.

LARIBOTE. — Votre Honneur devrait le
savoir par expérience, la *tempérance* est une
chose bien plus facile à prendre qu'à garder.
(*Rires dans l'audience*).



"Il prit une brosse, une cuite..." (page 123)
Dessin de Mat.

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

(Le greffier rit, la tête cachée dans ses paperasses, le juge esquisse une grimace et fait mine de s'absorber dans la lecture du Code Criminel.)

LARIBOTE, *pérorant d'un air sérieux*. — Votre Honneur a sans doute connu ce bon vieux cultivateur de notre paroisse, que les gens avaient surnommé le père Jean-Jean Parabole, parce qu'il s'exprimait toujours par des allégories. Sobre et honnête, on le considérait comme un des piliers de notre Société de tempérance. Mais, un jour le malheureux fit une chute, il prit une *brosse*, une cuite, (la seule de sa vie peut-être) et il faillit mourir. Au bon prêtre accouru pour le consoler et le relever, il confessa d'une voix grasseyante: "Oui, mon père, je me suis enivré, je me suis mis au rrang de la brrute, et je le rregrette sincèrrrement. Mais que voulez-vous? La tempérance est une bonne chose, mais on dirrait que c'est fait de jim rhobette (en caoutchouc); ça s'étirre, ça s'étend, ça se rrenétirre et ça se rrrnétend et ça vient qu'ça casse (Rires prolongés).

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

LE JUGE, *sévère*. — Accusé, ce n'est pas le temps de faire des farces. Je vois que cette

accusation est beaucoup plus grave que la première. Non seulement, vous auriez battu votre femme, mais vous lui auriez causé des blessures corporelles. Le code criminel est très sévère dans ces cas. Écoutez bien ! (Il lit) : “Art. 292 du code Criminel — Est coupable d’un acte criminel et passible de deux ans d’emprisonnement et (renforcissant la voix) *d’être fouetté*, celui qui se livre à des voies de fait sur son épouse ou toute autre femme ou fille et la bat, et lui cause par là des blessures corporelles”. Par conséquent, je vous conseillerais, accusé, de retenir les services d’un avocat. Je vais ajourner la Cour et... (Il regarde sa montre).

LARIBOTE. — Je remercie beaucoup votre Seigneurie, pour l’intérêt qu’elle me témoigne. Mais j’ai pleine et entière confiance dans ce tribunal, et j’ai l’humble prétention de croire que je ne suis pas aussi coupable que le déclare ma charmante épouse et qu’il n’y a pas dans cette affaire de quoi fouetter un chat, encore moins un chrétien.

LE JUGE, *impatienté*. — Allons ! finissons-en. Plaidez-vous coupable ou non coupable ?

LARIBOTE, *d’une voix forte*. — Non coupable, votre Honneur.

LE JUGE, *à Josette*. — Madame, amenez vos témoins, et vite !

JOSETTE *s'avance lentement, en pleurnichant et relevant une de ses manches.* — Mes témoins? les v'là, Monsieur le Juge. Regardez si c'est pas effrayant!. Aië! Aië!

LE JUGE, *compatissant.* — Pauvre femme! Pauvre martyre! (Il examine le bras et le tourne sur tous les sens avec précaution).

JOSETTE. — Aië! Aië! prenez garde, M. le juge. C'est ben sensible, allez! Aië! Aië!

LE JUGE, *examinant le bras.* — Quatre ecchymoses, quatre empreintes digitales bien prononcées, d'un côté; une autre ecchymose de l'autre côté, le pouce sans doute. Madame, entrez dans la boîte. (*au greffier*) Faites prêter serment à la plaignante.

LE GREFFIER, *lui présentant la Bible.* — Témoin, vous jurez sur les saints Évangiles de dire la vérité, toute la vérité, dans une cause dans laquelle vous êtes la plaignante et votre mari l'accusé. Ainsi, que Dieu vous soit en aide!

LE JUGE. — Jurez-vous, madame, que c'est votre mari qui vous a causé ces blessures?

JOSETTE. — Oui, M. le juge, je le jure sur mon âme et conscience. Aië! Aië!

LE JUGE, *à Laribote.* — Et vous persistez, accusé, à plaider non coupable, devant une preuve aussi accablante?

L'ACCUSÉ, *très calme*. — M. le juge, voulez-vous demander à ma femme à quelle occasion je lui ai serré le bras?

LE JUGE, à *Josette*. — Eh bien! expliquez à la Cour, madame.

LABACQUÈSE. — Oui, monsieur le juge. J'vas tout vous raconter ben franchement.

C't'après-midi-là, j'avais une petite discussion avec ma voisine. Aië! Aië! C'est pas pour la mépriser, mais c'est ane grand'gueule, ane vraie langue de vipère, vous savez. Comme de raison, j'étais pas pour me laisser arracher la laine d'sus l'dos, sans rien dire, j'ai ben trop de cœur pour ça. Mon mari voulait me faire taire, mais j'avais pas fini de conter à ma voisine tout c'que j'avais su l'estomac... J'ai assez de mal, M. le juge, qu'y a des fois que je sus comme folle et j'sais pas c'que j'dis... Aië! Aië!

LE JUGE. — Continuez. Qu'est-il arrivé alors?

JOSETTE. — Là, il m'a empoigné avec sa main de fer, y m'a tordu le bras et m'a garrochée dans la maison. (Avec des sanglots). Vous voyez, M. le juge, tout le mal qu'y m'a faite! Aië! Aië! Aië! Aië!

LE JUGE. — Est-ce tout, madame?

JOSETTE, *fâchée*. — Comment! si c'est tout? c'est pas assez?

LE JUGE, *ennuyé*. — Non! Non! Vous me comprenez mal, ce n'est pas cela que je veux dire. Je vous demande si vous avez autre chose à ajouter.

JOSETTE. — Non, M. le juge, pas pour à c't'heure.

LARIBOTE. — La Cour me permettra-t-elle de raconter, à mon tour, ce qui s'est passé?

LE JUGE, *regardant sa montre*. — Racontez! Racontez! Mais soyez bref. Entrez dans la boîte.

(Labacquèse sort de la boîte en faisant une grimace à Laribote qui prend sa place).

LE JUGE, *au greffier*. — Assermentez l'accusé.

LE GREFFIER, *présentant la Bible à Laribote*. — Vous jurez sur les saints Évangiles de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité dans une cause dans laquelle votre femme est la plaignante et vous-même, l'accusé. Ainsi que Dieu vous soit en aide!

L'ACCUSÉ. — M. le juge, le jour en question, il est vrai que j'ai fait une légère brèche à mon contrat de tempérance. Je n'étais pas ivre cependant. En compagnie de quelques camarades de guerre, (des amis que j'avais connus dans les tranchées) nous bûmes une douzaine de bouteilles de bière..... seulement. Je fendais du bois pour le poêle de la

cuisine, à côté du perron de ma maison; ma femme, elle, entretenait une conversation amicale, avec notre voisine, une femme aussi belle et aussi charmante qu'elle. (Labacquèse lui fait la grimace, en sortant la langue et l'audience rit).

L'HUISSIER. — Silence!



"Gueule sale! Visage de singe!..." (page 129)
Dessin de Mat.

LARIBOTE, *continuant*. — ... Comme elles le font d'ailleurs, toutes les après-midi entre trois et cinq heures, pour s'aiguiser l'appétit, sans doute, pour le souper. La conversation devint très intéressante et ne manqua pas d'attirer de nombreux curieux. Les interlocutions devinrent si fortes et si drues que je crus être

en présence de deux mitrailleuses tirant à bout portant l'une sur l'autre. Votre Seigneurie a entendu parler de ces jolis instruments de musique? L'une partait: (Il fait mine de tourner une manivelle de la main droite) Ta! ra! ta! ta!... ta! ra ta! ta!

L'autre reprenait: (Il tourne de la main gauche) Ta! ra! ta! ta!... ta! ra! ta! ta!

Puis ensemble: (Il tourne des deux mains) Ta! ra! ta! ta!... ta! ra! ta! ta!

On distinguait parmi les bruits de la mitraille, des mots aigres-doux, comme on en lançait parfois aux Allemands, par-dessus les tranchées: "Gueule sale! Visage de singe! Vache! Gueuse! Salope! Bonne à rien! Ecœurante!"

Je bouillais, votre Honneur, mais j'essayais de me contenir. D'ailleurs, les mitrailleuses s'étaient tues, ayant, sans doute, épuisé leurs munitions; j'échappai un soupir de soulagement en même temps que je jetai un regard de remerciement vers le Ciel; mais ce n'était qu'un truc de combat, le calme précédant la tempête. Et, votre Honneur, quand je vis les belligérantes se pencher, pour démasquer leur grosse artillerie, mon sang ne fit qu'un tour. Lançant ma hache au loin je m'écriai: "Ah! les sales boches!" et sautant sur le perron, j'empoignai ma femme par le

bras, en lui disant : 'Toi, Josette, si tu n'es pas capable de te chicaner sans faire la polissonne, rentre à la maison!' (Rires).

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

LARIBOTE. — M. le juge, je regrette beaucoup ce que j'ai fait; mais n'était-ce pas mon devoir de chef de famille, de faire cesser ce scandale public?

LE JUGE. — Oui, mais vous auriez pu, il me semble, y aller moins durement.

LARIBOTE. — Ah! M. le juge, si vous saviez comme nous, les guerriers, qui avons versé le plus pur de notre sang pour la civilisation tout entière, nous sommes énervés et excitables!

LE JUGE, *faisant mine d'être intéressé.* — Dites-moi, Laribote, combien de temps avez-vous été à la guerre? Je vous avertis que vous n'êtes plus sous serment.

LARIBOTE. — Trois années sous le feu, votre Honneur. (Le juge prend des notes).

JOSETTE, *bas aux auditeurs.* — C'est pas vrai, y a été rien qu'dix-huit mois dans le corps vétérinaire. C'est lui qui étrillait les chevaux. (Rires).

L'HUISSIER. — Silence!

LE JUGE, *prenant toujours des notes, sans s'occuper de ce que dit Josette.* — Avez-vous été blessé?

LARIBOTE. — Si j'ai été blessé? Je porte trois glorieuses cicatrices. Voulez-vous les voir? (Rires prolongés).

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

LE JUGE. — Ce n'est pas nécessaire.

LARIBOTE. — Oui, M. le juge, c'est nécessaire, et je vais vous les montrer pour prouver mes affirmations. Vous entendez les rires moqueurs de ces gens, qui, pendant que je versais mon sang sur les champs de bataille, se cachaient dans le fond des bois et faisaient pipi dans leurs culottes. (Tout en parlant, il a enlevé son habit et baissé son pantalon). Vous voyez cette cicatrice? c'est un coup de baïonnette que j'ai reçu dans le ventre à la bataille d'Ypres.

JOSETTE, *bas à l'audience*. — C'est pas vrai, y a été opéré pour une crevure. (Rires).

L'HUISSIER. — Silence!

LARIBOTE. — Voici, votre Honneur, sur cette jambe, une cicatrice provenant d'un éclat d'obus.

JOSETTE, *à l'audience pendant que le juge prend des notes*. — C'est pas vrai encore; c'est notre vache qui l'a rué. Le juge doit le savoir, c'est lui qui l'a soigné. (Rires).

L'HUISSIER. — Silence! Silence!

LARIBOTE, *enlevant une chaussette et exhibant son pied nu*. — Voici, M. le juge, la plus

glorieuse de mes blessures; c'est une marmite allemande qui a éclaté à Verdun et a failli m'emporter toute une jambe.

JOSETTE, *bas à l'audience*. — C'est encore des menteries; c'est un cheval qui l'a écrasé; y était trop paresseux pour se r'culer. (Rires prolongés).

L'HUISSIER (*aux rieurs*). — Silence! Silence! ou je vais vous mettre à la porte.

LE JUGE, *sévère, aux rieurs*. — C'est très désagréable d'entendre rire ainsi. C'est manquer de respect à la Cour, et si vous continuez je vais être obligé de faire évacuer la salle. Nous siégerons à huis clos. (*A Laribote*) Je remarque que vous avez deux doigts croches: est-ce encore un souvenir de la guerre?

LARIBOTE. — Oh! M. le juge, c'est bien peu de chose; c'est un coup de crosse de carabine allemande, reçu alors que je traînais, seul, une mitrailleuse que j'avais enlevée à l'ennemi.

JOSETTE, *à part*. — Oh! le menteur! C'est un souvenir de mon rouleau à pâte. (Rires étouffés. Le juge jette un regard sévère aux rieurs).

LARIBOTE. — Eh bien! oui, M. le juge, (il désigne les auditeurs qui rient) Voilà comment on récompense les serviteurs de la Patrie! Pour être cru, moi, il m'aurait fallu revenir de la guerre les deux jambes coupées au ras le corps.

LE JUGE, *d'un air sceptique*. — Vous êtes un brave.

(*A Labacquèse*) Madame, ce que dit votre mari est-il tout vrai?

JOSETTE. — Y s'en manque pas mal, M. le juge.

LE JUGE. — Est-il vrai que vous avez crié des injures à votre voisine et que vous l'avez traitée de bonne à rien, en présence de plusieurs personnes étrangères et de vos enfants, et que même vous.....?

JOSETTE. — Oui, M. le juge, c'est vrai, ... mais... vous comprenez...

LE JUGE. — Très bien! Très bien! Continuez.

JOSETTE, *réjouie*. — Ah! j'savais ben que vous prendriez pour moé. Comme ça j'pourrai encore lui crier des bêtises et lui montrer...

LE JUGE, *impatiente*. — Mais non! mais non! Ce n'est pas cela que je veux dire; je désire seulement manifester ma satisfaction en face de vos aveux, comme je l'ai fait d'ailleurs, pour votre mari. Bien loin de vous approuver, je vous blâme sévèrement pour avoir causé un tel scandale. Je vous conseille de retirer votre accusation et de mettre une sourdine à votre mitrailleuse (*Au greffier*) Plainte renvoyée sans frais. (*A Laribote*) Vous êtes libre, mais prenez mon avis: ne revenez plus devant cette Cour.

LARIBOTE. — Merci, M. le juge. Si jamais vous allez en France visiter les champs de bataille, je vous donnerai avec plaisir une lettre d'introduction auprès de mon ami personnel, le maire de la ville de Verdun.

LE JUGE, *regardant sa montre et souriant au greffier.* — C'est égal, si j'ai manqué mon voyage de pêche, je n'ai pas perdu ma journée.

L'HUISSIER. — Oyez ! Oyez ! La séance est levée. Vive le Roi !

LES VESSES-DE-LOUP

Avant le mois de septembre de l'année 1892, j'entendais parler de bien des genres de commerce assez singuliers, comme ceux des crottes de chocolat, des croquignoles, des *craqueurs* et des gimblettes, des cuisses de grenouilles, des langues de chat, des queues de cochon, des brioches fourrées, des boutons de vieux garçon, des amourettes d'agneau, des rognons de castor, des tripes à la mode de Caen, et même des pets de nonne, mais jamais, au grand jamais, du commerce des vesses-de-loup.

Le chemin de fer qui ouvrit notre beau pays des Laurentides à la haute civilisation attirait chez nous, non seulement un nombre incalculable de touristes, de pêcheurs et de chasseurs, mais aussi des nuées d'hommes d'affaires, de prospecteurs, accourus pour y tenter fortune. Parmi ces derniers, un dentiste renommé de la métropole vint, non pas à la recherche de l'or nécessaire à garnir les mâ-

choires de ses clients, mais tout simplement à la cueillette du lycoperdon, ce champignon des champs, connu sous le nom vulgaire de vesse-de-loup.

— Pensez-vous, demanda-t-il à mon ami M. Donat Godon, marchand de notre village, que vous pourriez trouver ce végétal dans votre région?

— Je crois que oui, docteur Webster.

— Eh bien! je vous fais une proposition. Je payerai une piastre la livre pour toute la quantité que vous pourrez m'en procurer. Depuis longtemps je veux *lancer sur le marché*, un remède dont j'ai le secret, pour parer aux hémorragies, dentaires et autres. Mais je n'ai pu encore obtenir des commerçants des provinces d'Ontario et de l'Ouest, qu'une dizaine de livres de lycoperdon. Peut-être serai-je plus heureux ici?

— J'en suis certain, Docteur, et j'accepte votre proposition.

M. Godon fit annoncer, le dimanche suivant à la porte de l'église, le nouveau commerce dont il entendait s'occuper. Tout le monde se mit à rire.

— Achète-t-il de l'herbe à la puce aussi? demandait un colon, y en a ben sur le bord du lac, chez nous.

— Moé, j'pourrais lui vendre de la carotte à Moreau.

— Et moé, de la racine de chiendent et de l'herbe St-Jean; ma terre en est empestée. Et les lazzis ne finissaient plus.

Après le dîner, mon fils aîné, âgé de huit ans, et sa petite sœur, âgée de six ans, allèrent dans mon jardin et dans un champ voisin, et revinrent bientôt avec deux grands paniers



Deux grands paniers remplis de vesses-de-loup...

Dessin de Mat.

remplis de champignons, désormais précieux, qu'ils portèrent au marchand.

— Vous en avez une livre, leur dit-il, et je vais vous donner une piastre en marchandises. (Il les payait le prix de revente, mais en effets de son choix seulement, ce qui lui permettait d'écouler son vieux stock).

Mes enfants, tout joyeux, rapportèrent des

canifs, des toupies, des crayons, des plumes, etc. Quand on vit que ce commerce se donnait un *air d'affaires* des plus sérieux, tout le monde se mit à la cueillette du lycoperdon. Je n'aurais jamais cru qu'il y en eût tant dans mon pays, si dépourvu sous d'autres rapports. Les fermiers accoururent de partout avec leurs trésors enfouis dans des sacs à farine. Ce champignon est si léger, qu'une grande poche peut en contenir à peine trois livres.

Le magasin regorgeait de vendeurs. Quelques-uns, qui se croyaient plus fins que les autres, essayaient de trigauder :

— Vous ne payez pas cher, M. Godon. Il paraît qu'ailleurs on les paie une piastre et quart la livre.

— Allez-y, messieurs, allez-y! Moi, je ne puis donner davantage, ripostait le troqueur.

Il savait bien qu'il était le seul homme au Canada à faire ce commerce. Et il ajoutait :

— On dit que le curé les achète aussi et qu'il paye une piastre et demie pour chaque livre. Allez donc le voir et vous reviendrez me dire si c'est vrai.

Le marchand, qui ne fraternisait guère avec son chef spirituel, ne détestait pas de lui faire de petites malices.

Les gens prenaient les sacs sur leur dos et se dirigeaient vers le presbytère. Le curé, in-

digné, leur fermait la porte au nez. Olympe, sa vieille ménagère, si douce d'habitude, s'emportait et piaillait :

— Je vous demande si ce n'est pas une honte de vouloir vendre des cochonneries pareilles à notre curé, lui qui est si bon ?

Et les vendeurs, après avoir fait le tour du village avec leurs champignons, les rapportaient à M. Godon.

Un soir que nous étions une dizaine de villageois à causer dans son magasin, la jeune épouse d'un cultivateur à l'aise entra. Ancienne institutrice, elle posait à la préciosité, avec peut-être un peu de gêne cependant. Le marchand s'approche d'elle :

— Bonsoir, Madame, que désirez-vous ?

— Est-ce vrai, Monsieur Godon, que vous achetez des poches de loups ?

— Non, Madame, je n'achète pas de poches de loups, mais j'achète des poches de vesses-de-loup.

Elle rougit jusqu'au blanc des yeux.

— Et bien, reprit-elle, j'en ai une poche à vendre ; pardon ! une vesse ; oh pardon ! une poche de vesses-de-loup.

— Désirez-vous, patron, demanda le commis, affectant un air pincé, lui aussi, que je reçoive les vesses de Madame ?

— Oui, oui, s'il vous plaît, Honorius⁽¹⁾.

— Madame, ajoute le commis, avec une



“Désirez-vous, patron, que je reçoive les vesses de madame?”

... (page 139)

Dessin de Labelle.

profonde révérence, veuillez me remettre vos vesses que je les pèse.

(1) Honorius Grignon, un pince-sans-rire inimitable et l'un des jeunes frères de l'auteur.

Ce commerce était à peine inauguré que déjà nos vieux normands imaginaient des trucs pour se payer la tête de l'acheteur. A l'instar de quelques-uns de mes compagnons de pêche qui farcissent leurs truites de roches pour les rendre plus pesantes, les uns déchiraient l'enveloppe du champignon et y enfouissaient des cailloux, d'autres en remplaçaient la poudre par de la cendre.

Un jour, un nommé Pocheton Bruyère apporte deux sacs. Le marchand, très occupé à ce moment, ordonne à son commis de les peser.

“Il y en a pour dix piastres,” annonça l'employé. Et M. Godon remit pour dix dollars de marchandises au vendeur.

Mais le soir, quand le magasin fut fermé, il voulut revoir son stock. Comme les sacs de Bruyère semblaient bien lourds, il en examina attentivement le contenu et y découvrit de la cendre en quantité. Et voilà comment les vesses-de-loup relèvent de la justice de paix.

Furieux, le marchand accourt chez moi :

— Je veux faire arrêter Pocheton Bruyère, qui m'a volé. Il m'a vendu de la cendre une piastre la livre, c'est trop cher.

Je préparai une plainte et un mandat d'arrestation, puis je réfléchis :

— Pocheton est bien pauvre, dis-je à mon ami, et il a une nombreuse famille. Je vais lui

écrire et lui ordonner de venir comparaître immédiatement. S'il ne vient pas, nous l'enverrons chercher par un constable.

Mais Pocheton s'exécuta et remboursa les dix dollars.

A la fin de septembre, le marchand possédait une telle provision de vesses-de-loup qu'il ne savait plus où la placer. Il écrivit au dentiste qu'il en gardait en storage pour huit cents dollars, dans trois cents sacs, de quoi charger un wagon de chemin de fer, et lui demanda s'il en voulait encore. Le lendemain, il recevait par fil télégraphique, cette réponse laconique: "Stop!"

Le docteur Webster paya rubis sur l'ongle; mais quand on lui parlait de son fameux talisman contre les hémorragies, il ne manquait jamais de s'écrier:

"Goddam the vesses-de-loup!"

LE NISI

Autrefois, il y a bien longtemps de cela, vivaient dans un village des Laurentides, deux baillis qui se détestaient cordialement.

C'est curieux comme les huissiers, en général, ne s'aiment pas entre eux. On pourrait peut-être en dire autant des cordonniers, des boulangers, des marchands, des médecins, des hommes de loi et de bien d'autres.

Pour les besoins de la *cause*, j'appellerai ces deux fonctionnaires, un le Criquet, parce que petit et noir, l'autre le gros Barbeau (nom vulgaire du hanneton au Canada), parce que ses habits, toujours entr'ouverts, laissaient voir son ventre et sa chemise, tel un *barbeau* prêt à prendre son *vol*. Honnêtes tous les deux (du moins, autant que deux baillis de campagne peuvent l'être), ils avaient peine à vivre, car le métier ne payait guère et ils en rejetaient la faute sur les avocats :

— Ah! s'ils ne gardaient pas nos honoraires, nous pourrions payer nos dettes!

Les hommes de loi, de leur côté, se lamentaient:

— Ah! les maudits huissiers! Qu'on a donc



Le Criquet s'en alla frapper à la porte du gros Barbeau

... (page 145)

Dessin de Labelle.

de la peine à se faire rembourser d'eux, quand ils retirent de l'argent pour nous!

Lesquels disaient vrai? Les deux peut-être? Il n'est pas surprenant si Criquet et Barbeau avaient souvent maille à partir avec dame Justice, qui, pourtant, les faisait vivre.

Un jour, le Criquet s'en alla frapper à la porte du Hanne-ton et lui dit d'un ton larmoyant :

— C'est malheureux, mon cher Barbeau, je t'apporte encore une sommation.

— Oh ! ne prends pas de peine pour ça, mon cher Criquet, j'y suis habitué, ça ne me fait plus rien. Mais attends donc un peu ; j'y pense, je crois avoir, moi aussi, un petit papier pour toi. Et il lui remit un autre bref. Et les deux baillis rigolaient comme des larrons en foire.

— Ça t'apprendra à ne pas payer tes dettes, mon gros Barbeau.

— Hé ! Hé ! le Criquet, parle donc de toi ; je t'ai servi assez d'actions depuis dix ans pour tapisser toute ta maison.

D'autres fois, les deux fonctionnaires s'amenaient chez moi à tour de rôle. Criquet, l'air mystérieux, me sifflait à l'oreille :

— Vous saurez, M. le juge, que je viens de signifier encore une action au gros Barbeau, pour un compte d'épicerie qu'il doit depuis trois ans.

A peine avait-il franchi la porte que le gros Barbeau m'apparaissait :

— Ce pauvre Criquet, me chuchotait-il, est encore appelé en Cour : je viens de lui signifier deux brefs, l'un de son médecin, l'autre de son boulanger.

Criquet s'approche tout doucement de moi, un soir, et susurre dans mon oreille :

— Je viens de signifier une *Règle Nisi* à ce pauvre Barbeau.

— Qu'y a-t-il encore ?

— Imaginez-vous, M. le juge, qu'il a pratiqué une saisie, le printemps dernier, au nom de la compagnie Singer, chez Ti-Louis Latour et celui-ci lui a remis aussitôt la somme réclamée. Comme Barbeau avait bien besoin d'argent, (ce n'est pas de sa faute, vous savez comme les huissiers sont mal payés) il a tout gardé et ne peut plus remettre les fonds. A présent, il est appelé en Cour supérieure pour rendre compte. C'est bien malheureux, Monsieur le juge (je regardai Criquet dans le fond des yeux et j'y vis poindre une petite lueur de joie), car s'il ne rembourse pas la dette et les frais, un peu plus de soixante dollars, il va lui falloir prendre le chemin de la prison.

Pour ceux qui ne sont pas au courant des termes légaux, j'expliquerai : *Nisi* est un mot latin qui veut dire : "A moins que". Et la *Règle Nisi* est un ordre de la cour signifiant ceci : "A moins qu'à telle heure, à telle date, vous ne comparaisiez devant ce tribunal pour rendre compte des deniers que vous avez reçus, etc., vous serez condamné à la prison."

Quelques jours plus tard, la femelle du gros Barbeau m'appelle au téléphone :

— C'est-y vous, docteur, ou votre garçon qui parle? interroge la voix désolée.

— C'est le docteur lui-même, madame.

— Bin! moé, j'sus mame Barbeau. Voulez-vous venir voir mon mari tout de suite: y est ben malade.

Je pensai à la Règle *Nisi* et devinai que le gros bailli voulait avoir un certificat de maladie pour s'exempter d'aller en Cour. Je répondis :

— Impossible, Madame, je suis trop occupé dans le moment.

— Je vous en prie, Docteur, venez donc au plus vite. Si vous saviez c'qu'y souffre; j'cré quasiment qu'y va mourir.

Et, en effet, j'entendais dans le téléphone, le gros Barbeau se lamenter comme une femme en couches :

— Ah! mon Yeu, moé! Ah! mon Yeu, moé! Seigneur!

— Je vous répète, Madame, que c'est impossible. D'ailleurs, je connais sa maladie et je ne puis rien faire du tout pour lui.

— Vous connaissez sa maladie, Docteur? Qu'est-ce que c'est donc qu'y a?

— C'est le *Nisi*, Madame et je ne traite pas ces cas-là.

Le faux malade fit mander un autre médecin, qui lui remit le certificat désiré.

Le gros Barbeau ne se rendit pas à la Cour et les Singer ne virent jamais la couleur de leur argent.

PIT LABROSSE

“Ah! tu.....

Ah! tu.....

Ah! tu fais couler mes larmes ô-ô-ô-ô-

Ah! tu.....

Ah! tu.....

Ah! tu ne vis qu'en languissant,

Tu ne vis qu'en languissant,

Tu fais languir ton amant... ô-ô-ô”

— Qui chante dans la rue de si grand matin, et un dimanche encore? me demanda ma femme. Des gens ivres, je suppose?

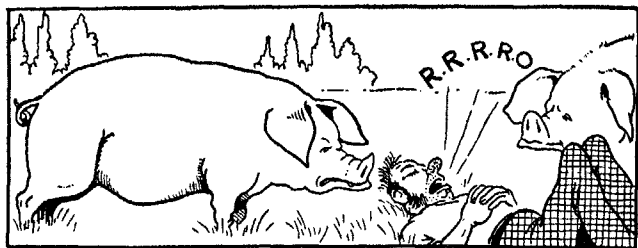
Je courus à ma fenêtre.

— Tiens! lui dis-je, c'est Pit Labrosse, avec sa bande, qui sortent de prison.

— De prison?

-- Eh bien! oui. Tu sais que depuis le début des travaux de notre chemin de fer, le printemps dernier (1891), des nuées d'étrangers irlandais, polonais, suédois, italiens et de canadiens-français aussi, se sont abattues sur Ste-

Agathe. Souvent, après les journées de travail aux terrassements, il y a des rixes, des batailles sanglantes même, et nos constables ont fort à faire. Malheureusement, nous n'avons pas de lieu de détention pour les prisonniers. M. le maire Forget, qui siège souvent avec moi comme juge de paix, m'a proposé d'employer à cette fin le grand caveau en pierre qu'il a fait construire pour ses légumes, en arrière de son



"Restez tranquilles, les Blauks! r.r.r.ron..." — "Yes! Yes!" (page 151)

Dessin de Mat.

magasin. De ce temps-ci il est vide. Il y a fait déposer une bonne couche de paille, et c'est une forte économie pour notre petite municipalité qui, autrement, serait obligée de construire une geôle ou d'envoyer les prisonniers à quarante milles d'ici. Pit Labrosse et sa bande, une dizaine en tout, sont peut-être les plus assoiffés parmi cette foule d'étrangers. Seulement, ils ont le vin gai; ils chantent et rient tout le temps que dure leur ivresse. Hier

soir, on les a trouvés couchés dans le champ du père Alphonse Clément et tous tellement soûls que les porcs du fermier labouraient de leurs groins tout le sol autour d'eux en grognant, sans pouvoir les éveiller.

Ces accents saxons faisaient rêver Pit, qui ronchonnait au milieu de ses ronflements :

— Voyons, les Blauks! r.r.ron... restez tranquilles! r.r.ron; et les porcs reprenaient: Yes! yes! yes!

— On n'est rien qu'une petite poignée de canayens, icitte, r.r.ron... — Yes! yes! — Mais, si on voulait s'entendre, r.r.ron — Yes! yes!... — on pourrait vous passer les beignes, r.r.ron... — Yes! yes! yes!...

Après les avoir chargés dans un tombeau, les constables allèrent les étendre sur la paille du caveau. J'ai donné l'ordre de ne pas fermer la porte à clef, afin qu'ils pussent sortir d'eux-mêmes, ce matin. Tiens! les voici qui reviennent.

J'ouvris ma croisée. Le soleil se levait rayonnant à l'horizon, et les cloches carillonnaient à toute volée. Pit Labrosse descendait vers chez nous, la côte de l'église, suivi de ses disciples qui chantaient en chœur :

*“Alouette, gentille alouette!
Alouette, je t'y plumerai.”*

— Viens les voir! dis-je à ma femme. Re-

garde le petit barbu qui marche en avant, sans habit, ni coiffure: c'est lui, Pit Labrosse, le chef de la bande. C'est un garçon quelque peu instruit et très intelligent. On le dit issu d'une bonne famille de Québec, mais c'est une malheureuse victime de l'alcool.

Pit s'arrêta un instant et, désignant de sa main le caveau du maire, il dit à ses amis:

— Voyez là-bas notre boîte à surprise. Puis m'apercevant, il traverse la rue et me salue:

— Bonjour, M. le juge. Je vous présente les membres de ma congrégation. Quand aurons-nous l'honneur de passer notre procès devant vous?

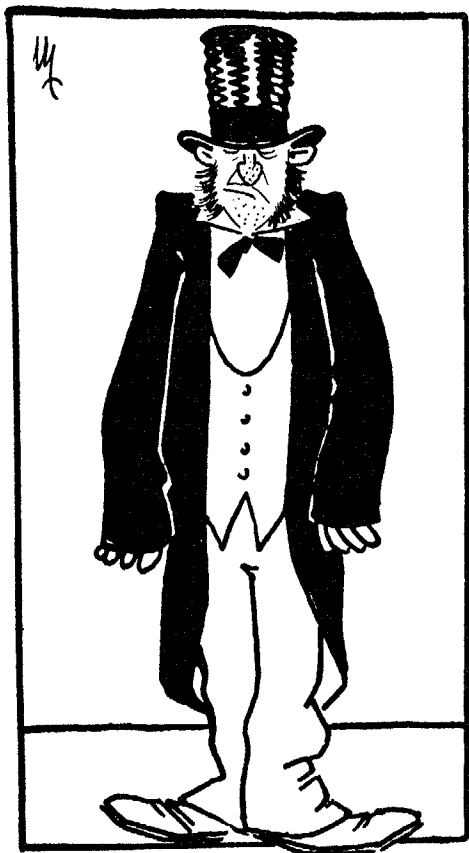
— Pas aujourd'hui, Pit, je ne siège pas le dimanche. Ce sera demain, peut-être! Mais dis-moi donc comment il se fait que tu n'aies ni chemise, ni veston, ni coiffure?

— Tout bu! tout consommé! votre Honneur!

— C'est honteux!

— Que voulez-vous, M. le juge, l'esprit est faible et le whisky est fort! Mais vous avez bien raison de dire que c'est une honte. Quand on pense que les gens de la paroisse vont arriver bientôt pour assister à la messe. Que vont-ils penser en voyant un homme presque nu dans les rues de ce beau village? Vous ne pourriez pas, Monsieur le juge, me prêter un habit et un vieux chapeau?

— Oui, en effet, je crois avoir ce qu'il te faut. Entre dans mon bureau. Et je demandai à mon épouse :



Le tuyau était trop grand pour le fourneau (page 154)
Dessin de Mat.

— Veux-tu aller chercher la chemise blanche, la redingote noire et le chapeau de soie, que ton père nous a laissés à sa dernière visite, pour les donner aux pauvres?

Mon beau-père, un homme sans défaut, (c'est sa fille qui me l'a toujours dit,) entretenait une petite manie: celle de porter en tout temps un chapeau haut-de-forme, un huit reflets, même quand il servait ses clients au comptoir, qu'il taillait ses vignes ou qu'il pansait ses chevaux à l'écurie. Il prétendait que c'est la coiffure la plus durable, et par conséquent, la plus économique.

Mais allez donc donner un chapeau de soie à un mendiant. Il ne voudrait pas le porter, de peur de nuire à son *petit commerce*. Dans la personne de Pit Labrosse, je trouvais justement l'homme à qui je pouvais faire un tel cadeau. La chemise blanche et l'habit noir lui allaient à merveille, mais le frac descendait un peu trop bas, presque aux talons. Quant au tuyau, il semblait trop grand pour le fourneau; il obstruait les ouvertures des yeux et des oreilles! En le rembourrant avec une gazette, il finit par prendre sa position normale. Il est vrai qu'avec l'âge et les déménagements il avait perdu quelques-uns de ses huit reflets. Pit me remercia avec effusion; et comme le *tinton* sonnait:

— Maintenant, dit-il, allons à la messe!

Il sortit et cria à ses amis qui l'attendaient de l'autre côté de la rue :

— Hourra pour le juge Grig ! J'ai frappé et il m'a ouvert ! Je suis entré en corps et je sors en habit.

Après l'office religieux, la joyeuse bande se dirigea vers l'hôtel Godon, presque en face de chez moi. En les apercevant, le vieil aubergiste s'écria :

— Bonté divine ! Pit Labrosse en frac noir et en tuyau de castor ! lui que j'ai vu presque nu à matin ! Qu'est-ce que ça veut dire ?

— Comment ! vous ne savez donc pas la nouvelle, père Amable ?

— Quelle nouvelle ?

— Je me marie.

— Tu te maries ? quand ça ?

— Demain matin.

— Avec qui ?

— Je ne vous le dis pas, vous le saurez toujours trop vite.

— Monsieur Godon, reprit un des disciples de Pit ; nous voudrions fêter ce joyeux événement. Passez-nous donc une bouteille de whisky : voici l'argent.

— Ah ! non, mes enfants. C'est aujourd'hui dimanche, et vous savez que ce jour-là je ne vends jamais de boisson : c'est contre la loi, et contre mes principes aussi.

— Mais voyons, M. Godon, insista Pit, mes amis veulent enterrer ma vie de garçon, ce soir, Il nous faudrait au moins un bon flacon!

— Impossible, mes vieux, impossible! à moins que vous n'ayez l'autorisation d'un médecin ou d'un juge de paix.

— Attendez-moi un instant! cria Pit Labrosse à ses disciples.

Il accourut chez moi, et me pria, me supplia, presque à genoux, de lui donner une autorisation pour obtenir le précieux liquide.

A la fin, ennuyé, obsédé, je pris une feuille de papier et écrivis:

Aux hôteliers de Sainte-Agathe,
Je vous défends de
donner de la boisson
à Pit Labrosse.

Dr E. Grig.

le 25 juillet, 1891.

Je plaçai la note dans une enveloppe que je cachetai et remis au pétitionnaire. Quinze ou vingt minutes plus tard, je vis revenir la bande, chantant et marchant au pas militaire. Arrivé devant ma porte, Pit brandit une bouteille et clame:

— Hourra pour le docteur Grig! J'étais nu et il m'a vêtu! J'avais soif et il m'a donné à boire!

— Quoi! me dis-je, l'hôtelier lui aurait-il

vendu, malgré ma défense, des liqueurs enivrantes?

Furieux, je me dirigeai vers l'auberge.

Je trouvai le cabaretier de très mauvaise humeur, lui aussi.

— Comment se fait-il, père Godon, que vous ayez vendu de la boisson, aujourd'hui, dimanche, à un ivrogne de la pire espèce?

— Comment se fait-il que vous, docteur, et juge de paix par-dessus le marché, vous qui connaissez si bien Pit Labrosse, vous lui ayez remis un papier m'ordonnant de lui livrer de la boisson?

— Jamais de la vie, c'est une défense que je vous ai faite de lui en vendre.

— Tenez! dit en tremblant d'indignation le vieux cabaretier qui me tendait la prétendue prescription, n'est-ce pas votre signature qui est au bas?

J'éclatai de rire.

— Nous nous sommes fait jouer, père Amable: Pit Labrosse a découpé les deux premières lignes:

Aux hôteliers de Sainte-Agathe,

Je vous défends de

Et il ne vous a remis que la dernière partie:

donner de la boisson

à Pit Labrosse.

Dr E. Grig.

Le 25 juillet 1891.

Le lendemain matin, vers les huit heures, j'entendis la bande des poivrots, Pit en tête, qui descendait en chantant la rue de l'église, et se dirigeait vers l'auberge Godon. On m'avait averti qu'il ferait une demande en mariage. Attiré par la curiosité, j'entrai par la



Tines! essuie-les, tes larmse, mon fou! (page 161)
Dessin de Mat.

porte dérobée de l'hôtel et m'assis dans un petit salon attendant au bar.

A ce moment, la servante, la grosse Lison, espèce de virago, haute de près de six pieds, une fille de Madame Angot, qui n'eut jamais

froid aux yeux, s'occupait à laver le parquet du bar. Agenouillée sur un bout de catalogue à côté d'une grande cuve à moitié remplie d'eau noirâtre, et munie d'une brosse et d'un torchon, elle frottait et curait le plancher, tout en mâchant de la gomme d'épinette.

— Comment? s'écria-t-elle, en voyant notre héros, suivi de ses apôtres, Pit Labrosse, en tuyau de castor et en habit de cérémonie! Où vas-tu à matin?

Pit prend un air sérieux, s'avance à pas lents et religieux vers la madone, suivi de ses disciples qui font demi-cercle en arrière de lui.

— Mademoiselle Lison, j'ai à vous parler d'une affaire excessivement importante, qui va décider de tout mon avenir.

— Oui? Qu'est-ce que c'est donc, mon Pit?

— Mademoiselle, je suis décidé de changer de vie.

— Tu fais ben, mon garçon, c'est en plein le temps. Change de vie au plus vite, bon-guienne!

— Mademoiselle Lison, avez-vous déjà élevé vos pensées au-dessus de la cuve et du torchon, pour les laisser s'envoler sur les ailes de l'amour, jusqu'aux hauteurs où plane le bonheur conjugal?

— Qu'est-ce qu'y baragouine-là, donc, lui? demanda Lison au vieux cabaretier, qui sourit et haussa les épaules.

— En d'autres termes, ma chère demoiselle, comment aimeriez-vous à venir aux pieds des autels, échanger un oui solennel avec Pierre Labrosse?

— Ah ben! lâche-moé le mariage, toé à matin! répondit la grande Lison, qui finit par comprendre. Tu voudrais te marier avec moé?

Il fait signe que oui.

— És-tu fou, Pit? moé, marier un p'tit bout d'homme comme toé, un ivrogne, un tramp? Y faudrait être ben en peine de soé.

Et elle se remit à écurer son plancher.

— Lison, ô ma Lison, vous me crevez le cœur." Et il fit mine de pleurer.

— Au moins, Lison, écoutez ma plainte." Et il fait signe à ses amis de chanter avec lui. D'une voix triste et traînante, ils entonnent le refrain de la veille:

Ah! tu.....

Ah! tu.....

Ah! tu fais couler mes larmes... ô-ô-ô-ô...

Ah! tu.....

Ah! tu.....

*Ah! tu ne vis qu'en languissant,
Tu ne vis qu'en languissant
Tu fais languir ton amant.*

Pit reprend seul :

*Bel en printemps comme en hiver, ô-ô-ô-ô...
 Mon blanc rosier, ah ! il est toujours vert, ô-ô-ô-ô
 Joli rosier, donne-moi tes roses, ô-ô-ô-ô...
 Que de mes pleurs je les arrose, ô-ô-ô-ô...*

Le cœur reprend :

Ah ! tu.....

Ah ! tu.....

Pit entonne le dernier couplet :

*Douce Lison, ma bien-aimée, ô-ô-ô-ô...
 Peux-tu me causer tant d'alarmes ! ô-ô-ô-ô...
 Pass'moé donc l'torchon d'plancher, ô-ô-ô-ô...
 Que je puisse essuyer mes larmes ! ô-ô-ô-ô...*

— Tiens ! essuie-les tes larmes, mon fou !”
 et Lison lui lance en pleine figure son linge tout dégoûtant.

Pit se torche le visage avec la manche de son habit et tout le monde éclate de rire.

D'un air indigné, il se dirige vers la porte et ordonne :

Suivez-moi, mes amis.

— Où vas-tu, Pit ?

— Je m'en vais me noyer.

— Où ça ? dans le lac ??

— Non, dans le whisky.

LE CRI DE JOIE

Petit et malingre, 'Ti-Toine Hurlot ne pouvait pas se vanter d'être un Adonis. En outre, peu favorisé de la fortune, il ne possédait pour tout bien que trois enfantelets et une femme énorme, très blonde, presque rousse, presque belle, avec des cheveux poil de carotte, des pommettes saignantes et proéminentes, sans compter d'autres proéminences s'élevant un peu partout.

Pour un homme pauvre, c'est déjà une grande compensation que d'avoir à soi une grosse femme; il peut se consoler de son dénuement en se disant qu'après tout il a *quelque chose devant lui*; mais si la femme est belle, c'est différent: il y a toujours autour d'elle quelque lion rugissant, quelque démon tentateur, cherchant à l'enlever ou à la dévorer.

Une nuit, un lion amoureux, à l'abondante crinière, du nom de Tino, s'approcha d'elle pendant son sommeil et lui donna un baiser, puis un autre, puis un autre encore. D'abord, à

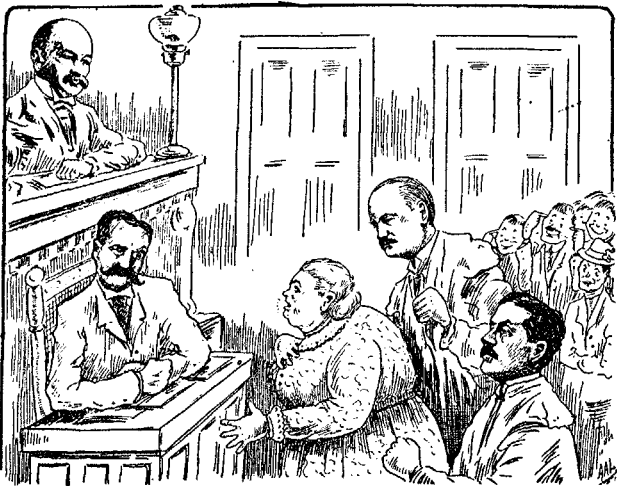
moitié éveillée, elle crut que c'était son mari et n'en fit pas de cas. Mais elle se trompait : son mari était sorti pour aller à l'écurie panser la monture de son hôte et ami, qui lui, le fourbe ! tentait de le trahir. Le séducteur voulut pousser plus loin ses démonstrations amoureuses, mais elle le reconnut à sa longue chevelure, et ainsi que doit faire toute femme qui se respecte, elle protesta, puis se mit à crier et à appeler au secours. Son mari accourut, mais trop petit pour affronter le lion Tino, beaucoup plus gros et plus fort que lui, il se contenta de lui indiquer la porte.

Et les Hurlot se hâtèrent de venir déposer une plainte pour tentative de viol. Je procédai à l'enquête et fis enfermer le vert galant dans la prison du chef-lieu, en attendant son procès devant les jurés.

Peu de temps après, eurent lieu les assises criminelles. L'honorable juge Taschereau, toujours grave, les présidait. Maître Bruno Nantel, (devenu plus tard ministre à Ottawa) représentait la Couronne et maître Dominique Leduc, de si joyeuse mémoire, défendait l'accusé.

Les dépositions des deux seuls témoins, Hurlot et sa femme, étant claires et précises, le sort de Tino semblait scellé : "Il ira certainement au pénitencier," se répétaient les spectateurs à voix basse.

Maître Leduc, tenace comme un dogue, s'attaque à la grosse Hurlot: Il l'interroge, tantôt d'une voix mielleuse, tantôt d'un ton menaçant, essayant, mais en vain, de lui extorquer une contradiction. La face rouge, flamboyante, elle sue à grosses gouttes et telle une



Elle ne fit qu'articuler un son très doux: Hou! Hou!

(page 167)

Dessin de Labelle.

pyramide, reste inébranlable. A bout de ressources, l'avocat lui pose à brûle-pourpoint cette question.

— Témoin, avez-vous appelé au secours, avez-vous crié, quand l'accusé, comme vous le prétendez, vous a insultée?

— Oui, j'ai crié.

— Criez donc comme vous avez crié alors.

— En v'là ane affaire, vous voulez que j'crie? Ben j'pense pas: c'est pas ane place icitte pour crier.

— Oui, je l'exige, vous allez crier, Madame.

L'avocat de la couronne se lève, indigné:

— Je proteste de toutes mes forces, votre Seigneurie, contre la prétention de mon savant confrère. Depuis quand, fait-on crier les témoins en cour?

— Je prétends, votre Seigneurie, réplique le défenseur de l'accusé, je prétends, Messieurs les jurés, que j'ai le droit d'exiger que le témoin crie comme elle a crié lors du prétendu assaut.

— J'espère, Monsieur Leduc, remarque le président du tribunal, faisant un gros bec, comme il en avait l'habitude dans ses moments de contrariété, que vous n'insisterez pas davantage: il me semble qu'il n'est pas convenable de faire crier un témoin dans un endroit comme celui-ci.

— Je soutiens, riposte maître Leduc, malgré toute la déférence que je dois à cet honorable tribunal, que ma requête est légale et je la maintiens.

Et se tournant du côté de la femme Hurlot, il lui ordonne:

— Criez! témoin.

— Non! non! ne criez pas, tonne l'avocat de la Couronne.

— Votre Honneur, si le défenseur de l'accusé croit qu'il a le droit d'en agir ainsi, qu'il nous cite des autorités: qu'il nous dise en vertu de quel article de la loi...

— En vertu de l'article du Bon Sens, retorque l'avocat Leduc, avec un aplomb superbe. Voici, à la barre, votre Honneur, un malheureux qui est accusé d'avoir commis un crime révoltant, dont il proteste n'être pas coupable, qui peut le conduire au pénitencier pour bien des années, et moi, son défenseur, je n'aurais pas le droit de me servir de tous les moyens honnêtes mis à ma disposition, pour le sauver? Ne fait-on pas, tous les jours, dans les Cours, répéter aux témoins, les gestes, les attitudes, les mouvements qu'ils ont vus et les paroles qu'ils ont entendues? Pourquoi pas les cris?

Il est de la plus grande importance pour messieurs les jurés de savoir quelle espèce de cri a poussé la plaignante lors du prétendu assaut, et j'insiste pour qu'elle le répète.

Le président, dont le bec s'allonge toujours, s'adresse à l'avocat de la poursuite:

— Monsieur Nantel, dans l'intérêt de la Couronne, que vous représentez, je vous prierais, pour en finir, de ne pas vous opposer plus longtemps à la demande de l'avocat de la défense. Vous savez ce qu'il en coûte au gou-

vernement provincial pour la tenue de ces assises et je crois que ce serait un acte méritoire de votre part que de ne pas les prolonger inutilement. Laissez donc crier le témoin.

Maître Nantel s'incline à regret, et maître Leduc tonne aussitôt :

— Madame Hurlot, *hurlez*, comme vous avez hurlé lors de l'assaut ! C'est la Cour qui vous l'ordonne.

Alors, on vit la grosse femme se recueillir un instant, se ramasser d'un tas et tout le monde s'apprêter à se boucher les oreilles et à regarder s'écrouler les vieux plâtras du plafond, mais elle ne fit qu'articuler un son très doux, presque mélodieux : Hou ! hou !

— C'est ça, Monsieur le juge, c'est ça, Messieurs les jurés, vocifère maître Leduc pendant que l'assistance rit aux éclats, un petit cri de joie ! Elle était donc bien aise, madame Hurlot, de recevoir les caresses de l'accusé. — Grâce à son spirituel défenseur et grâce au petit cri de joie, le lion amoureux échappa aux sombres cachots du pénitencier. On l'enferma, durant trois mois seulement, dans la cage dorée de mon cousin, le geôlier Mireault, au pays si hospitalier, où vécut l'immortelle Scholastique.⁽¹⁾

(1) Scholastique, une espèce de virago et une vendeuse de *poutine*, vécut pendant bien des années, au village qui portait son nom.

BENJAMIN CHAMBERLIN

SCÈNE POLICIÈRE

ACTE PREMIER

PERSONNAGES :

LE JUGE GRIG, bedonnant, l'air réjoui d'un homme qui retirerait, bon an, mal an, un salaire de six mille dollars.

BENJAMIN CHAMBERLIN, très grand et blond, l'œil clair, intelligent, cheveux en brouissaille.

URSULE BERCELOUP, sa femme, une grosse *tonne* rousse, cheveux poil de carotte, mal mise, l'air renfrogné.

MOINEAU, huissier.

JOLIMAIN, greffier.

GRANDPIED, policier.

CÉLANIRE DE LA VERDURE, rentière, air pincé.

BEAUSALOIR, rentier, vêtu de grosse étoffe grise, à la bavaroise, fessier pendant.

Nombreuse assistance.

La scène se passe dans la salle municipale d'un village des Laurentides.

LE JUGE, *montant sur le banc, à l'huissier* :
— Ouvrez la séance.

L'HUISSIER, *crie* : Silence ! tout le monde debout ! Otez vos chapeaux et serrez vos pipes ! Oyez ! oyez ! oyez ! Une séance spéciale de la cour des juges de paix est ouverte. Vive le Roi !

LE JUGE, *au greffier* : — Appelez les causes inscrites sur le rôle.

LE GREFFIER. — Il n'y en a qu'une, votre Honneur.

LE JUGE *bas au greffier*. — Allons ! Allons ! tant mieux. Comme il devient aisé de gagner ses émoluments !

LE GREFFIER *lit* :

PHILIPPE GRANDPIED, chef de police,
plaignant,
versus

BENJAMIN CHAMBERLIN, accusé.

L'HUISSIER. — Philippe Grandpied ! Philippe Grandpied ! Philippe Grandpied ! Benjamin Chamberlin ! Benjamin Chamberlin ! Benjamin Chamberlin !

GRANDPIED. — Présent, M. le juge.

CHAMBERLIN s'avance, relève ses cheveux de la main et salue: — Présent, votre Honneur!

LE JUGE, à Chamberlin. — Accusé, écoutez la lecture de la plainte portée contre vous:



“Tenez, chef, amenez John de Kuyper au poste. . .” (p. 174)

Dessin de Labelle.

“Philippe Grandpied, chef de police du village de Sainte-Agathe, ayant prêté le serment, déclare:

Qu’il est informé, qu’il a raison de croire et qu’il croit effectivement que, durant la nuit

du 19 au 20 juin courant, Benjamin Chamberlin, journalier, du dit village, a troublé la paix publique, en étant ivre, en jurant et en chantant des chants obscènes dans les rues du dit village, en imitant le chant du coq, et en éveillant ainsi les coqs à plus d'un mille à la ronde, en les faisant chanter et en troublant ainsi la tranquillité des habitations du dit village, le tout contrairement à la loi (Art. 189 du code criminel).

En conséquence, demande justice. Et la plainte ci-dessus lui ayant été lue, il déclare qu'elle contient la vérité et signe: Philippe Grandpied." Plainte assermentée devant le juge de paix soussigné,

Grig, J. P.

(*A Chamberlin*). — Accusé, qu'avez-vous à répondre? Plaidez-vous coupable ou non coupable?

CHAMBERLIN. — Non coupable, votre Honneur.

LE JUGE. — Êtes-vous prêt à subir votre procès?

CHAMBERLIN. — Oui, votre Honneur.

LE JUGE, *au greffier*. — Faites prêter le serment au plaignant.

Grandpied s'amène à la barre; le greffier lui présente un Évangile: "Vous jurez sur les saints Évangiles de dire la vérité, toute la vé-

rité, et rien autre chose que la vérité, dans une cause où vous êtes le plaignant et Benjamin Chamberlin, l'accusé. Ainsi que Dieu vous soit en aide! Baisez l'Évangile." (Le témoin baise le livre).

LE JUGE, à *Grandpied*. — Chef, racontez ce qui s'est passé dans la nuit du 19 au 20 juin.

GRANDPIED. — Votre Honneur, lundi soir, le 19, vers onze heures, je faisais ma tournée habituelle, quand j'ai rencontré l'accusé, qui titubait dans la rue et chantait à forte voix: "Le p'tit Benjamin à sa mère." Je lui ordonne de cesser de faire du bruit, et de rentrer chez lui. Je lui dis qu'il est assez tard. Je ne tenais pas à l'arrêter, car au fond c'est un bon garçon, un peu ivrogne, tapageur, mais il n'a pas de malice pour deux sous. Il me demande poliment: "Quelle heure est-il, Monsieur le chef?" Je lui réponds: "Il est onze heures passées; c'est temps d'aller te coucher."

Il sort une vieille montre de sa poche, tenant à une corde...

CHAMBERLIN. — La voici, M. le juge. (Il exhibe une vieille montre attachée à un lacet, et il se met à se balancer).

GRANDPIED, *continuant*. — Puis il me demande: "Chef, que faites-vous dans la rue, à une heure aussi avancée?" Je lui réplique: "Je veille pour protéger les habitants du village."

— "Oui, oui, reprend-il, on la connaît cette

chanson-là : contre le vol et l'iniquité?" Et il se met à chanter à pleine voix :

*Cependant, l'épouse que j'adore,
Repose en paix dans ma maison:
Brigatier, répondit Pantore,
Brigatier, fous avez raison!"*

Je lui adjoints :

— Chamberlin, tais-toi, ou je t'amène au poste. Il réplique :

— Vous ne ferez pas ça, chef : moi aussi, je protège la société. Donnez-moi la main, nous sommes deux protecteurs de la société.

Je dus la lui refuser, car il avait les mains sales et il sentait mauvais.

Il continua :

— J'ai encore plus de mérite que vous, chef ; si vous nous protégez contre les voleurs et les malfaiteurs, moi je vous protège contre des ennemis invisibles, des meurtriers.

— Et quels sont ces meurtriers ? lui demandai-je.

— Ce sont les microbes qui sèment la mort et la désolation partout. Vous le savez, chef, il n'y a pas un seul homme dans ce village qui voudrait s'abaisser à faire le travail que je fais pour sauver la vie de mes semblables ; je suis vidangeur, je vide les puisards, et j'enlève les détritrus, ces bouillons infects, remplis de germes de mort. Ces jours-ci je nettoie celui du couvent. Ah ! chef, si vous saviez ce que

ces bonnes sœurs, qui vivent toujours enfermées, en ont de microbes dans leurs saintes corporations! Èt il se met à chanter :

*C'est une horreur!
J'en ai mal au cœur;
Il me faut faire honneur
Au vieux John de Kuyper!*

Il sort un flacon de gin presque vide du fond d'une de ses poches. En un clin d'œil il absorbe le reste et me tend le flacon, en me disant :

— Tenez, chef de police, amenez John de Kuyper au poste: vous aurez toujours fait un prisonnier.

— Va-t-en chez toi tout de suite, Benjamin Chamberlain, que je lui ordonne encore, ou je t'arrête.

— Oui, oui, chef, je vous le promets, je vais m'en aller. Èt il se dirige du côté de chez lui, en titubant et en chantant :

*A la aie! A la aie!
A la aie! Quiens bin!
A la aie! Quiens bin
Benjamin,
Quiens-toé bin!
A la aie! A la aie!
A la aie! Quiens bin!
Quiens-toé bin,
Benjamin Chamberlin!*

LE JUGE. — C'est le refrain, n'est-ce pas, de la chanson du "P'tit Benjamin à sa mère"?

GRANDPIED. — Oui, votre Honneur.

LE JUGE. — Croyez-vous que ce soit une chanson obscène?

GRANDPIED. — Je ne le crois pas, M. le juge. Tout de même je n'en suis pas certain. Pour s'en assurer (en souriant au magistrat) il faudrait la lui faire chanter.

LE GREFFIER ET L'HUISSIER, *s'approchent et parlent bas au juge*: — Oui! oui! M. le juge. Faites-la lui donc chanter!

LE JUGE, *bas au greffier et à l'huissier*. — Impossible! ce serait un manque au décorum.

LE JUGE, *d'un air sévère, à Chamberlin, qui se balance tout le temps et provoque l'assistance à rire*. — Accusé, pourquoi vous balancez-vous ainsi?

CHAMBERLIN. — C'est à cause de mon chronomètre, votre Honneur.

LE JUGE. — Expliquez-vous.

CHAMBERLIN. — Voici, M. le juge: j'ai acheté dernièrement ce chronomètre, (il l'exhibe) ou cette montre, comme disent les gens peu instruits, d'un marchand ambulancier. Il me l'a vendu une piastre, payable par versements mensuels de vingt-cinq cents. Comme il n'a pas voulu m'en garantir la durée, naturellement, moi non plus, je n'ai pas voulu lui en garantir le paiement. Et j'ai bien fait, car elle a un grand défaut: quand je marche, elle mar-

che aussi, mais si j'arrête, elle arrête également. Et c'est pourquoi le soir du dix-neuf juin, je suis rentré tard à la maison : je m'étais arrêté à folichonner avec John de Kuyper.

(Rires).



"Ouil Y l'a-t-y chanté, l'coq!" (page 181)

Dessin de Labelle.

LE JUGE, *sévère* : — Remettez votre montre à l'huissier, et cessez de vous balancer.

CHAMBERLIN, *bas à l'huissier, en lui remettant sa montre*. — N'oublie pas de te faire aller un peu, mon Moineau; il y a assez de moi d'arrêté.

LE JUGE, à *Grandpied*. — Et à propos du chant du coq, que s'est-il passé?

GRANDPIED. — Vers une heure du matin, je faisais encore ma tournée, quand j'entendis soudain comme un coup de clairon, le chant formidable d'un coq gigantesque. Aussitôt, d'autres coqs se répondent un peu de partout, et bientôt tous les poulaillers sont en fête, jusque dans les rangs de la paroisse. Les chandelles et les lampes s'allument dans plusieurs maisons. Les rentiers ouvrent leurs contrevents; bien des ménagères, croyant le jour arrivé, attisent leurs feux et brassent leurs marmites. Jusqu'aux petites vieilles dévotes qui se passent la tête dans leurs fenêtres et crient à leurs voisines: "Mais que fait donc le bedeau qu'il ne sonne pas l'Angelus, le paresseux?"

Je pensai: C'est sans doute quelque tour de farceur, car j'ai déjà reçu des plaintes à ce sujet. Tout à coup, j'aperçois dans l'ombre, au coin d'une rue, l'accusé debout sur une pile de planches, se battant les flancs de ses longs bras et poussant un cocorico formidable.

Je cours à lui, je l'arrête et le conduis au poste. Voilà, votre Honneur.

LE JUGE. — C'est tout?

GRANDPIED. — C'est tout, votre Honneur.

CHAMBERLIN. — M. le juge, pourrais-je poser une question au témoin?

LE JUGE. — Oui, certainement.

CHAMBERLIN. — Monsieur Grandpied, vous êtes le chef de police de ce village?

GRANDPIED. — Oui, oui.

CHAMBERLIN. — Combien d'hommes comptez-vous dans votre brigade?

GRANDPIED. — Je suis seul.

CHAMBERLIN. — Ainsi, vous formez, à vous seul, tout le corps de police?

GRANDPIED. — Oui, oui.

CHAMBERLIN. — Et vous êtes le chef de ce corps-là?

GRANDPIED. — Oui, oui.

CHAMBERLIN. — C'est très bien et même bien, chef. Continuez! (*Au juge*): Pas d'autres questions, votre Honneur.

(Rires)

(Le chef quitte la boîte des témoins).

LE JUGE, à l'huissier. — Appelez Jean-Baptiste Beusaloir.

L'HUISSIER. — Jean-Baptiste Beusaloir! Jean-Baptiste Beusaloir! Jean-Baptiste Beusaloir! (Les gens font signe à Beusaloir d'avancer).

BEUSALOIR, se dirige gauchement du côté de l'huissier, et lui dit: — Estusez-moi, c'est la première fois que j'vas en cour.

L'HUISSIER, désignant le juge. — Parlez au juge, c'est lui la Cour.

BEUSALOIR, à l'huissier. — Ah! pardon si j'me suis adressé à vous!... (Il porte une

main tremblotante à la hauteur du nez de l'huissier)... c'est que vous avez l'air plus court. (Il rit de sa farce) Ah! ah! ah!

L'HUISSIER, *lui montrant la stalle aux témoins*: Entrez là dedans.

LE JUGE, *au greffier*. — Faites prêter le serment au témoin.

LE GREFFIER, *d'un ton grave*. — Témoin, vous jurez.....

BEAUSALOIR. — Pardon! mon jeune homme, j'jure jamais, moé, j'ai ben des défauts, mais pas celui-là.

LE GREFFIER, *fort et lentement*. — Faites serment sur les saints Évangiles de dire la vérité, toute la vérité, dans une cause dans laquelle Philippe Grandpied est le plaignant et Benjamin Chamberlin, l'accusé. Ainsi que Dieu vous soit en aide!

Baisez l'Évangile. (Beausaloir baise le livre).

LE JUGE, *à Beausaloir*. — Témoin, que connaissez-vous de cette affaire?

BEAUSALOIR, *penchant la tête*. — Pétez! Estusez-moé, monsieur le jugeux, j'entends un peu dur.

LE JUGE, *plus fort*. — Connaissez-vous quelque chose à propos de la plainte portée contre Benjamin Chamberlin?

BEAUSALOIR. — Si j'connais le p'tit Benjamin Chamberlin? J'cré ben que j'le connais: Y a été élevé au bout de ma terre. On l'appe-

lait : "Le p'tit Benjamin à sa mère", mais c'est pour rire, y est grand comme un poteau de ténégraphe.

LE JUGE, *criant*. — Savez-vous ce qui s'est passé avant-hier, dans la nuit?

BEAUSALOIR. — Ah non! Monsieur le jugeux; moé, vous savez, depuis que j'me sus donné à rente à mon garçon, j'm'occupe pus de rien.

(Rires)

L'HUISSIER, *criant très fort aux personnes qui sont en arrière du témoin*. — Silence! Silence!

BEAUSALOIR, *sursautant, à l'huissier*. — Hein! vous voulez pus que j'parle? j'sus ben content, j'vas m'en aller. Bonjour la compagne! (Il s'apprête à sortir).

L'HUISSIER. — Ce n'est pas à vous que je parle; c'est à ceux qui sont en arrière de vous. Restez ici.

LE JUGE. — C'est agaçant à la fin! (Très fort au témoin): Vous devriez faire soigner vos oreilles, père Beausaloir. Ce n'est peut-être que du cérumen que vous avez là.

BEAUSALOIR. — C'est en plein ça, qu'm'a dit l'autre docteur, que c'est de la *chaire humaine* que j'ai dans les oreilles.

(Rires)

L'HUISSIER, *criant*. — Silence! Silence!

BEAUSALOIR, *sursautant*. — Encore! (Il va pour sortir et l'huissier lui fait signe de rester).

Mais le docteur me demande deux piastres pour m'ôter ça. Au prix qu'est le lard, c'est ben trop cher, et depuis que je m'sus donné à rente à mon garçon, ça m'fait pas grand'chose d'être sourd, ça m'empêche d'entendre ma femme chicaner. (*Il rit*) Ah! ah! ah!

LE JUGE, *très fort*. — Avez-vous entendu chanter dans la nuit du 19 au 20 juin?

BEAUSALOIR. — Ah! Oui! Monsieur le juge, j'ai entendu chanter le "P'tit Benjamin à sa mère". (*Désignant Chamberlin*) Il est venu me l'chanter dret devant ma porte.

LE JUGE. — A-t-il chanté le coq aussi?

BEAUSALOIR. — Ah! oui, y l'a-t-y chanté le coq! Y a réveillé tous les coqs du voisinage, j'cré ben. J'ai ben ri. Ah! ah! ah!

LE JUGE. — C'est bien! retirez-vous. (Le témoin va s'éloigner).

CHAMBERLIN (*passant la main dans ses cheveux*) — Permettez, s'il vous plaît, M. le juge. J'aurais une question à poser au témoin.

(*Au témoin*) M. Beausaloir, est-ce que je vous ai scandalisé par ma conduite?

BEAUSALOIR. — Pantoute, mon garçon.

CHAMBERLIN. — Est-ce que j'ai sacré, blasphémé?

BEAUSALOIR. — Ah non! T'as ben des défauts, mon p'tit gas, et j'me cache pas de te l'dire, t'es ben ivrogne, tapageux, fainéant, t'es ben *touroux* aussi, mais t'es pas sacrard, ah non, pour ça t'es pas sacrard.

CHAMBERLIN. — Est-ce que je vous ai dérangé, M. Beausaloir, en chantant le coq?

BEAUSALOIR. — Ah non! tu l'chantes si ben. J'ai été cinquante ans sus ma terre et j'ai eu ben des coqs dans ma vie, mais jamais un pour chanter aussi ben qu'toé.

CHAMBERLIN. — Comme ça, M. Beausaloir, je n'ai pas troublé votre sommeil, votre tranquillité, comme on m'en accuse?

BEAUSALOIR. — Ah non! mon Benjamin. Pour ça, non. Depuis que j'me sus donné à rente à mon garçon et qu'sus rendu au village, j'dors toute la journée. La nuit, j'ai pas d'sommeil. J'aime ça, entendre du train.

CHAMBERLIN. — Merci, M. Beausaloir. (*Au juge*) C'est tout, M. le juge.

LE JUGE, à *Beausaloir*. — Vous pouvez vous retirer.

BEAUSALOIR, *s'en allant*. — C'est toute? J'sus ben content. Moé, vous savez, depuis que j'me sus donné à rente à mon garçon (et il ajoute un geste qui veut dire: "Je ne me mêle plus de rien)."

LE JUGE, à *l'huissier*. — Suspendez la séance, dix minutes.

L'HUISSIER. — La cour est levée pour dix minutes.

BENJAMIN CHAMBERLIN

DEUXIÈME ACTE

TOUS LES MÊMES PERSONNAGES PRÉSENTS

L'HUISSIER, *criant* : — Silence ! la séance est ouverte.

LE JUGE, *à l'huissier* : — Appelez mademoiselle Célanire de La Verdure.

L'HUISSIER, *crie par trois fois*. — Mlle Célanire de La Verdure ! Mlle Célanire de La Verdure ! Mlle Célanire de La Verdure !

CÉLANIRE, *s'avance précieusement et salue* : — Présente, M. le juge.

LE JUGE, *lui rend son salut ; au greffier*. — Veuillez faire prêter serment à mademoiselle.

LE GREFFIER. — Témoin, vous jurez sur les saints Évangiles de dire la vérité, toute la vérité, dans une cause dans laquelle Philippe Grandpied est le plaignant et Benjamin Chamberlin, l'accusé. Ainsi que Dieu vous soit en aide. Veuillez baiser l'Évangile.

CÉLANIRE. — Permettez (Elle recouvre le livre d'un joli mouchoir de soie brodé, et elle le baise). (*Au juge*) J'ai tellement peur des microbes, votre Honneur.

LE JUGE *l'approuve d'un sourire*. — Mademoiselle, veuillez raconter ce qui s'est passé dans la nuit du dix-neuf au vingt juin. (Chamberlin sort un crayon, un calepin crasseux, et s'apprête à prendre des notes).

CÉLANIRE, *avec des airs précieux*. — Ce soir-là, Monsieur le juge, vers onze heures, j'étais assise sur mon balcon; tout en prenant le serein et respirant le parfum des lilas, je contemplais les étoiles, absorbée dans une profonde méditation. Soudain je fus arrachée à ma rêverie par les accents scandaleux d'une chanson obscène. Je me penchai et, à travers l'ombre de la nuit, j'aperçus la silhouette de cet individu.

CHAMBERLIN. — Oh! oh! M. le juge, je proteste contre le mot *individu*.

LE JUGE. — Dites tout simplement, Mademoiselle...: de l'accusé.

CÉLANIRE. — Je reconnus l'accusé à sa taille élancée, et à sa voix aussi, que j'ai entendue trop souvent, hélas! Il chantait des chansons horribles, et il marchait en titubant.

LE JUGE. — Pourriez-vous dire à la Cour quelques-unes de ces paroles horribles qu'il a chantées.

CÉLANIRE. — Oh! votre Honneur, je n'ose-rais. Je rougis, rien que d'y penser.

LE JUGE. — Mademoiselle, on ne doit rien cacher à la Cour. Voyez-vous, cet homme, ce père de famille est menacé d'aller en prison, pour avoir causé du scandale en chantant des refrains obscènes. Il nous faut des preuves. Dites ce que vous avez entendu.

CÉLANIRE, *hésitant*. — Il a parlé deux fois du... du... du bas du dos... du derrière.

LE JUGE. — Est-ce tout?

CÉLANIRE. — Je n'ai pas compris le reste, mais cela me paraissait pire encore.

LE JUGE. — Mademoiselle, avez-vous entendu chanter le coq, cette nuit-là?

CÉLANIRE. — Oui, M. le juge. Vers deux heures du matin, je fus éveillé par le chant du *co*. Je vis, au clair de la lune, par ma fenêtre grande ouverte, l'accusé se battant les côtés de ses grands bras et poussant à tue-tête des *cocoricos* formidables. Tous les *cos* du village et de la campagne lui répondirent, et je fus incapable de dormir le reste de la nuit.

LE JUGE. — Pourquoi dites-vous *co* au lieu de coq, Mademoiselle? Vous savez qu'il faut un *q* à coq. (Les lecteurs trop scrupuleux pourront prononcer la dix-septième lettre de l'alphabet comme on l'enseigne aujourd'hui dans les écoles canadiennes: *que*.)

CÉLANIRE, *rougissant*. — M. le juge, j'évi-

te toujours de prononcer ou d'écrire cette lettre indécente.

LE JUGE. — Est-ce tout, mademoiselle?

CÉLANIRE. — Je crois bien, M. le juge.
(Elle va pour sortir).

CHAMBERLIN. — Une minute, s'il vous plaît, Mlle Célanire de La Verdure.

(*Au juge :*) — Puis-je poser quelques questions au témoin?

LE JUGE, *hésitant*. — Oui, mais, je vous avertis, soyez poli.

CHAMBERLIN. — Oui, votre Honneur (*A Célanire*) Quel âge avez-vous, Mademoiselle Célanire?

(Elle ne répond pas).

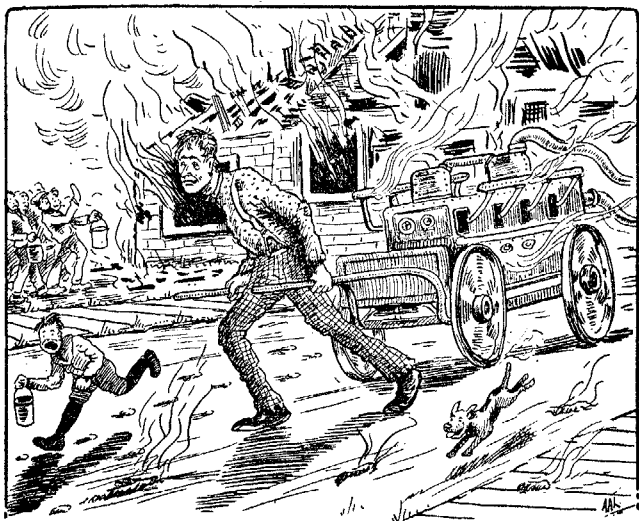
— J'insiste, Mademoiselle, dites votre âge au tribunal. (Elle ne répond pas).

LE JUGE, *à Chamberlin*. — Pourquoi voulez-vous savoir son âge? Ça n'a pas d'importance, il me semble.

CHAMBERLIN. — A moi, M. le juge, à moi, père de famille menacé de la prison, ainsi que vous l'avez fait remarquer au témoin, il y a un instant, il importe beaucoup de connaître ceux qui attendent à ma liberté. Et il me semble que le tribunal, chargé de me juger, a intérêt de savoir également, le degré de crédibilité qu'il faut attacher à leurs assertions. Mademoiselle de La Verdure, vous aimez les fleurs et la poésie sans doute? Je vais m'efforcer de

vous parler dans un langage qui vous plaise. Combien de printemps ont vu reflourir la verdure, depuis que vous êtes née sous les lambris dorés du Castel-des-Lilas?

CÉLANIRE. — Cela ne vous regarde pas.



“J’ai sauvé la pompe, sans moi elle brûlait aussi”. (p. 196)

Dessin de Labelle.

CHAMBERLIN. — Est-ce au tribunal que vous dites cela? J’ai le droit de vous poser des questions, Mademoiselle, mais c’est à Son Honneur le Juge que vous répondez.

LE JUGE. — En effet, Mademoiselle, c’est

à moi que vous devez donner vos réponses. Que voulez-vous : c'est un des caprices de la procédure. Ainsi l'accusé a le droit de vous demander votre âge, mais c'est à moi que vous devez le dire.

CÉLANIRE, *minaudant*. — C'est bien ! M. le juge, mais je vais le dire à vous seul. (*Bas*) J'ai quarante ans, votre Honneur.

LE JUGE, *au greffier*. — Greffier, écrivez 40 ans.

CÉLANIRE, *rougissant*. — Oh ! M. le juge, il me semble que vous n'êtes pas très galant.

LE JUGE. — Mademoiselle, en Cour, on n'est jamais galant, on est franc, voilà tout. (*Plus bas*) D'ailleurs, si j'étais en dehors de la Cour, je vous donnerais au plus vingt-cinq ans.

(Célanire sourit et fait une révérence.)

CHAMBERLIN. — Quarante et vingt-cinq, cela fait 65 ; elle a son compte, votre Honneur.

CÉLANIRE. — Insolent !

CHAMBERLIN. — Remarquez que vous parlez au tribunal.

CÉLANIRE. — Oh ! pardon ! M. le juge.

LE JUGE, *mécontent*. — Je vous avertis encore une fois, accusé, d'être plus poli à l'égard du témoin, ou je vous enlève la parole.

CHAMBERLIN, *se passant la main dans les cheveux*. — Je demande bien pardon à votre Honneur et à mademoiselle de LaVerdure, si

j'ai dépassé les bornes de la civilité. Mais comme il en coûte à une femme de dire la vérité, toute la vérité, ainsi qu'elle l'a juré, quand on lui demande son âge ! D'ailleurs, je le connaissais son âge : nous sommes nés dans le même hameau, le même jour et à la même heure : nous sommes presque jumeaux, elle et moi, votre Honneur.

CÉLANIRE. — Voyou !

CHAMBERLIN. — Parlez-vous à la Cour ?

CÉLANIRE. — Pardon ! M. le juge, j'oubliais encore.

CHAMBERLIN, *se reprenant*. — Nous sommes presque des jumeaux. Seulement, quand nous sommes arrivés au monde, nous nous tournions le dos. J'ai vu le jour dans une mesure, elle est née dans un palais. (Célanire sourit au juge). Mademoiselle, quelle est votre occupation ?

CÉLANIRE. — Cela ne vous regarde pas.

CHAMBERLIN. — Et c'est au juge que vous dites cela ?

CÉLANIRE, *au juge*. — Oh ! pardon ! M. le juge. Je suis rentière.

CHAMBERLIN. — Vous faites dans les gazettes, aussi ?

CÉLANIRE. — Que voulez-vous dire ?

CHAMBERLIN. — Vous écrivez dans les journaux ?

CÉLANIRE. — Je ne m'occupe pas d'œuvres aussi profanes.

CHAMBERLIN. — Je prie le tribunal de prendre bonne note de cette question et de la réponse, ainsi que des questions et des réponses suivantes.

LE JUGE, *hésitant*. — C'est bien ! (*Au greffier*) Notez. Notez. (Le greffier écrit).

CHAMBERLIN. — Vous n'avez jamais écrit dans les journaux, Mademoiselle ?

CÉLANIRE, *baissant les yeux*. — ... Non.

CHAMBERLIN. — N'avez-vous pas écrit dans "l'Écho des Montagnes ?" (Elle ne répond pas).

CHAMBERLIN. — Répondez, Mademoiselle. (Elle ne répond pas).

LE JUGE. — Je ne vois pas, accusé, pourquoi vous vous ingéniez à torturer ce témoin, pourquoi vous lui demandez des choses qui ne relèvent pas de la cause ?

CHAMBERLIN. — Je vous demande pardon, M. le juge. Je prétends, avec toute la déférence que je dois au tribunal, que j'ai le droit de poser ces questions. Le témoin a juré positivement qu'il n'a jamais écrit dans les gazettes. Or, je suis en état de prouver que, depuis dix ans, Mlle de La Verdure a publié une centaine de correspondances, de poésies, etc. En voici quelques-unes, votre Honneur. (Il sort de ses poches, toute une liasse de bouts de

journaux). Si je prouve qu'elle n'a pas dit la vérité, qu'elle s'est parjurée,...

CÉLANIRE, *indignée*: — Oh! si ce n'est pas affreux!

CHAMBERLIN, *continuant*: — N'aurai-je pas le droit, votre Honneur, de demander que son témoignage soit rejeté?

(*A Célanire*) N'est-il pas vrai, témoin, que depuis bien des années vous vous occupez de reportages, de commérages? Que vous ramassez tous les jours les cancans du village, que vous adressez à votre journal "l'Écho des Montagnes"?

CÉLANIRE. — Je m'occupe de mes œuvres pieuses, je visite mes zélatrices et leur donne des conseils. C'est tout. (Elle s'éponge le front et paraît fatiguée).

LE JUGE, *à l'huissier*: — Apportez un fauteuil à mademoiselle. (On lui apporte une chaise et elle s'assied).

CÉLANIRE, *saluant*: — Merci! M. le juge.

CHAMBERLIN, *à Célanire*. — Persistez-vous à jurer que vous n'avez jamais écrit dans les journaux, et en particulier dans "l'Écho des Montagnes"?

CÉLANIRE. — Ce n'est pas "*les journaux*" "L'Écho des Montagnes", c'est un journal.

LE JUGE, *à Célanire*: — Je dois vous prévenir, Mademoiselle, que si vous craignez de

vous incriminer, vous n'êtes pas obligée de répondre.

CÉLANIRE, *avec un soupir de soulagement.*
— Merci! M. le juge.

CHAMBERLIN. — Et, moi, M. le juge, ai-je le droit de l'interroger?

LE JUGE. — Oui, mais je vous avertis encore une fois: soyez poli.

CHAMBERLIN. — Merci! M. le juge. (Il fait mine de s'éponger le front comme Célanire).

(*A Célanire, lui montrant des extraits de journaux*): — N'est-ce pas vous, mademoiselle, qui, il y a trois ans, avez fait imprimer à "L'Écho des Montagnes" dans la colonne des "Émaux et Camées" le petit poème que voici:

"Les Lilas et les nids?"

(Célanire détourne la tête).

Vous l'avez oublié sans doute? Pour vous rafraîchir la mémoire, je vais vous citer quelques-uns de ces vers:

(Il se passe la main dans les cheveux, et prend une pose de rêveur).

"LES LILAS ET LES NIDS"

*C'est la saison des lilas et des nids.
Très bien!
Hirondelles, alouettes, fauvettes...*

Rimez, rimettes! Où est la césure?

Préparent à leurs oisillons de bons lits.

Excusez-le, c'est un petit monstre de onze pieds seulement.

Dans la chambre de la nature,

Quelle grande chambre ce doit être! et bien aérée surtout.

Décorée de verte ramure.

Ils tomberont et recommenceront.

Que c'est harmonieux des vers de onze pieds! C'est dommage que Racine, Corneille, Victor Hugo, Musset et tant d'autres génies les aient ignorés.

Je vous fais grâce du reste, votre Honneur: c'est littérairement trop indécent, Mademoiselle. C'est signé "*Violette*". N'est-ce pas vous, *Violette*?

(*Célanire* détourne la tête).

Et cet entrefilet paru le mois suivant dans le même journal, où il est dit:

"La distinguée hôtesse du Castel-des-Lilas, Mlle Célanire de La Verdure est partie pour une longue promenade; elle doit visiter New-York, Buffalo, les chutes Niagara, etc. Nous lui souhaitons un heureux voyage!" Et c'est signé "*Hirondelle*"; n'est-ce pas vrai, que c'est vous-même qui l'avez écrit et que vous êtes allée à Montréal seulement, passer quelques jours chez une amie?

Et cette nouvelle à sensation, publiée dans

le même mois, par le même journal: "*Deux hommes sans pudeur, deux juifs, ont été arrêtés la semaine dernière, sous l'accusation de s'être baignés en costume d'Adam, en plein jour, sur les bords de la rivière du Nord. Traduits devant le juge Grig, ils ont été condamnés à une forte amende qu'ils ont dû payer pour ne pas aller en prison. Que la leçon leur soit profitable!*" Et c'est signé: "Suzanne".

N'est-ce pas vrai que c'est vous-même qui êtes allée porter plainte à M. le Maire, qui a fait arrêter ces effrontés? N'est-il pas vrai qu'en Cour, vous avez juré les avoir vus se baigner, de votre tour d'observation, de votre fenêtre? Or, M. le juge, vous connaissez les lieux; quelle est la distance entre le Castel-des-Lilas et la rivière du Nord? N'est-il pas vrai qu'il y a plus d'un mille? Comment alors a-t-elle pu jurer qu'à cette distance, elle les avait vus et reconnus? Comment expliquez-vous cela, Mademoiselle? Par la vieille histoire de la longue-vue? Répondez!

CÉLANIRE, à mi-voix, au juge. — J'en avais une... votre Honneur.

CHAMBERLIN. — O la chaste Suzanne, qui se sert d'une longue-vue pour mieux voir se baigner des hommes nus!

J'ai ici, M. le juge, plus de cinquante articles signés tantôt *Violette*, tantôt *Fauvette*, *Alouette*, *Hirondelle*, *Suzanne*, pleins de miel

pour elle-même et ses amis, les aristos, et pleins de fiel pour ceux qu'elle déteste, et, en particulier, les pauvres gueux comme moi.

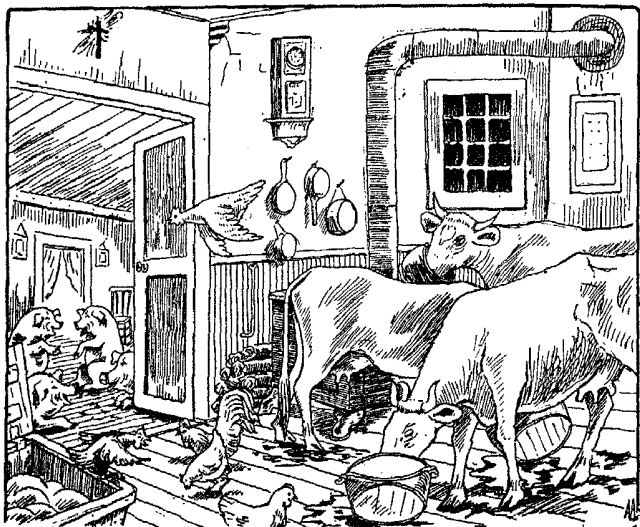
Voici un fait divers, où elle parle d'un incendie, celui qui a détruit la boulangerie du pépère Quévillon il y a huit ans. Elle mentionne les noms des pompiers volontaires qui se sont dévoués au sauvetage. Mais elle a bien soin d'omettre le mien. Et pourtant qui est arrivé le premier? Qui a le plus travaillé sur la pompe à bras? N'est-ce pas moi?

CÉLANIRE, *impatiente*: — Mais la boulangerie a brûlé quand même.

CHAMBERLIN. — C'est vrai, mais j'ai sauvé la pompe: sans moi elle brûlait aussi et j'ai sauvé avec la pompe les bâtisses voisines. Et avez-vous mentionné mon nom dans votre rapport aux journaux? Jamais! Ah non! Si Chamberlin opérait une action d'éclat, une bonne œuvre, pas un mot. Mais s'il se commettait un vol dans la place, s'il se jouait un mauvais tour, aussitôt le journal de Mademoiselle me l'attribuait sournoisement. Elle ne me nommait pas, car elle craignait les poursuites en dommages. Mais elle me désignait si bien, que tout le monde m'imputait ces méfaits. Voyez, M. le juge, au bas de cet article: "*On connaît le coupable, c'est un grand flandrin, aux sales besognes, un ivrogne; il sera bientôt sous verrous.*"

Ce fut la même chose, sous le règne du

chef de police précédent, quand les poulaillers étaient visités par les voleurs, presque toutes les semaines, et que Mlle Célanire me désignait comme l'auteur de ces vols. Et dites-moi franchement, Monsieur le juge,



"Les cochons, assis dans le salon, causaient en Yankee..."
 (page 198)
 Dessin de Labelle.

si, depuis le départ de ce policier qui gardait jour et nuit son propre poulailler sous clef, qui vivait comme un pacha, qui est parti cousu de dettes et gras comme un voleur, dites-moi s'il y a eu un seul coq dérangé de son juchoir? C'est le chef de police lui-même qui vidait les

poulaillers, c'est connu. Mais Mademoiselle accusait Chamberlin.

Et quand des farceurs sont allés durant la nuit, l'hiver dernier, emplir de neige les cheminées de monsieur Jean-Baptiste Beausaloir, du père Jean-Jean Parabole et plusieurs autres rentiers, ne m'a-t-elle pas encore désigné comme coupable?

Quand d'autres sinistres joueurs de tours allèrent, dans les ténèbres encore, monter la vache du père Carrière sur le grenier de son écurie, qui est allé le lendemain matin l'aider à la descendre avec une poulie? N'est-ce pas moi? Et pourtant, d'après vous, le coupable c'est toujours Benjamin Chamberlin.

Et il paraît que c'est moi qui, il y a six ans de cela, (voici la date, M. le juge, sur cet extrait du même journal, 30 novembre 1894) pendant que M. Pierre Champoux, un brave cultivateur de cette paroisse, fêtait la Sainte-Catherine chez son fils, à La Renouche, c'est moi qui aurais fait entrer ses animaux dans sa maison. Vous avez prétendu, Mademoiselle de La Verdure, que c'est le même grand flandrin, etc., etc. (Lisez, s'il vous plaît, M. le juge) qui fit le coup. Et pourtant, qui le père Champoux est-il aller chercher, pour l'aider à sortir les animaux, à nettoyer sa maison et à chercher les coupables? —C'est moi. Et quelle demeure horrible à voir! Les vaches avaient cui-

siné à leur manière; après avoir renversé tous les chaudrons, elles en léchaient le fond.

Le coq et les poules picoraient la pâte et déposaient leurs crottes de chocolat dans le pétrin; et les cochons, enfermés dans le salon et assis sur leur derrière, (à *Célanire*): "Oh! pardon, Mademoiselle!" causaient en Yankee comme de bons bourgeois de Chicago.

Et le trouble qu'on a eu pour nettoyer tout ça!

(Il regarde les notes de son calepin).

Maintenant, Mademoiselle, un mot seulement à propos du chant du *co*. Voyez comme je suis attentif à vos petits caprices, j'enlève le *q*... du *co*, pardon! la lettre indécente.

Vous m'avez entendu chanter le *co* plusieurs fois durant la nuit, dites-vous?

CÉLANIRE, *au juge*: — Suis-je obligée de répondre?

LE JUGE: — Certainement, Mademoiselle.

CÉLANIRE. — Oui, Monsieur le juge, je l'ai entendu plusieurs fois chanter le *co*.

CHAMBERLIN. — Et ce chant a troublé votre virginal sommeil?

CÉLANIRE, *au juge*. — Oui, M. le juge.

CHAMBERLIN. — Supposons, Mademoiselle de La Verduze, qu'au lieu de Benjamin Chamberlin, le voyou, le voleur, le criminel que vous croyez, j'eusse été un beau galant pommadé, parfumé et doré sur tranche, et que je fusse

allé à la porte de votre château, et que je fusse monté sur votre *balco* (c'est pour la rime, votre Honneur), pour chanter le *co*, n'auriez-vous pas comme Juliette à Roméo, fait écho à mes cocoricos?

CÉLANIRE. — Insolent!

CHAMBERLIN. — Est-ce au juge que vous parlez?

CÉLANIRE. — Oh! pardon, M. le juge!

LE JUGE, *fâché*. — Accusé, c'est assez! je ne veux plus vous entendre.

CHAMBERLIN. — J'ai fini, votre Honneur.

LE JUGE, à *Célanire*: — Mademoiselle, vous pouvez vous retirer.

(*Au greffier*): Y a-t-il d'autres témoins?

LE GREFFIER. — Non, M. le juge

LE JUGE. — Allons! tant mieux.

(*A l'huissier*): Suspendez la cause durant dix minutes, je reviendrai rendre mon jugement.

L'HUISSIER. — Oyez! Oyez! la séance est levée pour dix minutes.

BENJAMIN CHAMBERLIN

TROISIÈME ACTE

LES MÊMES PERSONNAGES

Le juge monte à la tribune.

L'HUISSIER. — Tout le monde debout ! Silence !

Le juge s'assied, les assistants de même, excepté Chamberlin qui salue le tribunal et se passe la main dans les cheveux.

CHAMBERLIN. — M. le juge, avant de rendre son jugement, me permettra-t-il de faire un plaidoyer ?

LE JUGE. — Oui, mais soyez bref. Au fait, vous n'êtes jamais bref. Préférez-vous que je vous pose moi-même les questions sur les faits qui peuvent atténuer la sentence de la Cour ?

CHAMBERLIN. — Très bien, votre Honneur ; je vous serai même reconnaissant.

LE JUGE. — Tenez-vous à donner vos réponses sous serment ?

CHAMBERLIN. — Je n'y tiens pas, votre Honneur.

LE JUGE. — Accusé, vous paraissez être un homme intelligent, passablement instruit. Pourtant, votre mine débraillée, vos mains noires, vos cheveux en broussaille ne plaident pas en votre faveur. Où avez-vous puisé votre instruction?

CHAMBERLIN. — M. le juge, j'ai fait l'école buissonnière, pendant sept ans, dans ce village et j'ai passé six mois par charité, sous les dégouttures du séminaire de Sainte-Thérèse.

LE JUGE. — Est-ce tout?

CHAMBERLIN. — J'ai beaucoup lu, aussi.

LE JUGE. — Beaucoup lu et beaucoup bu?

CHAMBERLIN. — Je fais les deux, votre Honneur: ce sont mes deux occupations de choix.

LE JUGE. — Mais ce n'est pas avec de telles besognes que vous avez pu élever votre famille. Quels sont vos moyens de subsistance?

CHAMBERLIN. — Je suis officier de santé, votre Honneur.

LE JUGE. — Officier de santé? Que voulez-vous dire?

CHAMBERLIN. — C'est moi qui vide les puisards du village. Et je suis croque-mort aussi; à temps perdu, pour me distraire, je creuse les fosses et j'enterre les corps.

LE JUGE. — Dans un endroit de villégia-

ture et de santé comme celui-ci, le métier de croque-mort doit être une sinécure.

CHAMBERLIN. — Pas autant que le pense votre Honneur : nous avons parfois beaucoup de trouble.



“Les médecins connaissent ça mieux que toi, si tu es mort.”

(page 203)

Dessin de Labelle.

LE JUGE. — Expliquez-vous.

CHAMBERLIN. — M. le juge sait, puisqu'il est médecin, que les hommes de l'art ont de grands territoires à parcourir dans nos montagnes et qu'ils n'ont pas toujours le temps...

Comment dirais-je cela? de... de finir leurs malades. On m'en a amené un, la semaine dernière, qui ne voulait pas se laisser inhumer. Il prétendait qu'il n'était pas encore mort. C'était un colporteur : ils sont si menteurs, ces gens-là, que je ne l'ai pas cru. Je lui ai répliqué : "Les médecins connaissent ça mieux que toi, si tu es mort", et je l'ai enterré quand même. (Rires).

LE JUGE. — Trêve de plaisanteries, accusé.

CHAMBERLIN. — Je vous demande pardon, M. le juge. Vous savez que je ne suis pas sous serment.

LE JUGE. — Combien d'enfants avez-vous?

CHAMBERLIN. — Cinq, votre Honneur, tous grouillants!

LE JUGE. — En prenez-vous bien soin?

CHAMBERLIN. — Oui, M. le juge, j'en prends bien soin.

LE JUGE. — Sont-ils chaussés et vêtus convenablement?

CHAMBERLIN. — Oui, votre Honneur.

LE JUGE. — Ont-ils bonne santé?

CHAMBERLIN. — Excellente, M. le juge.

(Il frappe cinq coups de poing sur le bord de la boîte, en comptant tout haut). Un! deux! trois! quatre! cinq!

LE JUGE, *étonné*. — Pourquoi frappez-vous ainsi sur la boîte?

CHAMBERLIN. — *Touch wood!* votre Honneur, *Touch wood!* Touchez du bois! Vous sa-

vez que les Anglais sont des gens pratiques et qu'ils n'ont pas la moindre superstition. Cependant, si vous vous informez de la santé des membres de leur famille, ils répondront, pour conjurer le mauvais sort, en touchant du bois.

Ainsi, M. le juge, si je n'avais pas touché le bois cinq fois, j'aurais pu ce soir en entrant chez moi, trouver mes cinq enfants étendus sur leur lit de mort. (Rires).

L'HUISSIER. — Silence!

LE JUGE. — Et votre femme, la rendez-vous heureuse? jouit-elle d'une bonne santé?

CHAMBERLIN. — Ah! ma femme, votre Honneur, je n'y pensais pas. *Touch wood!* (Il donne un grand coup de poing sur le bord de la stalle) Tenez! M. le juge, elle est là.

Viens ici, ma chère Ursule, que je te présente à Son Honneur. (Elle lui répond par une grimace et l'audience rit).

L'HUISSIER. — Silence!

LE JUGE. — Ce n'est pas nécessaire. (*A Grandpied*) Chef, vous avez prouvé hors de doute que l'accusé a troublé la paix publique en chantant le co. . . , ou plutôt le coq, mais il reste encore à prouver la partie la plus importante de l'accusation: les chants obscènes. Avez-vous d'autres témoins à faire entendre?

GRANDPIED. — Je ne vois pas de meilleur

témoin, votre Honneur, que l'accusé lui-même, s'il veut répéter sa chanson devant le tribunal.

LE GREFFIER ET L'HUISSIER, *se levant ensemble, bas au juge*. — Oui, oui, Monsieur le juge, faites-le donc chanter.

LE JUGE, *bas, aux mêmes*: — C'est un peu déplacé, mais s'il n'y a pas d'autres preuves, il va bien le falloir. (*A Chamberlin*): Accusé, consentez-vous à chanter le "P'tit Benjamin à sa mère"? Mais je vous avertis, n'en passez pas un seul mot.

CHAMBERLIN. — Très bien, Monsieur le juge, mais j'exige que les assistants répètent le refrain avec moi.

LE JUGE, *hésitant*: — Hum! C'est irrégulier, mais pour une fois, je tolère.

CHAMBERLIN. — Qu'il plaise à la Cour. C'est une petite chanson que j'ai composée sur moi-même, quand j'hivernais dans les chantiers, pour distraire mes compagnons de bûche. Ce n'est pas du Théophile Gautier et mes vers ne sont pas parfumés au lilas comme ceux de Mlle de La Verdure. Ce n'est pas du français de Paris, c'est du vrai jargon canayen, celui qu'on entend au fond des bois. L'air est bien connu dans ce comté: c'est celui de la *Complainte de Limoges* composée par le vieux chansonnier Hamel, de Saint-Janvier, lors de la lutte

électorale d'un cultivateur de Sainte-Anne contre le grand orateur Chapleau, en 1891. Elle se chante mieux à l'ombre des vignes du Seigneur et la Cour voudra bien excuser mes gestes désordonnés. (Il annonce:)

“Le p'tit Benjamin à sa mère”.

et il chante en gesticulant et en titubant.

REFRAIN

*A la aïe! la aïe!
 A la aïe! quiens bin!
 A la aïe! quiens bin,
 Benjamin,
 Quiens-toé bin!
 A la aïe! la aïe!
 A la aïe! quiens bin,
 Quiens-toé bin!
 Benjamin
 Chamberlin!*

Le p'tit Benjamin à sa mère

Assez vif  1er COUPLET



Per met - tez moé d'vous pré - sen - ter Le



p'tit Ben - ja - min à sa mè - re. Es - tu - sez - le, y a

REFRAIN



rien qu'sept p'eds, C'est tout l'port - trait de son pé - re. A la



alie! la alie! A la alie! quiens - ben! A la alie! quiens ben, Ben - ja -

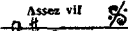



min, Quiens toi ben! A la alie! la alie! A la alie! quiens ben, Quiens toi



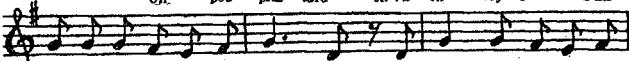
ben, Ben - ja - min Cham - ber - lin! lin.

Four finir 

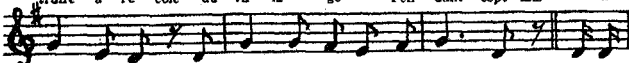
Assez vif  2e, 3e et 4e COUPLETS



Y a vait qu'trois ans quand y est al lé S'pro
Mais le bil lot s'mit à rou ler Ti-Benne
Un peu plus tard on l'a en voy é S'ins



me ner su l'bord d'la ri vié - re; Sur un bil lot y
est al lé au fond de l'eau claire A vec un croc on l'a
truire à l'é cole du vil la ge Pen dant sept ans il



est grim pé, Y voulait dra ver comme son pé re. A la
re ti ré, Et pis on y'a ta pé su'der riére
a fo xé, Fal salt rien qu'des gal vau da ges.

208 QUARANTE ANS SUR LE BOUT DU BANC

Assez vif $\frac{2}{4}$ 5e, 6e et 7e COUPLETS

De sur la terre on l'a gar - dé. Son
Un peu plus tard a de man - dé: "Pou
Par! un beau soir vou - lant dan - ser S'en

Père j'a mis en pa - ca - ge. Comme un pou - lain tou
pa j'veux al - ler voir les filles". S'péc de mor - veux tu
est al - lé su l'homme Car - rière: Mais su l'pia fond s'est

jours sau - té. A fai - lu y mettre les en - farges. A la
peux t'mou - cher, Y l'pend en - core d'la gué - dil - le
as - som - mé, Il est r'tom - bé sur le der - rière.

Assez vif $\frac{2}{4}$ 8e, 9e et 10e COUPLETS

Mais à la fin y s'est ma - rié. A
Tous les ma tins y s'en al - lait Cou -
A - vant long - temps y va cre - ver, Fau -

pris an' bonn' cri .a - tu - re Mais j'vous as - sure qu'elle
rir les au - berges du vil - lage. A la veill - lée quand
dra l'por - ter au ci - mi - quière. Mais j'vous pré - vient qu'pour

a man - gé Ben plus d'vo lées que d'con - fu - tures. A la
y r've nait. L'trot toir é tait pas as - sez large.
l'en ter - rer. Ça va pren dre deux sortes de bières.

Après chaque couplet tout le monde reprend le refrain, excepté le juge et Mlle de La Ver dure qui tiennent à se montrer dignes. Tout de même, à la fin, le juge, entraîné lui aussi, bat la mesure des deux mains, mais sans s'en apercevoir. Beausaloir, debout en face du chanteur, répète ses paroles et imite ses gestes.

BEAUSALOIR. — Chante donc le coq à c't'heure, Tit Benne!

LE JUGE, *sursautant, à Chamberlin.* — Non! non! Je vous le défends! J'espère que les correspondants des journaux, s'il y en a ici, (il regarde Célanire, qui baisse les yeux), ne mentionneront pas la permission que j'ai donnée à l'accusé de chanter en Cour. Les juges des grands tribunaux ne manqueraient pas de crier au scandale; pourtant, il n'y avait pas d'autre moyen de m'assurer si l'accusation portée contre Chamberlin en ce qui regarde les chants obscènes était fondée.

(*A Célanire*). — Vous avez entendu ce chant, Mademoiselle. Y trouvez-vous encore quelque chose d'immoral?

CÉLANIRE. — Non! M. le juge. J'avoue m'être trompée. C'est seulement grossier et ridicule.

LE JUGE, *à Chamberlin.* — Mais il reste prouvé, accusé, que vous avez troublé la paix publique en chantant le Co... pardon! le coq, et en réveillant tous les coqs et tous les habitants du village. Cependant..., avant de prononcer la sentence, accusé, j'aimerais à entendre votre femme. Elle est ici, n'est-ce pas?

CHAMBERLIN. — Oui, oui, votre Honneur!
(*A sa femme*)

Ursule, ma chérie, viens ici que je te présente à M. le juge.

URSULE *s'avance, l'air renfrogné*: — Me v'là!

LE JUGE. — Madame Chamberlin, votre mari a été trouvé coupable d'avoir troublé la paix publique: désirez-vous le recommander à la clémence de la Cour?

URSULE. — M. le juge, j'vous recommande de l'condamner au *fouette*.

CHAMBERLIN, *souriant avec ironie*: — Cher ange!

LE JUGE. — Condamner votre mari au fouet, Madame, pour une offense aussi légère? Y pensez-vous?

URSULE. — J'ai jamais fait la moqué de ça, et y m'a fouettée bin des fois, lui!

LE JUGE, *à Chamberlin*: — Est-ce possible, accusé?

CHAMBERLIN. — C'est vrai! M. le juge, je l'ai battue souvent; mais vous le savez, (Molière nous l'a appris) il y a des femmes qui aiment à être battues. Ce sont des espèces de lunatiques. Comme médecin, vous savez ce que ce mot signifie? La mienne, si elle n'a pas sa petite volée régulièrement tous les mois, dans le temps de la pleine lune, elle n'est pas heureuse. Elle chicane, elle pleure, elle crie, elle tempête, cogne et frappe: elle peut tuer. Aussitôt qu'elle a eu sa fessée, elle devient tendre comme une côtelette d'agneau. Et cela dure jusqu'à l'autre

lune. Elle a justement sa crise dans le moment, et voyez le calendrier, votre Honneur, nous sommes justement dans la période de la pleine lune. C'est ce qui explique la belle humeur qu'elle a, et ce serait le temps de lui administrer le remède... (Il fait mine de la taper avec ses mains. Puis il regarde sa femme, qui lui fait la grimace, en lui montrant le poing. Rires).

L'HUISSIER. — Silence!

CHAMBERLIN, *continuant*. — Mais, M. le juge, je ne la bats pas avec un chat à neuf queues; je me sers d'une petite hart de saule ou de noyer tendre, ou bien je la tape sur les fesses avec mes mains, comme on fait aux enfants maussades. D'ailleurs, ma femme n'a jamais porté de marques, tandis que moi, votre Honneur, voyez cette cicatrice que j'ai dans le cuir chevelu, c'est le fer à repasser qu'elle m'a lancé; cette oreille fendue, c'est un coup de tisonnier.

LE JUGE, à *Ursule*. — Est-ce vrai, Madame?

URSULE. — Oui, c'est vrai, mais il y a toujours une limite pour endurer. Dans tous les cas, si vous voulez pas le condamner au fouette, envoyez-le au pénitencier pour un ou deux ans. J'aime autant rester toute seule avec mes enfants et travailler à la journée pour

gagner ma vie, que de l'endurer à paresser et ivrogner.

LE JUGE. — Je m'aperçois que vous ne faites pas un ménage harmonieux, tous les deux. Et le moins que je puisse dire, c'est qu'il y a entre vous incompatibilité de caractères. Je ne condamnerai certainement pas l'accusé au fouet. Je n'en ai pas le droit et je remercie le ciel de m'avoir assis sur un petit banc et privé de ce triste privilège. Je ne pourrais pas non plus le condamner à plus de six mois de prison, aux travaux forcés. C'est le maximum de peine que la loi impose pour le vagabondage, et dans ce cas-ci ce serait déjà trop.

(*Au greffier*) — Écrivez, greffier : "Attendu qu'il a été bien et dûment prouvé... que l'accusé Benjamin Chamberlin... a, dans la nuit du 19 au 20 juin courant... dans les rues et places publiques du village de Sainte-Agathe, ... troublé la paix publique... en chantant le co. ..."

LE GREFFIER. — Avec un q, votre Honneur ?

LE JUGE, *distrain*. — Allons ! vous savez bien, greffier, qu'on ne chante pas de cette manière.

LE GREFFIER. — Alors, M. le juge, je vais écrire... "Avoir chanté le co. ... : c, o, co?"

LE JUGE. — Mais non! mais non! Malheureux! Ne touchez pas au q du coq. Ce n'est pas de ma faute à moi s'il faut un q au coq. C'est la faute de l'Académie et tant qu'elle ne l'aura pas retranché, il faudra le res... pec... ter! (*Au greffier*) Continuez à écrire... "et qu'il a ainsi mis en émoi tous les coqs des environs qui ont, à leur tour, éveillé les habitants du village, le tout contrairement à la loi (art. 189 du code criminel).....

La Cour condamne l'accusé... à quinze jour d'emprisonnement... (seulement), dans la prison commune du district et sans travaux forcés."

CHAMBERLIN (*joyeux et relevant ses longs cheveux avec sa main*). — Sans travaux forcés? Je remercie beaucoup votre Honneur. Je vais donc pouvoir enfin jouir d'un repos *bien mérité*, à l'ombre d'un des palais de Sa Majesté. (*A sa femme*) Adieu! mon Ursule bien-aimée!

L'HUISSIER. — Oyez! Oyez! Oyez! La Cour des juges de paix est ajournée *sine die*. Vive le Roi!

CHAMBERLIN, *implorant*: — M. le juge! M. le juge, mon chronomètre! s'il vous plaît!

LE JUGE. — Ah! C'est vrai, j'oubliais. (*A l'huissier*) — Remettez-lui sa montre.

L'huissier la lui rend. Chamberlin la secoue, la porte à son oreille, la remet dans sa poche et sort derrière l'huissier, en se balançant et répétant :

Sylvio Pellico avait une araignée pour se distraire dans sa prison : moi, j'aurai le tic-tac de ma patraque.

.....
Aussitôt qu'il a franchi la porte, on entend un cocorico formidable, et d'autres, plus faibles, dans le lointain...

L'ALAMBIC À CASIMIR

Quinze jours après ce procès, je vis arriver chez moi Benjamin Chamberlin, mis proprement, bien lavé, bien peigné, le sourire aux lèvres. Il me tendit la main (bien nette cette fois) et me dit :

— Monsieur le juge, je vous apporte les respects du geôlier Mireault, de Sainte-Scholastique, et de madame Mireault, une cousine à vous, paraît-il. Elle m'a laissé savoir qu'elle est la sœur du père Lalande, le grand prédicateur, et la cousine germaine de votre mère. Quelles charmantes gens ! Quand je suis arrivé à la prison, monsieur Mireault était absent. Son assistant, ne me connaissant pas, m'enferma à clef dans une cellule. Mais ce ne fut pas pour longtemps. A son retour, le geôlier voulut voir le nouveau pensionnaire. Dès qu'il m'aperçut, il me cria à travers les barreaux de fer :

— Comment ? Benjamin Chamberlin dans un cachot ? Qui t'a amené ici ?

— C'est Grandpied, le chef de police de Sainte-Agathe, parce que j'ai chanté le *coq*.

— Grandpied? Ah! le misérable! C'est lui qui devrait être à ta place.

Il ouvrit la porte, me serra la main comme on fait à un frère qu'on n'a pas vu depuis des années, et m'entraîna: "Viens voir ma femme", me dit-il.

— Devine, ma chérie, qui nous arrive? Monsieur Benjamin Chamberlin.

La geôlière m'accueillit de son plus gracieux sourire:

— Veuillez vous asseoir, Monsieur Chamberlin. Comme il y a longtemps qu'on ne vous a vu!

— Six mois se sont écoulés, Madame, depuis ma dernière visite. J'ai trouvé le temps bien long, moi aussi.

Et Monsieur le juge, j'ai vécu là les plus beaux jours de ma vie! A tout instant madame Mireault me demandait:

— Voulez-vous un morceau de gâteau, Monsieur Chamberlin? Un beignet? Du sucre à la crème? Voulez-vous prendre un peu d'exercice sur la machine à laver, pendant que je vais vous préparer une tasse de chocolat? Vous aimeriez peut-être mieux une tasse de café? Si vous vouliez vous délasser, vous pour-

riez peut-être m'entrer une brassée de bois, ou porter ces lettres au bureau de poste?

Et je m'empressais de lui rendre service. Ah! quelles braves gens!

— Alors, Chamberlin, lui demandai-je, vous ne m'en voulez pas trop de vous avoir envoyé en prison?

— Au contraire, Monsieur le juge, je vous en remercie du plus profond de mon cœur.

Je connaissais trop Chamberlin pour ajouter foi à tout ce qu'il disait. Néanmoins, il sut m'intéresser.

*

* *

Casimir Strasbourg, alias Treize-Boutes, un fermier physiquement et moralement lourd, toujours vêtu de grosse étoffe grise et sale, était jaloux comme un pigeon. Sa femme, plus grande, mais pas plus belle ni raffinée que son mari, ne se montrait pas moins jalouse que lui. Ils ne se quittaient jamais d'une semelle. Quand il travaillait aux champs, elle l'accompagnait; quand elle allait traire les vaches, il la suivait. Sur la route du village, de l'église ou du moulin, on les voyait tous les deux, collés l'un contre l'autre, sursautant dans leur tapecul.

S'ils rencontraient une femme, Casimir baisait les yeux; un homme apparaissait-il, Mme Treize-Boutes détournait ses regards. Autrement c'eût été la guerre.

Un jour, il leur arriva un grand malheur.



"J'cré ben que j'vas payer" (page 221).

Dessin de Labelle.

Des détectives de Montréal et d'Ottawa vinrent, à l'improviste, fourrer leur nez dans ce ménage de Philémon et de Baucis et découvrirent, devinez quoi?... Un beau petit alambic en cuivre, qui rendait tous les jours, avec la régu-

larité d'une bonne vache de race, son petit gallon... de whisky.

Et sans plus de cérémonies, ils amenèrent et déposèrent le soir même, en face de mon banc minuscule, le pauvre Treize-Boutes et son précieux appareil. La preuve étant claire comme l'alcool le plus pur, je dus condamner l'accusé, qui d'ailleurs s'avoua coupable, à payer l'amende minimum de deux cents dollars et la somme de quatre-vingt-douze piastres pour les frais, ou à défaut de paiement, à l'emprisonnement. Comme Casimir ne portait pas d'argent sur lui, il dut passer la nuit dans une des cellules de l'hôtel de ville.

Le lendemain matin, de bonne heure, entra dans mon bureau, triste et traînant les ailes, la femelle du pigeon. Je lui fis signe de s'asseoir, mais elle fut longtemps sans parler : les grandes douleurs sont muettes. A la fin, exhalant un soupir, elle m'interrogea :

— C'est donc ben vrai que mon pauvre vieux est en prison ?

— Eh bien ! oui, Madame, c'est la loi. Il a voulu faire du whisky : qu'il en subisse les conséquences. Tant va la cruche.....

— Ah ! Monsieur le juge, y en a jamais fait à la cruche, j'vous assure ; y en faisait juste un peu pour ses petits besoins, parce

qu'avec la maladie qu'y a sus lui, y peut pas s'en passer. Vous vous rappelez que vous l'avez soigné?" En effet, je me souvenais de lui avoir extrait deux ou trois dents, et c'est tout.

— Ça ne sert à rien de vous lamenter, Madame. Il a été prouvé aussi qu'il en a vendu, du whisky. Il lui faut payer ou aller en prison.

— Et comment ça va coûter, M. le juge?

— Deux cents piastres d'amende, Madame, et quatre-vingt-douze piastres de frais. En tout: deux cent quatre-vingt-douze piastres, ou six mois de prison.

— Ah! Mon Yeu-Seigneur! y pensez-vous? Deux cent quatre-vingt-douze piastres? On sera jamais capable de payer ça: on est trop pauvre!

— Vous avez raison, Madame. C'est un gros montant, et votre mari ne pourra jamais en gagner autant en six mois. Écoutez-moi, je vais vous donner un bon conseil. Laissez votre mari aller en prison. Le geôlier est un de mes cousins et je vais lui écrire un mot pour le lui recommander. Je suis certain qu'il va en prendre bien soin. Vous connaissez Benjamin Chamberlin, qui demeure dans ce village? Il arrive justement de la geôle de Sainte-Scholastique, où il a passé quinze jours.

Allez le voir. Il va vous dire, comme il me l'a répété à moi, que ces quinze jours ont été les plus beaux de sa vie, qu'il a été choyé, dorloté par le geôlier et la geôlière. Celle-ci le gardait tout le temps avec elle dans sa cuisine; elle lui faisait brasser son moulin, tourner son tordoïr, et elle le bourrait de toutes sortes de friandises. Je vous assure que votre mari va être bien avec elle. En outre, ce qui ne gête rien, je vous dirai que c'est une très belle femme!

La Treize-Boutes arracha un soupir du tréfond de ses entrailles:

— J'cré ben que j'vas payer.

Et elle paya.

LE GÉNÉALOGISTE MOURON

LA TERREUR DES TRIBUNAUX

Avec ses épaules carrées, son dos voûté, sa peau de crustacé, son goitre à deux étages montant et redescendant à chaque phrase ou à chaque gorgée de whisky, avec ses petits yeux noirs, perçants, pleins de malice, clignotant sans cesse dans leurs orbites, sa langue de vipère et son museau de fouine furetant partout, Isaac Mouron semait l'épouvante autour de lui.

Doué d'une mémoire de singe, il connaissait sur le bout de ses doigts et se plaisait à défiler la généalogie de presque toutes les familles à vingt lieues à la ronde, et, quand il n'en trouvait pas assez dans son sac, il en inventait. Malheur à celui qui lui cherchait noise !

— Ah ! si j'avais parlé, mon Larouche, clamait-il, j'en aurais ben long à dire sus l'compte de ton père : un prêteur d'argent, un avare, un vieux grippe-sous, un mangeux de balustres, qui cherchait à étrangler tout le monde.

Et ta mère? ane pas grand'chose de drôle, non plus: ça prenait un p'tit coup et pis ça couraillait les hommes.

— Ferme ta gueule, Mouron!

— Viens m'la farmer, si t'es capable.

Et bing! bang! Un coup de poing, deux coups de poing dans la figure d'Isaac, qui ne bronchait pas. C'était comme si on eût fait des caresses à un crocodile.

— Pis! si tu veux que je te parle de tes sœurs, la grosse Lisa, et Phonsine, la jaune: des traîneuses! des bonnes à rien!

— Ferme ta gueule, Mouron!

— Viens m'la farmer, si tu peux.

Bing! Bang! encore deux coups de poing sur la margoulette du bavard, qui continuait:

— Et pis! parlons donc de ton grand'père, le vieux Zidore à la patte de bois, ane vieille crasse, si y en avait ane.

A la fin, l'insulté s'enfuyait, découragé.

Paresseux et ivrogne, au surplus (cet homme semblait avoir toutes les qualités à lui seul), Isaac comparaisait souvent devant les tribunaux, dont il était la terreur.

Un jour qu'en pleine cour des commissaires, il injuriait un marchand respectable qui témoignait contre lui, je lui ordonnai de se taire. Il me répondit:

— J'me tairai quand j'voudrai.

— Dans ce cas sortez de la Cour!

— J'sortirai pas.

Me tournant vers le constable, un gros poltron, je lui dis :

— Mettez ce polisson à la porte!

— Qu'il vienne s'il est capable! riposte Isaac.

— Eh bien! puisque vous ne voulez pas obéir, Isaac Mouron, je vous condamne, pour mépris de cour, à cinq piastres d'amende ou à huit jours de prison.

— J'me sacre ben de vous, prononça-t-il. Si j'voulais parler de votre famille, à vous itou, juge Grig, j'aurais ben des choses à dire.

Et il dardait sur moi ses petits yeux méchants.

— Ajournez la cour tout de suite, ordonnai-je à l'huissier, qui ne se fit pas prier. Et je je m'en allai chez moi, indigné.

C'est la première fois que je condamnais quelqu'un pour mépris de cour. Comment faire exécuter mon jugement? J'écrivis au procureur général pour lui demander conseil.

Il me répondit: "Traduisez-le devant un juge de paix, et s'il ne paie pas l'amende à laquelle il sera condamné, demandez son internement".

Je m'adressai de nouveau au procureur

pour m'enquérir si la Couronne paierait les frais.

“Non, M. le commissaire, me répondit-il, la Couronne ne paie jamais les frais dans ces petits procès. Ce sera à vous de les payer, si l'accusé ne le fait pas”.

Quoi! dépenser trente à quarante piastres pour faire respecter mon petit banc? Avais-je ces moyens-là? J'abandonnai la cause.

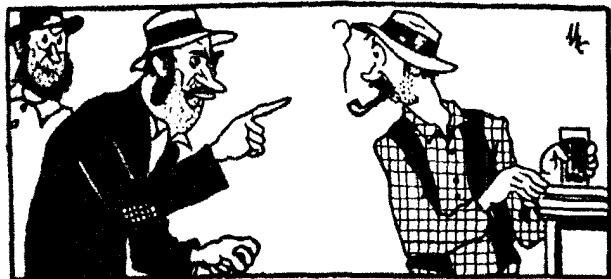
Je changeai de tactique et décidai de pardonner et de prendre Isaac par la douceur. Souvent je lui donnais de vieux habits ou des médicaments, et quelquefois un petit verre de whisky, et je m'en fis un partisan.

Isaac Mouron aimait passionnément la politique. Bien que dépourvu de toute instruction livresque, il pouvait, grâce à sa mémoire prodigieuse, passer de fil en aiguille tous les faits publics plus ou moins importants, les noms de tous les candidats et députés de son comté depuis toujours.

On le connaissait comme bleu, bleu *Donat*, ainsi qu'on dit dans mon village, en mémoire du vieux chef conservateur, Donat Godon.

Un jour qu'il discutait avec un avocat rouge, il relatait tout le bien que l'honorable Alphonse Nantel accomplit dans le Nord:

— Il a donné cinq cents piastres, l'année dernière, pour réparer le chemin de la Montagne du Sauvage; il y a deux ans, il a obtenu quatre cents piastres aux habitants de la Renouche, pour réparer la côte Croche; il y a trois ans les gens du Castor ont eu trois cents piastres pour abattre les côtes de la Dalle...



"Ahl si j'voulais parler..." (page 222)
Dessin de Mat.

tout un chapitre d'énumérations. Qu'est-ce qui ont faites, les rouges, eux autres? — Rien.

Ennuyé et un peu embarrassé, l'avocat réplique:

— Mouron, tu ne sais ni A ni B, tu es un ignorant, et je ne discute jamais avec un homme qui n'est pas instruit.

— C'est vrai que j'sus pas instruit, reprend Isaac, mais batêche! quand je monte une côte, j'la voé.

Monsieur Avila Bélisle, un chef libéral de Sainte-Agathe, étant allé cabaler Isaac Mouron en faveur du docteur Jules Prévost⁽¹⁾, dans son élection contre l'honorable J. A. Champleau, Isaac lui fit cette remarque :

— Les Prévost sont tous des rouges, et j' voterai jamais pour un rouge.

— C'est vrai que c'est un libéral, mais il ne l'est pas autant que les autres Prévost; c'est un rouge bien modéré, reprend le cabaleur.

— Modéré? Modéré? Oui, on connaît ça, réplique Isaac. J'ai déjà eu un joul *modéré*, moé. Je l'haïssais comme le guiable. J'aime mieux *rouge vif*.

Un jour, dans une élection, on apprit que Sir Wilfrid Laurier devait faire un discours à Saint-Jérôme. Ce fut une alerte, et des milliers d'électeurs accoururent de partout pour entendre le plus grand orateur de notre pays. Isaac fit vingt-quatre milles à pied pour aller voir le chef politique qu'il détestait tant. Il le laissa parler pendant quelques minutes, mais il bouillait. La langue lui démangeait trop, il se mit à l'interrompre :

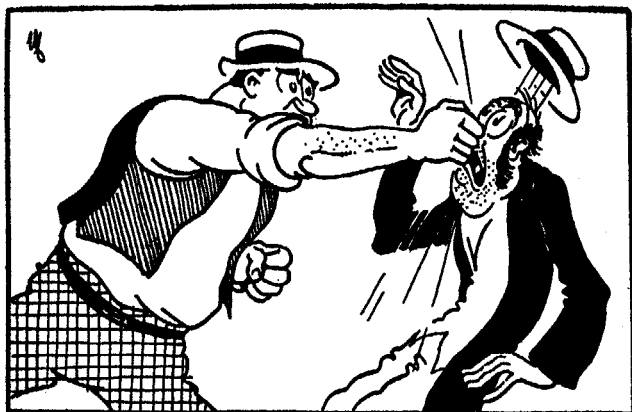
— C'est pas vrai ce que tu dis-là, Wilfrid Laurier!

(1) Le père de notre distingué sénateur, l'honorable Jules-Edouard Prévost.

Aussitôt plusieurs forts à bras l'entourèrent, lui ordonnant de se taire.

— J'me tairai quand j'voudrai, et le généalogiste Mouron continua, s'adressant à la foule:

— J'ai ben connu son père à Laurier, le



Un coup de poing formidable... (page 229)

Dessin de Mat.

vieux Carolus, arpenteur à Saint-Lin, et si j'voulais parler.....

— Ferme ta gueule, Mouron, lui intima, en fonçant sur lui, Eusèbe Latendresse, un géant.

— Viens m'la fermer si t'es capable, mon Ti-Zèbe! Tu sais que je l'ai ben connu ton père à toé aussi. Y'était pas de la croix de

Saint-Ouis, lui non plus: Y a couru le loup-garou pendant sept ans! C'est le grand Baptiste Gauquier, le chasseur de la Renouche, qui l'a délivré avec son couteau. J'ai vu la marque en haut de la patte gauche de ton père.

— Tiens! c'est assez, Mouron." Ét un coup de poing formidable s'abattit sur la face du pachyderme. Celui-ci pivota, mais il ne portait aucune marque. Les policiers accoururent et le chef Ratelle lui ordonna:

— Va-t-en, Mouron, ou je t'amène au poste.

— Oui, j'sus pour m'en aller, itou: c'est pas assez drôle icitte, j'sus tanné d'entendre conter des menteries.

Et il partit.

Qui aurait cru qu'un vieux bleu comme Isaac serait devenu rouge un jour?

Son chef politique, l'avocat Bruno Nantel, député du comté, prit un bref d'expulsion contre lui, au nom d'un de ses clients qu'Isaac refusait de payer.

Au cours du procès, en Cour supérieure, Isaac demanda à M. Nantel, dont la réputation de sobriété était bien connue:

— Vous vous rappelez pas, Monsieur Nantel, que je suis allé vous voir à votre bureau, dans le mois de mai dernier?

— C'est sans doute, pour me demander un

verre de whisky, Mouron, que tu venais me voir?

— Ah! Monsieur Nantel, si j'avais pris dans ma vie rien que la boisson que vous m'avez donnée, j'aurais jamais passé pour un ivrogne.

Mouron perdit sa cause, mais le parti conservateur perdit un bon ami. Ce ne fut pas pour longtemps toutefois. Lorsqu'un jour, il entendit répéter que son voisin, qu'il détestait, avait changé de couleur lui aussi, il s'écria :

— Comment Pénard est rouge à c't'heure! Eh ben! j'me remets bleu, j'veux pas être du même bord que lui.

Mais revenons à la cour des commissaires.

SÉANCE DE LA COUR DES COMMISSAIRES

*tenue à Sainte-Agathe, le 5 juillet 1895,
à 10 heures du matin.*

Présents: MM. les commissaires E. Grig, H. A. Bel-Oeil, A. Leduc.

L'huissier vient d'ouvrir la séance.

Une foule de plaideurs, de témoins et de curieux se tiennent les uns assis, les autres debout. Entre Isaac Mouron; les gens se poussent du coude, et se répètent à l'oreille: Voici Isaac, on va rire!

Celui-ci s'avance à pas lents, se plante devant les juges, promène ses petits yeux inquiéteurs autour de la salle et dit d'un air bourru :

— Bonjour ! y a ben des écornifleux icitte à matin !

Silence ! lui crie l'huissier.

— Silence ! toé-même, maudit bailli !

— Voyons ! voyons ! Isaac, lui dis-je, en souriant, fais le bon garçon.

— Oui, j'vas vous écouter, vous, juge Grig. Et il va s'asseoir.

On appelle la première cause inscrite sur le rôle :

In re :

BAROMÉ LANOUILLE, marchand,
demandeur.

Versus :

ISAAC MOURON, cultivateur, et
CHRISTINE LAPOINTE, son épouse,
séparée de biens, défendeurs.

Le demandeur produit un compte pour divers articles que les défendeurs auraient achetés à son magasin. Mouron répond qu'il ne doit rien.

Le marchand reprend :

— Tout le monde sait, Isaac, que t'es sous la jupe de ta femme. T'a-t-elle donné une procuration pour venir plaider à sa place?

— Toé, Baromé, as-tu donné ane procuration à Michel Lamoureux, pour lui permettre d'embrasser ta femme, l'autre soir, dans la montée Filion?

Et tout le monde de rire.

— Ah! que t'as l'air fin, Mouron, de parler comme ça!

— J'ai ben l'air aussi fin qu'toé, va! Ça, qu'un c.c. c'est pas drôle, non plus. Et il désigne avec ses mains deux cornes au-dessus de sa tête.

— Messieurs les juges, je réclame la protection de la cour, implore le marchand.

— Hélas! mon pauvre ami, lui répondis-je, la cour n'y peut rien, car lui, il a la protection du procureur général, la protection de la reine d'Angleterre. Vous n'auriez pas dû l'attaquer. A présent défendez-vous comme vous pourrez.

Le demandeur ayant certifié son compte, sous serment, obtient jugement pour le montant demandé et les frais.

SÉANCE DE LA COUR DES COMMISSAIRES

tenue à Sainte-Agathe, le 6 octobre 1895.

Présents: MM. les commissaires E. Grig, H. A. Bel-Oeil et A. Leduc.

In re:

HERMAS BIROLO, marchand,

Versus:

ISAAC MOURON, cultivateur, et
CHRISTINE LAPOINTE, son épouse,
séparée de biens, défendeurs.

Le demandeur explique à la cour qu'il a vendu, dans le mois de novembre dernier (1894), un cheval "sous poil blanc", aux défendeurs, pour la somme de vingt-cinq dollars, payable en bois de corde, et qu'il n'a pas été payé.

— Qu'avez-vous à répondre à cette demande, Isaac Mouron? questionnai-je.

— J'ai à répondre que j'y doé rien.

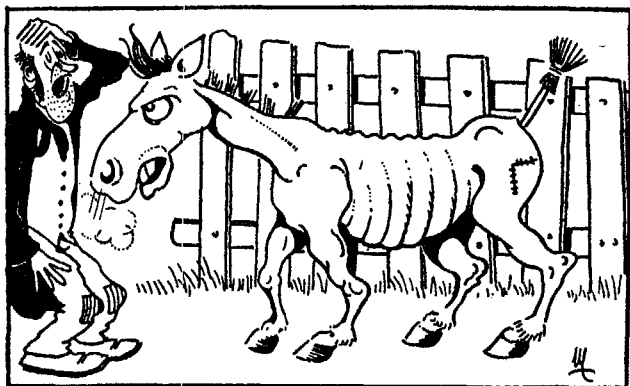
— Comment ça? interroge le marchand.
Est-ce que je t'ai pas vendu un cheval pour la

somme de vingt-cinq dollars, payable en bois de corde?

— Oui, ton maudit joual qu'avait tous les défauts?

— Quels défauts avait-il?

— D'abord, le rotte, et y mangeait ses crèches. Y boitait des quatre pattes. Y montait



Y boitait des quatre pattes.

Dessin de Mat.

les côtes en pétant, pis y ruait dans les bacs, comme un démon. Quand j'sus passé devant chez ton père, pour m'en aller chez nous avec ton joual, y a voulu enfile dans la cour du bonhomme. J'aurais ben dû le laisser aller, au moins y serait mort dans sa famille, tandis qu'y est mort chez nous, après que j'en ai eu

soin pendant deux mois. J'sus pas pour te le payer.

— Cependant, expliquai-je au plaideur revêché, vous le devez. Si le cheval avait des vices rédhibitoires, vous auriez dû réclamer plus tôt et le ramener à celui qui vous l'a vendu.

— Regardez ce petit papier-là, vous allez voir ce qui est écrit dessus, dit Mouron.

Je lis tout le bout de papier sale qu'il me présente : "Le dit cheval est vendu pour la somme de vingt-cinq piastres, payable par 12 cordes de bois franc de deux pieds, que le dit acheteur devra charroyer avec le dit cheval.

— Eh ben ! reprend Isaac, le *dit* joual est mort, j'sus pas capable de charrier le *dit* bois.

Nous dûmes quand même accorder jugement en faveur de Birolo.

Quinze jours plus tard, ce dernier envoya un huissier pratiquer une saisie chez Isaac qui, le voyant venir, se cacha. Comme rien de saisissable ne se trouvait dans la pauvre demeure, l'huissier se dirigea vers la grange, qui renfermait du foin et du grain. Il la trouva barrée au cadenas. De plus, deux énormes chiens en défendaient l'entrée, et menaçaient de dévorer ceux qui approchaient.

Alors, à la séance suivante de la Cour, le 3 novembre 1895, l'huissier, un grand vieil-

lard à barbe blanche, demande les ordonnances nécessaires pour enfoncer les portes.

— Viens-y défoncer, mon vieux malva, lui cria Isaac en courroux, tu vas avoir affaire à moé!

— Pourquoi tiens-tu les portes de grange sous cadenas, Mouron? Ce n'est pas l'habitude des fermiers.

— C'est pour empêcher les voleurs d'entrer, et les écornifleux itou.

— Et pourquoi gardes-tu ces deux chiens féroces?

— C'est pour manger les baillis.

— Canaille, va! ne put s'empêcher de proférer le vieillard.

— Moé, canaille? Je l'sus ben moins que toé. J'ai rien que quarante-cinq ans, ça fait rien que quarante-cinq ans que j'sus canaille; toé, t'en as soixante-quinze, ça fait soixante-quinze ans que tu l'es.

Le lendemain, muni d'un ordre de la cour, l'huissier s'en fut enfoncer les portes d'Isaac et pratiquer la saisie. Il ne vit ni cadenas, ni chiens, mais la grange était vide.

*

* *

Parlerai-je de la mort d'Isaac Mouron? Sa femme, beaucoup plus âgée que lui, disparue depuis longtemps, le laissa seul, sans enfants, sans parents, sans amis, avec le chemin pour héritage. Il menait une existence des plus misérables, quand je le vis arriver chez moi, il y a quatre ou cinq ans, plus courbé, plus laid,



... sans amis, avec le chemin pour héritage.

Dessin de Mat.

plus difforme que jamais; il marchait lentement, répandant autour de lui une odeur cadavérique.

— Je viens te voir, mon docteur, parce que tu as toujours été bon pour moé. J'sus ben malade et j'ai pas le sou. C'est pour l'amour du bon Yeu que je te demande de me soigner.

Je le fis entrer dans mon bureau. Il entraouvrit ses hardes. Horreur ! Au bas de la nuque, entre les épaules, on voyait une plaie de la profondeur d'une tasse, et dans le fond, comme un guêpier dont les ouvertures multiples laissaient suinter un pus sanieux, mêlé de sang, d'une senteur des plus repoussantes : c'était un anthrax, ou charbon blanc.

Je commençai à laver et nettoyer la plaie avec des désinfectants, et je demandai à ma fille Agnès, qui souvent m'assistait dans mes opérations, de continuer le pansement : on m'appela dans la ville pour un cas urgent.

A mon retour, je trouvai Isaac endormi sur le canapé de mon bureau, et ma fille les yeux remplis de larmes.

— Tu as pleuré, Agnès ? pourquoi cela ?

— Dites-moi donc, papa, de quelle espèce d'hommes est ce patient ?

— Pourquoi cette question ?

— Pendant que je procédais à son pansement, il dégoisait tout le temps contre vous, qui êtes si bon pour lui, et contre toute votre famille.

— Et que disait-il ?

— Il répétait, en présence d'autres patients qui vous attendaient, qu'il avait bien connu votre père et votre mère, vos six frères et vos

quatre sœurs, qu'il désignait tous par leur petit nom, leur âge, etc. Et il ajoutait que vous et votre famille, vous avez été élevés dans le fond d'une carafe. N'est-ce pas humiliant de s'entendre dire cela ?

Je m'éclatai de rire.

— Pauvre enfant ! c'est un compliment qu'il a voulu nous faire. Il voulait dire tout simplement que nous avons été élevés dans une auberge, ce qui est vrai, d'ailleurs, et je suis certain qu'il envie notre bonheur. Oh ! comme il aurait souhaité, lui, fervent disciple de Bacchus, de vivre et mourir au fond d'une carafe !

Il m'eût fallu cautériser la plaie au fer rouge, au thermo-cautère. La faiblesse d'Isaac rendait cette opération dangereuse, voire impossible. Alors je téléphonai au maire de sa paroisse qu'il fallait l'envoyer immédiatement, comme indigent, à l'hôpital.

Il partit le soir même et j'appris, quelques jours plus tard, qu'il était mort à l'Hôtel-Dieu de Montréal, entouré de bons soins et muni des sacrements de l'Église.

La garde-malade, une charmante jeune fille du Nord, qui l'assista à ses derniers moments, me racontait plus tard :

— Un peu avant qu'il mourût, Isaac me fit signe d'approcher et marmotta d'une voix

entrecoupée par le hoquet : “J’ai ben connu ton grand’père, ma petite fille, le vieux Charles Lamoureux, ...de Sainte-Adèle; y cultivait ane terre... dans le onzième rang Morin... et y était juge de paix... à part de ça... du bon monde... Mais...

Il ne put achever et entra en agonie”.

Isaac Mouron partit réconcilié, sinon avec les petits juges de la terre, du moins avec le juge suprême de l’Au delà.

Après tout, c’est le seul qui compte.

“SUS L'BOUT
SUS L'BOUT DU BANC,
.....”

J'ai vécu heureux l'âge d'or de ma magistrature. Pendant quarante-deux ans je suis resté assis sur mon petit banc; mais *au bout le bout!* J'entends demeurer à mon poste, dût-on m'offrir la plus *honorabile* retraite avec une pension équivalente aux deux tiers de mes émoluments, c'est-à-dire à $0 \times 42 \times 2 \div 3$.

Et tenant dans mes bras la charmante et toujours belle compagne de ma vie, je lui chanterai, sans répit, le gai refrain canadien:

*Sus l'bout,
Sus l'bout du bi,
Ma mie m'appelle;
Sus l'bout,
Sus l'bout du banc
Ma mie m'attend.*

VIEUX DOC.

Imprimé au Canada — Printed in Canada